



00 Bases statistiques et généralités

Monitoring du programme de la législature

Indicateurs de la législature 2015 à 2019

Ces 44 indicateurs de la législature étaient dédiés au suivi des objectifs 2015 à 2019 du Conseil fédéral et du Parlement. Ils ont été tirés d'un système de monitoring qui englobe tous les domaines d'activité de la Confédération et qui comprend environ 170 indicateurs.

Table des matières

Aperçu de l'évolution à la fin de la législature.....	4
Ligne directrice 1: Prospérité	14
Taux d'endettement de la Confédération	15
Indice des services en ligne	17
Quote-part fiscale.....	19
Réglementation des marchés de produits	21
Indice de synthèse de l'innovation	23
Production de denrées alimentaires	25
Investissements en technologies de l'information et de la communication	27
Taux d'exposition au commerce international	29
Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale.....	31
Formation achevée de la formation professionnelle supérieure.....	33
Taux de chômage des jeunes	35
Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles.....	37
Impact des publications scientifiques suisses	39
Taux d'activité professionnelle des femmes	41
Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales.....	44
Répartition modale du transport transalpin de marchandises	46
Abonnés à des raccordements Internet à haut débit	48
Diversité des biocénoses	50
Surfaces de terres assolées et de cultures pérennes	52
Emissions de gaz à effet de serre	54
Consommation finale d'énergie par personne	57
Electricité produite par les nouvelles énergies renouvelables	59
Ligne directrice 2 : Cohésion	61
Indice des recettes fiscales standardisées	62
Plurilinguisme des jeunes	64
Taux d'aide sociale	66
Jeunes quittant prématurément l'école, selon le statut migratoire	68
Ecart salarial entre hommes et femmes	70
Charge de l'activité professionnelle et du travail domestique	72
Aide publique au développement	74
Réunions des organisations internationales à Genève.....	76

Ligne directrice 3 : Sécurité	78
Dépenses totales pour la protection sociale, en pour-cent du PIB.....	79
Résultat de répartition de l'AVS	81
Coût du système de santé, en pour-cent du PIB	83
Privations pour raison financière en matière de soins	85
Surcharge pondérale	87
Attitude favorable à la santé: activité physique.....	89
Adéquation entre niveau de formation et activité exercée	91
Taux d'activité professionnelle, selon le statut migratoire.....	94
Dénonciations pour infractions de violence grave	97
Violence domestique.....	99
Dommages causés par des événements naturels.....	101
Confiance dans l'armée	103
Traités multilatéraux.....	105
Service militaire pour la promotion de la paix à l'étranger	107

Aperçu de l'évolution à la fin de la législature

Ce document est un complément à la qualification des évolutions des indicateurs de la législature publiée dans le rapport de gestion 2019 du Conseil fédéral.

Indicateur		Évolution / État				
No.	Name	Visé(e)	Observé(e)	Qualification		
01.1.3	Taux d'endettement de la Confédération Dette brute de la Confédération par rapport au produit intérieur brut - En pourcent		Objectif quantifiable: « Le taux d'endettement brut de la Confédération (en pourcent du PIB) se stabilise ou diminue par rapport à celui de 2014 (16,8%). »	 2014-2018 t ₀ : 2014 t ₁ : 2018		
01.0.3	Indice des services en ligne Rang mondial de la Suisse		Objectif quantifiable: « Dans le domaine de la cyberadministration, la Suisse améliore sa position en comparaison internationale. »	 2008, 2010, 2012, 2014, 2016, 2018 t ₀ : 2008 t ₁ : 2018		L'indicateur montre le rang. Les symboles évolutions visée et observée découlent de l'intuition « un rang plus élevé est meilleur ».
01.1.5	Quote-part fiscale Recettes fiscales, y compris les cotisations obligatoires aux assurances sociales, par rapport au produit intérieur brut - En pourcent		Objectif quantifiable: « Afin de maintenir ou d'augmenter l'attractivité de la place économique suisse, la quote-part fiscale doit être stabilisée ou réduite par rapport à son niveau de 2014 (quote-part fiscale [État]: 27,0%). »	 2014-2018 t ₀ : 2014 t ₁ : 2018		
12.1.2	Réglementation des marchés de produits Échelle de 0 (pas de réglementation) à 6 (très forte réglementation)		Signification: « Lorsque [...] la réglementation des marchés de produits est définie de manière optimale [...] elle peut favoriser la compétition sur ces marchés. Des marchés compétitifs peuvent inciter les entreprises à être plus efficaces respectivement plus productives. »	 2003, 2008, 2013 t ₀ : 2003 t ₁ : 2013		Rupture de série temporelle en 2018. Les trois valeurs précédentes ont été considérées.

05.5.5	Indice de synthèse de l'innovation* <i>Echelle du niveau d'activité en matière d'innovation de 0 (bas) à 1 (haut), pour les cinq pays les plus performants</i>		Objectif quantifiable: « La Suisse conserve sa place de leader mondial dans le domaine de l'innovation. » Leader mondial: la Suisse est parmi les pays les plus innovants (Innovation Leader) selon le European Innovation Scoreboard		2018 1 ^{er} rang / Innovation Leader		Qualification en fonction du rang de la Suisse dans le European Innovation Scoreboard (état).
11.1.1	Production de denrées alimentaires <i>Production indigène brute de denrées alimentaires par l'agriculture, en térajoules</i>		Objectif quantifiable: « La production indigène de denrées alimentaires (en térajoules, TJ) progresse légèrement par rapport aux valeurs moyennes de la période 2008 à 2010. »		2008-2017 t ₀ : Ø (2008-2010) t ₁ : Ø (2015-2017)		
01.0.4	Investissements en technologies de l'information et de la communication <i>En Suisse, aux prix de l'année précédente, référence 2010 - En mio. de francs</i>		Objectif quantifiable: « Par l'aménagement optimal des conditions générales, les investissements dans les technologies de l'information et de la communication en Suisse augmentent. »		2007-2018 t ₀ : Ø (2007-2009) t ₁ : Ø (2016-2018)		
03.3.7	Taux d'exposition au commerce international <i>Moyenne des importations et des exportations de biens et de services, rapportée au produit intérieur brut, à prix courants - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « Le taux d'exposition de l'économie suisse au commerce international reste stable ou augmente par rapport à la valeur moyenne enregistrée durant la législature 2011 à 2015. »		2012-2018 t ₀ : Ø (2012-2015) t ₁ : Ø (2016-2018)		La valeur initiale correspond à la moyenne de la période législative 2011-2015 (sans l'année 2011 puisque celle-ci ne compte que pour trois semaines dans la période législative).
05.1.3	Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale <i>Part des personnes jusqu'à 25 ans possédant un titre de formation professionnelle initiale, par rapport à la population du même âge - En pourcent</i>		Signification: « L'obtention d'un diplôme de ce degré permet d'accéder au niveau de formation supérieur, mais aussi d'acquérir les qualifications requises pour entrer dans la vie active. »	-	2017		Pas de qualification possible en raison d'une série temporelle trop courte (une seule valeur).

05.1.1	Formation achevée de la formation professionnelle supérieure <i>Par rapport à la population résidente permanente des 30 à 34 ans - En pourcent</i>		Signification: « [...] [La formation professionnelle supérieure] permet de compléter et d'approfondir des compétences spécialisées ainsi que d'acquérir des compétences en matière de gestion d'entreprise. »		2010-2018 t ₀ : Ø (2010-2012) t ₁ : Ø (2016-2018)		L'indicateur comprend deux catégories: formation professionnelle supérieure et double formation (professionnelle supérieure et hautes écoles). La qualification se fonde sur le total.
00.3.3	Taux de chômage des jeunes <i>Part des personnes au chômage dans la population active des 15 à 24 ans - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « [...] le taux de chômage des jeunes reste à un niveau bas en comparaison internationale. »		2007-2019 t ₀ : Ø (2007-2009) t ₁ : Ø (2017-2019)		La qualification diffère de celle de l'indicateur MONET 2030 du même nom en raison de la période d'observation différente.
05.2.1	Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles <i>Personnes diplômées des hautes écoles qui sont au chômage au sens du BIT un an après la fin des études, selon le type de haute école - En pourcent</i>		Signification: « [...] [les] diplômés de hautes écoles (HE) hautement qualifiés, qui peuvent s'intégrer sans grandes difficultés dans la vie active [...] »		2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017 t ₀ : 2007 t ₁ : 2017		L'indicateur comprend les catégories Total / hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques. La qualification se fonde sur le total, en tenant compte de l'intervalle de confiance des données.
05.3.4	Impact des publications scientifiques suisses* <i>Indice relatif de citations sur une échelle de 0 (basse) à 200 (élevée)</i>		Objectif quantifiable: « La Suisse reste parmi les nations de pointe dans les domaines de la science et de la recherche. » Nation de pointe: 1 ^{er} au 5 ^e rang		2016 3 ^e rang		L'indice est une moyenne mobile sur cinq ans. La valeur 2016 correspond à la moyenne des années 2014 à 2018.
00.1.5	Taux d'activité professionnelle des femmes <i>Proportion de femmes actives de 15 à 64 ans dans la population résidente permanente de cette tranche d'âge, en équivalents plein temps - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « Le potentiel de la main-d'œuvre indigène est mieux exploité. Le taux d'activité professionnelle des femmes progresse. »		2010-2019 t ₀ : Ø (2010-2012) t ₁ : Ø (2017-2019)		Rupture de série temporelle en 2010
09.1.1	Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales <i>Embouteillages causés par une surcharge de trafic, en heures</i>		Signification: « Si les embouteillages se produisent trop souvent et trop longtemps, le fonctionnement des routes nationales est perturbé et les temps d'attente entraînent des coûts économiques »		2007-2018 t ₀ : Ø (2007-2009) t ₁ : Ø (2016-2018)		

09.2.1	Répartition modale du transport transalpin de marchandises <i>Part des marchandises transportées par le rail dans l'ensemble des marchandises transportées par la route et le rail à travers les Alpes - En % du tonnage net</i>		Objectif quantifiable: « La part du transport de marchandises à travers les Alpes qui est transférée sur le rail augmente au cours de la législature 2015 à 2019. »		2016-2018 t ₀ : 2016 t ₁ : 2018		
01.0.2	Abonnés à des raccordements Internet à haut débit* <i>Nombre d'abonnés à des raccordements Internet fixes à haut débit pour 100 habitants</i>		Objectif quantifiable: « Les conditions générales régissant le marché des télécommunications contribuent à garder les investissements à un niveau élevé et à maintenir la Suisse parmi les cinq pays de l'OCDE disposant du plus grand nombre de raccordements Internet filaires à haut débit. »		2018 1 ^{er} rang		Qualification en fonction du rang de la Suisse en comparaison internationale (état).
10.3.5	Diversité des biocénoses <i>Indice de 0 (biocénose uniforme) à 100 (biocénose variée) basé sur la comparaison par paires de toutes les surfaces de l'échantillonnage</i>		Signification: « L'intérêt de la biodiversité réside dans les nombreux services que les écosystèmes procurent à l'être humain [...]. »		2008-2006 t ₀ : 2008 t ₁ : 2016 Le calcul de l'évolution observée ne se fonde pas sur des moyennes, car l'indice correspond déjà à une moyenne sur cinq ans		L'indicateur comprend les trois catégories plantes, mousses et mollusques. Les variations en pourcent de chaque catégorie sont résumées en une valeur unique (-1 pour une évolution négative, 0 pour aucune modification notable et +1 pour une évolution positive). Les trois valeurs sont ensuite additionnées et la somme indique l'évolution globale de l'indicateur.
11.1.5	Surfaces de terres assolées et de cultures pérennes <i>En milliers d'hectares</i>		Objectif quantifiable: « Les surfaces de terres assolées et de cultures pérennes se stabilisent au niveau moyen enregistré entre 2012 et 2014. »		2012-2018 t ₀ : Ø (2012-2014) t ₁ : Ø (2016-2018)		L'indicateur comprend les catégories terres assolées et cultures pérennes. La qualification se fonde sur le total.

10.1.2	Emissions de gaz à effet de serre <i>Équivalents CO2, en millions de tonnes, sans déduction de l'effet de puits de carbone des forêts ni des certificats d'émission</i>		Objectif quantifiable: « Les émissions de gaz à effet de serre en Suisse diminuent de 20% au total d'ici à 2020 par rapport à 1990. »		2008-2017 t ₀ : 2008 t ₁ : 2017		La qualification se fonde sur l'écart par rapport au chemin théorique vers l'objectif (2020). La période de qualification débute l'année de l'introduction de la taxe sur le CO ₂ . Contrairement à l'indicateur, l'objectif tient compte des effets de puits de la forêt. Sur la base de données préliminaires, l'OFEV part actuellement du principe que la contribution des effets de puits de la forêt n'est pas déterminante pour atteindre l'objectif de réduction de 2020.
12.3.2	Consommation finale d'énergie par personne <i>En gigajoules par personne</i>		Objectif quantifiable: « La consommation énergétique moyenne par personne et par an doit diminuer de 16 % d'ici à 2020 par rapport à l'an 2000. »		2000-2018 t ₀ : 2000 t ₁ : 2018		La qualification se fonde sur l'écart par rapport au chemin théorique en direction de la valeur indicative pour 2020, inscrite dans la loi.
12.3.4	Electricité produite par les nouvelles énergies renouvelables <i>Part dans le total de la production nette d'électricité - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « La part des nouvelles énergies renouvelables dans le mix d'électricité est sensiblement augmentée. »		2007-2018 t ₀ : Ø (2007-2009) t ₁ : Ø (2016-2018)		
13.3.2	Indice des recettes fiscales standardisées <i>Ecart-type des indices RFS des cantons après péréquation</i>		Objectif quantifiable: « La péréquation financière contribue à ce que les disparités entre les cantons soient le plus faibles possibles. »		2008-2019 t ₀ : Ø (2008-2010) t ₁ : Ø (2017-2019)		

00.3.8	Plurilinguisme des jeunes <i>Part des personnes de 15 à 24 ans dans la population résidente permanente qui parlent habituellement une, deux ou plusieurs langues - En pourcent</i>		Signification: « La promotion du plurilinguisme, l'encouragement de la compréhension et des échanges entre les communautés linguistiques, sont des principes fondamentaux de la politique suisse en matière de langues. »		2010-2017 t ₀ : Ø (2010-2012) t ₁ : Ø (2015-2017)		L'indicateur comprend les catégories une langue / deux langues / trois langues et plus. La qualification se fonde sur le total des catégories deux langues / trois langues et plus.
08.0.2	Taux d'aide sociale <i>Part des bénéficiaires de l'aide sociale dans la population résidente permanente - En pourcent</i>		Signification: « L'aide sociale forme le dernier filet de protection dans le système de la protection sociale de la Suisse. Elle intervient lors d'une situation de pauvreté financière [...]. »		2007-2017 t ₀ : Ø (2007-2009) t ₁ : Ø (2015-2017)		
00.2.4	Jeunes quittant prématurément l'école** <i>Part des jeunes de 18 à 24 ans sans formation postobligatoire et qui ne sont plus scolarisés, selon le statut migratoire - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « La part des jeunes issus de l'immigration qui quittent prématurément l'école diminue. »		2013-2018 t ₀ : Ø (2013-2015) t ₁ : Ø (2016-2018)		L'indicateur comprend les catégories personnes non issues de la migration et issues de la migration. Comme l'accent est mis sur l'intégration des personnes issues de la migration, la qualification de l'indicateur porte uniquement sur cette catégorie, en tenant compte de l'intervalle de confiance des données.
00.1.2	Ecart salarial entre hommes et femmes <i>Différence salariale hommes-femmes par rapport au salaire mensuel brut des hommes, secteur privé - En pourcent</i>		Signification: « L'égalité exige un salaire égal entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. »		2008, 2010, 2012, 2014, 2016 t ₀ : 2008 t ₁ : 2016		
00.1.6	Charge de l'activité professionnelle et du travail domestique <i>Personnes en âge d'exercer une activité professionnelle (femmes de 15 à 63 ans, hommes de 15 à 64 ans) - Heures par semaine</i>		Signification: « La possibilité de participer de manière égale à la vie professionnelle et à la vie familiale est un des points centraux de l'égalité entre les sexes. »		2007, 2010, 2013, 2016 t ₀ : 2007 t ₁ : 2016		La qualification se fonde sur l'évolution de la différence entre les femmes et les hommes en termes de part des heures de travail domestique et familial effectuées sur le total des heures travaillées

03.2.1	Aide publique au développement <i>Par rapport au revenu national brut - En pourcent</i> <i>(valeur de référence: 0,5 % du RNB)</i>		Objectif quantifiable: « La Suisse tente de maintenir un taux d'APD de 0,5 % par rapport au RNB malgré les mesures d'économie. »		Ø (2016-2018)		Qualification selon l'état
03.1.4	Réunions des organisations internationales à Genève <i>Nombre de séances, en demi-journées</i>		Objectif quantifiable: « Genève reste une ville attractive pour les organisations internationales et le nombre de conférences internationales qu'elle accueille augmente. »		2010-2018 t ₀ : Ø (2010-2012) t ₁ : Ø (2016-2018)		
08.0.5	Dépenses totales pour la protection sociale, en pour-cent du PIB <i>En pour-cent du produit intérieur brut</i>	-	Signification: « Le système de la protection sociale protège les ménages et les individus contre les principaux risques sociaux et assure leur subsistance. »		2017-2017 t ₀ : Ø (2007-2009) t ₁ : Ø (2015-2017)		Pas de qualification possible, car l'évolution visée n'est pas définie.
08.1.1	Résultat de répartition de l'AVS <i>En millions de francs, à prix courants</i>		Signification: « Un résultat de répartition positif est une condition importante pour assurer l'avenir financier à long terme de l'assurance-vieillesse et survivants. »		2007-2018 t ₀ : Ø (2007-2009) t ₁ : Ø (2016-2018)		
08.3.3	Coût du système de santé, en pour-cent du PIB <i>Par rapport au produit intérieur brut, à prix courants - En pourcent</i>		Objectif: « [Le Conseil fédéral] s'engage afin de réduire le nombre de prestations, médicaments et protocoles qui ne sont ni utiles, ni efficaces, pour atteindre le double objectif d'un accroissement de la qualité et d'une compression des coûts. »		2007-2017 t ₀ : Ø (2007-2009) t ₁ : Ø (2015-2017)		
00.2.6	Privations pour raison financière en matière de soins <i>Part de la population appartenant à la classe de revenus inférieure (1er quintile) qui renonce à une consultation médicale ou dentaire - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « Le pourcentage de personnes qui renoncent à se soigner pour des motifs financiers diminue. »		2015-2017 t ₀ : 2015 t ₁ : 2017		Ruptures de série temporelle en 2014 et 2015. Il est tenu compte de l'intervalle de confiance pour le calcul de l'évolution observée.

07.1.3	Surcharge pondérale <i>Part de la population de 15 ans et plus avec une surcharge pondérale (IMC 25 ou plus) - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « [...] [L]a proportion de personnes en surpoids recule par rapport à ces dix dernières années. »		2007, 2012, 2017 t ₀ : 2007 t ₁ : 2017		
06.3.3	Attitude favorable à la santé: activité physique <i>Part des personnes pratiquant durant leurs loisirs une activité physique conforme aux recommandations - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « [...] [U]ne plus large part de la population qu'au cours de la décennie passée suit les recommandations données en matière d'exercice physique. »		2007, 2012, 2017 t ₀ : 2007 t ₁ : 2017		
08.8.3	Taux d'activité professionnelle** <i>Part de la population de 15 à 64 ans dans la population résidente permanente de cette classe d'âge, selon le statut migratoire - En pourcent</i>		Signification: « L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie de manière autonome. C'est aussi un important facteur de participation à la vie sociale. »		2012-2018 t ₀ : Ø (2012-2014) t ₁ : Ø (2016-2018)		L'indicateur comprend les catégories personnes non issues de la migration et issues de la migration. Comme l'accent est mis sur l'intégration des personnes issues de la migration, la qualification de l'indicateur porte uniquement sur cette catégorie.
00.2.1	Adéquation entre niveau de formation et activité exercée** <i>Part des salariés de formation tertiaire exerçant une activité qui n'exige pas un tel niveau de formation, selon le statut migratoire - En pourcent</i>		Signification: « Les personnes issues de la migration qui ont une formation mais dont les qualifications professionnelles ne sont pas mises à profit représentent un potentiel de main d'œuvre précieux. »		2012-2018 t ₀ : Ø (2012-2014) t ₁ : Ø (2016-2018)		L'indicateur comprend les catégories personnes non issues de la migration et issues de la migration. Comme l'accent est mis sur l'intégration des personnes issues de la migration, la qualification de l'indicateur porte uniquement sur cette catégorie, en tenant compte de l'intervalle de confiance des données
02.2.1	Dénonciations pour infractions de violence grave <i>Nombre d'infractions de violence grave enregistrées par la police</i>		Signification: « La lutte contre la criminalité et la prévention de la violence sont importantes pour assurer la sécurité de la population. »		2009-2018 t ₀ : Ø (2009-2011) t ₁ : Ø (2016-2018)		

02.2.4	Violence domestique <i>Nombre de victimes de violence physique grave dans le contexte domestique enregistrées par la police</i>		Signification: « Les infractions qui se commettent dans le cadre familial ou dans le cadre d'un couple constitué ou séparé représentent en Suisse également un problème social. »	-	-		Pas de qualification de l'évolution possible en raison du nombre de cas peu élevé et de la variabilité qui en découle.
10.2.2	Dommages causés par des événements naturels <i>Crues, laves torrentielles, glissements de terrain, chutes de pierres et éboulements - Millions de francs (corrigés de l'inflation, année de base 2018)</i>		Objectif quantifiable: « [...] contrer les risques ou [de] limiter les dégâts. »	-	-		Pas de qualification de l'évolution possible en raison du caractère erratique du phénomène observé.
04.1.1	Confiance dans l'armée <i>Indice de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance)</i>		Objectif quantifiable: « L'indice de confiance dont l'armée jouit dans la population se maintient au-dessus du niveau atteint en 2011. »		Ø (2017-2019)		
03.1.7	Traités multilatéraux <i>Part des traités multilatéraux entrés en vigueur en Suisse par rapport au total des traités conclus pendant la même année - En pourcent</i>		Signification: « Les traités internationaux constituent un instrument clé pour résoudre des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. »		2007-2017 t ₀ : Ø (2007-2009) t ₁ : Ø (2015-2017)		La dernière valeur disponible n'est pas prise en compte dans le calcul, car elle est modifiée de manière rétroactive.
04.1.2	Service militaire pour la promotion de la paix à l'étranger <i>Jours de service accomplis dans les engagements de l'armée - En milliers de jours</i>	-	Signification: « La promotion de la paix dans le cadre d'opérations internationales est l'une des trois missions de l'Armée suisse, inscrite en tant que telle dans la loi sur l'armée. »		2007-2018 t ₀ : Ø (2007-2009) t ₁ : Ø (2016-2018)		Pas de qualification possible, car l'évolution visée n'est pas définie.

* Classement de la Suisse en comparaison internationale

** Personnes issues de la migration

Explication des symboles de qualification

Chaque indicateur de la législature est escorté de plusieurs symboles:

Évolution visée / état visé

Le premier décrit l'évolution ou l'état visé selon l'objectif identifié en fonction de la signification ou de l'objectif quantifiable rattaché à l'indicateur de la législature.



Augmentation



Diminution



Stabilisation



État en dessus de la valeur de référence



État en dessous de la valeur de référence

Évolution observée / état observé

Le deuxième décrit l'évolution observée à partir de la tendance calculée sur la période analysée ou l'état observé. En règle générale, cette période s'étend de 2008 (ou de la date du premier relevé si celui-ci est postérieur à 2008) jusqu'à la dernière valeur disponible. Lors de l'utilisation d'un objectif quantifiable, le calcul se base sur la valeur de référence pour autant que l'objectif en spécifie une.



Augmentation



Diminution



Pas de modification notable



État en dessus de la valeur de référence



État en dessous de la valeur de référence

Qualification de l'évolution observée / de l'état observé par rapport à l'évolution visée / à l'état observé

Le troisième découle de la comparaison des deux premiers et permet de qualifier l'évolution observée. Cette dernière est positive si elle correspond à l'évolution visée, négative dans le cas contraire ou indifférente (neutre) lorsqu'elle se trouve entre +3% et -3% de croissance. Si aucune évolution n'est visée mais un état, la qualification est alors soit positive soit négative.



Positive

(Évolution ou état conforme à celle visée, resp. celui visé)



Négative

(Évolution ou état contraire à celle visée, resp. celui visé)



Neutre



Pas d'évaluation

Ligne directrice 1: La Suisse assure durablement sa prospérité

Taux d'endettement de la Confédération

Extrait de l'objectif 1: *Pour préserver la marge de manoeuvre politique, notamment des générations futures, le Conseil fédéral vise à maintenir un budget équilibré à long terme.*

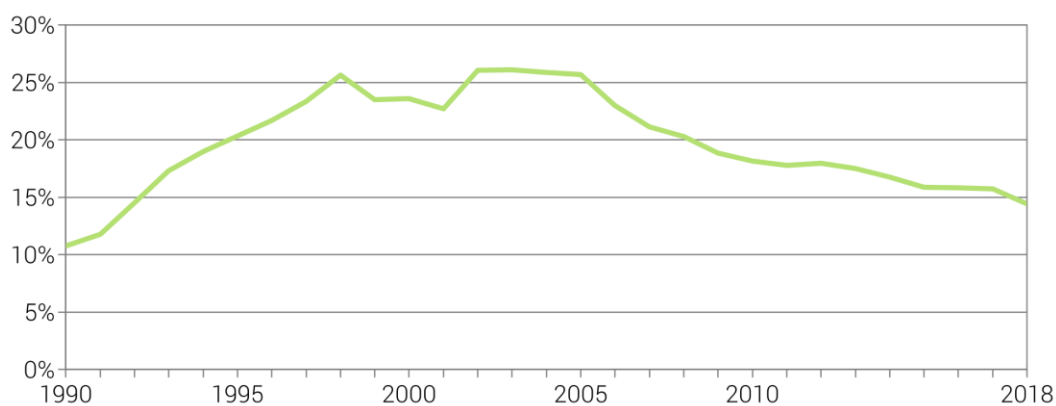
Signification de l'indicateur: Le taux d'endettement permet d'évaluer la durabilité de la politique financière actuelle et montre quelle est la charge financière que les projets d'aujourd'hui reportent sur les générations futures. Les avis sur le maximum au-delà duquel le taux ne serait plus supportable divergent, ce qui fait qu'il incombe à la politique de fixer des marges de fluctuation. En 2003, la Suisse s'est donc dotée d'un frein à l'endettement, en vue de stabiliser la dette nominale brute et de lier l'augmentation des dépenses à l'évolution des recettes.

L'indicateur du taux d'endettement enregistre le niveau de la dette brute de la Confédération par rapport au produit intérieur brut à prix courants, c'est-à-dire par rapport à la performance économique du pays.

Objectif quantifiable: *Le taux d'endettement brut de la Confédération (en pour-cent du PIB) se stabilise ou diminue par rapport à celui de 2014 (16,8%).*

Taux d'endettement de la Confédération

Dette brute de la Confédération par rapport au produit intérieur brut



Source: AFF – Rapports financiers

© OFS 2019

Commentaire

Le taux d'endettement brut de la Confédération a augmenté dans les années 1990 pour atteindre un maximum de 26,1% en 2003, avant de diminuer à nouveau. Il était de 14,4% en 2018, en baisse de 1,3 point par rapport à l'année précédente. En termes absolus, l'endettement brut atteignait en 2018 plus de 99,4 milliards de francs, en diminution de 5,8 milliards par rapport à l'année précédente.

La réduction de l'endettement observée ces dernières années est portée au crédit de l'introduction en 2003 du frein à l'endettement. Le taux d'endettement des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales) a globalement fléchi lui aussi. La plupart des cantons ont introduit des mécanismes budgétaires contraignants analogues au frein à l'endettement, ce qui a favorisé une baisse continue du taux d'endettement des cantons et des communes depuis 2003.

La quote-part des dépenses (dépenses ordinaires de la Confédération en pourcentage du PIB) est passée de 8,8% à 10,7% du PIB entre 1990 et 2002. Depuis 2003, elle varie autour de 10%. En 2018, elle se situait à 10,2%, soit au même niveau que l'année précédente. Les dépenses ordinaires incluent les intérêts passifs liés

à l'endettement de la Confédération. Les charges d'intérêts (dépenses d'intérêt en pourcentage des dépenses ordinaires de la Confédération) ont reculé de 7,1% en 2007 à 1,6% en 2018, en raison de la diminution de la dette et de taux d'intérêt bas.

De 2006 à 2013, le solde de financement ordinaire de la Confédération a toujours été positif. En 2014, il a été négatif pour la première fois depuis 2005 (-124 millions de francs). Il a ensuite retrouvé les chiffres noirs et il était positif en 2018, comme les trois années précédentes. En 2018, il était de 2938 millions de francs, soit un excédent de 0,4%.

Méthodologie

La dette brute de la Confédération comprend les obligations courantes, les obligations financières à court terme (notamment l'endettement auprès des marchés monétaires) et les obligations financières à long terme (notamment les emprunts de la Confédération).

Le taux d'endettement est défini comme étant la dette brute de la Confédération en pourcent du produit intérieur brut à prix courants. Il est intégré aux rapports financiers de l'Administration fédérale des finances (AFF) et publié annuellement avec les comptes de la Confédération. Les chiffres diffèrent légèrement de ceux de la statistique financière de la Confédération, qui inclut également divers comptes spéciaux (domaine des EPF et fonds pour les grands projets ferroviaires, p. ex.). La statistique financière englobe les comptes de l'ensemble des collectivités publiques et fournit des chiffres pour les comparaisons internationales.

Le mécanisme central du frein à l'endettement peut se résumer ainsi : sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, les dépenses ne doivent pas être supérieures aux recettes. Les dépenses sont plafonnées à hauteur des recettes, corrigées d'un facteur destiné à tenir compte de la situation conjoncturelle. En phase de haute conjoncture, la Confédération doit réaliser un excédent de recettes, alors qu'à l'inverse un déficit est admissible durant les phases de tassement économique généralisé. Sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, le compte est toutefois équilibré. La règle en question s'applique indépendamment du niveau d'imposition. Elle autorise les augmentations aussi bien que les baisses d'impôts. Une baisse d'impôt doit toutefois s'accompagner d'une réduction des dépenses.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Indice des services en ligne

Extrait de l'objectif 1: *Le pôle économique suisse doit être soutenu de manière ciblée par un État en mesure d'agir efficacement [...]. Le Conseil fédéral cherche en outre à atteindre un autre objectif dans le domaine de la cyberadministration: aménager l'activité de l'administration à l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC) de manière à la rendre aussi conviviale pour le citoyen et aussi économique que possible.*

Signification de l'indicateur: La cyberadministration vise à optimiser les processus entre la population, l'économie et les services de l'État, de même qu'au sein de l'administration, par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle doit faciliter les contacts avec l'administration et créer un avantage concurrentiel pour l'économie et pour d'autres organisations.

L'indice des services en ligne montre, en comparaison mondiale, dans quelle mesure les prestations de la Confédération peuvent être sollicitées directement en ligne. Les critères déterminants sont l'accessibilité des informations et la convivialité des pages Internet du gouvernement et de divers secteurs spécifiques (formation, santé, finances, emploi, prestations sociales). L'indice recense en outre les possibilités d'interaction entre le gouvernement et la population, sous forme par exemple de commentaires, de consultations régulières ou de recours aux médias sociaux et au Web 2.0.

Objectif quantifiable: *Dans le domaine de la cyberadministration, la Suisse améliore sa position en comparaison internationale.*

Indice des services en ligne

Rang mondial de la Suisse



Source: UNPAN – E-Government Survey

© OFS 2018

Commentaire

Avec un indice des services en ligne de 0,85 (sur une échelle de 0 à 1), la Suisse se classait en 2018 au 35^e rang des 193 pays considérés. Elle se situait ainsi au-dessus de la moyenne mondiale de 0,57. En 2016, la Suisse avait atteint le 66^e rang, avec un indice de 0,60. Les pays très développés occupent généralement le haut du classement car ils ont la volonté politique de développer et de mettre en œuvre des mesures dans le domaine de la cyberadministration et concentrent les ressources financières nécessaires à cet effet. En 2018, le Danemark, les États-Unis, Singapour et la Corée du Sud occupaient les premières places du classement.

L'indice de participation électronique mesure l'utilisation des services en ligne destinés à associer les citoyennes, les citoyens et l'économie aux processus de décision politiques. En 2018, la Suisse occupait ici le 41e rang, avec un indice de 0,84. Elle se situait au-dessus de la moyenne mondiale de 0,57.

L'indice des services en ligne et l'indice de participation électronique sont des indices relatifs. L'indice d'un pays dépend du développement de la cyberadministration dans les pays les mieux et les plus mal placés.

Méthodologie

L'indice des services en ligne (Online Service Index) est établi en analysant les pages Internet des gouvernements nationaux et de certains ministères à l'aide de critères déterminés. Les mesures partent du principe que le développement de l'offre de services en lignes s'articule en quatre phases: dans un premier temps, le gouvernement ne maintient qu'un site Web élémentaire offrant des informations de base (présence « émergente »); la présence sur Internet s'étoffe ensuite d'éléments multimédiaux et de possibilités d'interaction (présence enrichie); la troisième phase se caractérise par un échange d'informations à grande échelle, une utilisation régulière et la possibilité donnée aux citoyens d'intervenir (présence « transactionnelle »); enfin, la quatrième phase se signale par un intense échange de données et la consultation régulière des citoyens, p. ex. par l'intermédiaire des réseaux sociaux (présence « connectée »). Lorsqu'un pays a franchi toutes les étapes de ce développement et que tous les éléments pertinents sont pris en compte, il obtient un score élevé dans l'indice des services en ligne.

L'indice des services en ligne fait partie de l'indice de développement de la cyberadministration (E-Government Development Index) de l'ONU. L'E-Government Development Index se compose en outre de l'indice des infrastructures de télécommunication (Telecommunication Infrastructure Index) et de l'indice des ressources humaines (Human Capital Index). Les trois indices ont la même pondération, à savoir un tiers chacun. Ils sont établis en tenant compte des dernières tendances et évolutions dans le domaine de la cyberadministration.

L'indice des services en ligne est un indice relatif, ce qui veut dire que le rang d'un pays dépend du score respectif des pays les mieux et les plus mal notés. Un indice relatif évolue en outre au gré du nombre de pays participants. L'échelle d'évaluation va de zéro à un. Il existe des études plus anciennes, mais leurs résultats ne sont guère comparables en raison de différences méthodologiques et des particularités de l'indice relatif.

L'indicateur est compilé et publié tous les deux ans par le Réseau en ligne des Nations Unies sur l'administration publique (UNPAN).

Définitions

Gouvernement électronique (cybergouvernement, «eGovernment»)

Utilisation de moyens électroniques interactifs pour communiquer à l'intérieur des organes étatiques (Confédération, cantons ou communes), ainsi qu'entre l'Etat et différents groupes d'intéressés (citoyens, entreprises et institutions) et permettant à tous les protagonistes impliqués d'intervenir et de participer au débat démocratique.

Quote-part fiscale

Extrait de l'objectif 2: *La fiscalité doit être supportable aux points de vue social, économique et environnemental, et se conformer notamment aux principes que sont l'équité, l'efficacité, l'attractivité du pôle économique et la simplicité.*

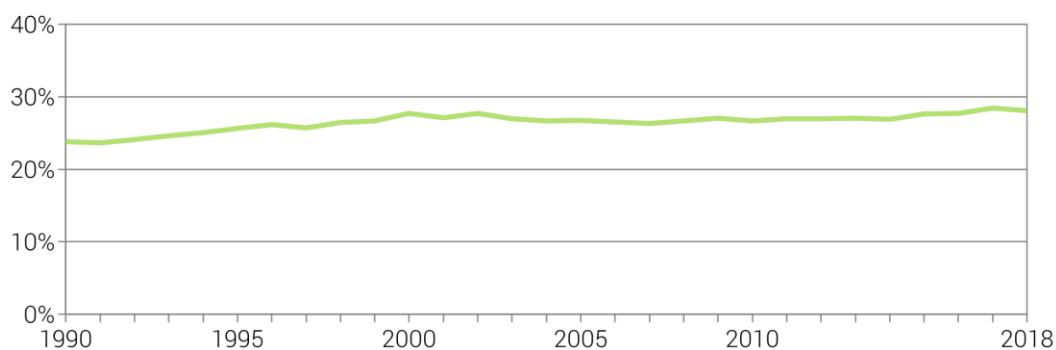
Signification de l'indicateur: Du point de vue économique, une charge fiscale basse contribue à l'attractivité de la place financière et industrielle. La qualité des sites d'implantation dépend toutefois d'un grand nombre de facteurs, dont le cadre juridique, la paix sociale et les qualifications de la main d'œuvre potentielle. La quote-part fiscale ne permet pas de tirer directement des conclusions quant à la situation financière des ménages. Celle-ci ne peut être déterminée qu'après la mise en relation de la quote-part fiscale avec les prestations que l'État fournit en contrepartie aux contribuables.

La quote-part fiscale représente la somme de tous les impôts et émoluments perçus par la Confédération, les cantons et les communes, et de toutes les cotisations prélevées par les assurances sociales publiques, par rapport au produit intérieur brut à prix courants. Elle donne ainsi la mesure de la charge induite par les prélèvements fiscaux.

Objectif quantifiable: Afin de maintenir ou d'augmenter l'attractivité de la place économique suisse, la quote-part fiscale doit être stabilisée ou réduite par rapport à son niveau de 2014 (quote-part fiscale [État]: 27,0%).

Quote-part fiscale

Recettes fiscales, y compris les cotisations obligatoires aux assurances sociales, par rapport au produit intérieur brut



2018: chiffre partiellement estimé

Source: AFF – Statistique financière

© OFS 2019

Commentaire

La quote-part fiscale est relativement stable, se maintenant depuis 2001 autour de 27%. En 2018, elle était de 28,1% du PIB, en baisse par rapport à l'année précédente. Au niveau international, la quote-part fiscale de la Suisse est faible: seuls l'Irlande, la Corée et les États-Unis affichent une quote-part fiscale plus faible parmi les pays de l'OCDE placés au même niveau de développement. Dans les comparaisons internationales, il ne faut pas oublier qu'en Suisse les contributions dans le domaine de la prévoyance professionnelle (contributions aux caisses de pension) et les primes de l'assurance-maladie obligatoire ne sont pas prises en compte. Dans de nombreux États, ces charges sont financées par l'intermédiaire du système fiscal.

Les prélèvements fiscaux permettent de financer une grande partie des activités et des dépenses de l'État. La quote-part des dépenses publiques, c'est-à-dire le montant total des dépenses publiques rapporté au PIB, a augmenté dans les années 1990 et a atteint en 2002 un niveau sans précédent (34,7%). En 2018, les

dépenses publiques représentaient 32,4% du PIB, soit à peu près le même niveau que l'année précédente (32,9%). La quote-part des dépenses publiques de la Suisse est une des plus faibles de l'OCDE.

La charge fiscale varie selon les cantons: l'indice d'exploitation du potentiel fiscal est bas dans les cantons de Schwytz, de Zoug et de Nidwald. Schwytz présentait en 2019 l'indice le plus faible. Le canton de Genève avait l'indice le plus élevé, devant les cantons de Vaud et du Jura.

Méthodologie

La quote-part fiscale, exprimée en pour cent du produit intérieur brut à prix courants, comprend la totalité des impôts et contributions perçus par la Confédération, les cantons et les communes, ainsi que les contributions aux assurances sociales. Celles-ci comprennent les cotisations des employeurs et des employés aux assurances sociales publiques que sont l'AVS, l'AI, l'APG, l'AC, les allocations familiales dans l'agriculture et, pour le canton de Genève, l'assurance-maternité. Les taxes, les intérêts perçus ainsi que les autres recettes de l'état, comme les amendes par exemple, ne sont pas pris en compte. Les cotisations de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents et aux caisses de pension ne sont pas non plus prises en compte, malgré leur caractère obligatoire, du fait que les entreprises qui les perçoivent ne font pas partie du secteur public.

Pour calculer la quote-part fiscale, l'Administration fédérale des finances (AFF) s'appuie sur les chiffres fournis par les statistiques financières, établies conformément aux standards internationaux de statistique financière du Fonds monétaire international (FMI). Ceux-ci correspondent aux recettes fiscales publiées par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). La comparabilité avec la quote-part fiscale des autres pays est ainsi assurée. La quote-part fiscale est publiée annuellement.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Quote-part fiscale selon le FMI et l'OCDE

Recettes fiscales en % du PIB. La quote-part fiscale comprend les impôts et les cotisations sociales conformément aux définitions des standards de la statistique financière du Fonds monétaire international (FMI). L'OCDE se réfère à une nomenclature similaire, qui comprend toutefois une classification des catégories d'impôts légèrement différente.

Indice de l'exploitation du potentiel fiscal

L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal reflète la charge fiscale totale d'un canton. Il fournit des informations sur l'exploitation fiscale globale du potentiel de ressources et par conséquent sur la part de la valeur fiscalement exploitable (revenus, bénéfices et augmentations de la fortune) créée par les contribuables (personnes physiques et morales) qui est effectivement soumise à des impôts cantonaux et communaux et n'est ainsi plus disponible pour un usage privé.

Réglementation des marchés de produits

Extrait de l'objectif 2: *Pour faire face à la concurrence internationale et assurer la prospérité du pays, l'économie suisse doit disposer des meilleures conditions générales possibles. Des fondements économiques optimaux et une charge administrative légère doivent accroître la productivité nationale.*

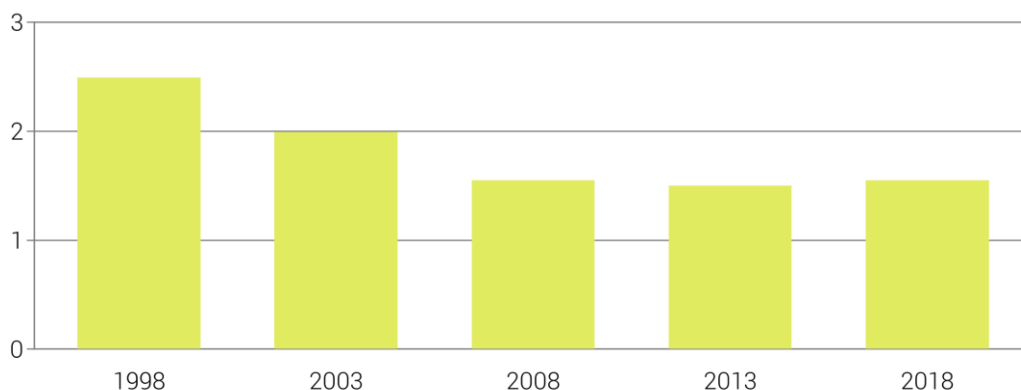
Signification de l'indicateur: La réglementation des marchés de produits fait partie des conditions générales qui déterminent le fonctionnement de l'économie. Lorsqu'elle est définie de manière optimale – à savoir qu'en règle générale elle respecte les principes de l'économie de marché et limite les charges administratives – elle peut favoriser la compétition sur ces marchés. Des marchés compétitifs peuvent inciter les entreprises à être plus efficaces respectivement plus productives. Davantage de compétition a un effet sur la croissance économique et sur l'emploi.

L'indice de réglementation des marchés de produits se compose d'un jeu d'indicateurs qui mesurent si les réglementations applicables stimulent ou inhibent la concurrence sur ces marchés. Plus l'indice d'un pays est bas, moins nombreuses y sont les réglementations des marchés des produits.

Objectif quantifiable: *Par l'aménagement optimal des conditions économiques générales, la performance de l'économie et la productivité en Suisse augmentent.*

Réglementation des marchés de produits

Échelle de 0 (pas de réglementation) à 6 (très forte réglementation)



2018: Rupture de série temporelle

Source: OCDE – Indicateur intégré de RMP

© OFS 2019

Commentaire

Après avoir enregistré une baisse par rapport à ses niveaux de 1998 et de 2003, l'indice de réglementation des marchés de produits est resté pratiquement constant depuis 2008, sa valeur s'établissant à 1,55 point en 2018. En raison d'une révision, il est impossible de comparer directement cette valeur à celles des relevés précédents.

En 2018, la Grande-Bretagne est arrivée, avec un indice de 0,79, en tête des pays de l'OCDE qui ont des marchés de produits faiblement réglementés; elle était suivie par l'Espagne avec un indice de 1,04. Les États membres de l'OCDE ont en majeure partie libéralisé leurs marchés de produits depuis 1998.

La Suisse présente un degré de régulation élevé dans le domaine «participations de l'État» en raison des nombreuses entreprises publiques. En 2018, l'indice de régulation de ce domaine atteignait 3,23 points, se situant au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (2,15 points).

Comparée à l'UE et à l'OCDE, la Suisse connaît un degré élevé de réglementation des marchés de produits, par exemple dans les secteurs télécommunication, transports et énergie, qui dépendent d'infrastructures de réseaux couvrant tout le territoire ou qui sont pour des raisons historiques en main des cantons et des communes. Ceci concerne notamment le courrier postal et le réseau ferroviaire. La réglementation du marché de l'électricité reste élevée, bien qu'une déréglementation y ait été observée ces dernières années.

Méthodologie

Les indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE sont fondés sur des données qualitatives concernant les lois et les réglementations transformées en données quantitatives normalisées par le biais d'un encodage sur une échelle allant de zéro à six. Plus la valeur est élevée, plus les entraves à la concurrence sont fortes.

La réglementation des marchés de produits concerne potentiellement: 1) les distorsions dues aux interventions de l'État (État propriétaire, interventions dans les activités, p. ex.) et 2) les obstacles que les sociétés suisses ou étrangères doivent surmonter pour entrer sur le marché (charge administrative imposée aux nouvelles entreprises, restrictions dans le secteur des services et les secteurs organisés en réseau, entrave au commerce international et aux investissements directs, p. ex.).

Sont également prises en compte certaines réglementations spéciales touchant notamment les transports aériens et ferroviaires, les transports routiers et les télécommunications. Les marchés de produits comprennent les biens de consommation et d'investissement (à l'exception des produits agricoles, mais le secteur alimentaire est pris en compte). L'indicateur est compilé et publié tous les cinq ans par l'OCDE. La méthode est révisée régulièrement.

Indice de synthèse de l'innovation

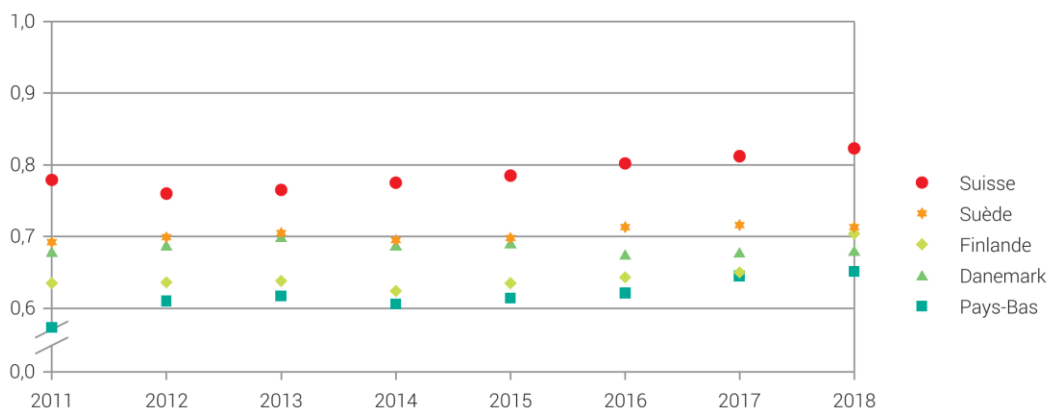
Extrait de l'objectif 2: *Pour faire face à la concurrence internationale et assurer la prospérité du pays, l'économie suisse doit disposer des meilleures conditions générales possibles. Des fondements économiques optimaux et une charge administrative légère doivent accroître la productivité nationale. [...] Il faut par ailleurs encourager la restructuration de l'économie et l'innovation.*

Signification de l'indicateur: Dans un contexte marqué par une globalisation croissante, la Suisse doit renforcer sa compétitivité si elle veut assurer sa prospérité à long terme. Cela ne peut se faire que dans un environnement propice à l'innovation, avec notamment un système de formation intégré dans un réseau international, un financement suffisant de la recherche et un capital humain hautement développé. Cet indicateur présente l'indice de synthèse de l'innovation des cinq pays les plus performants en la matière. L'indice peut prendre des valeurs comprises entre 0 (bas niveau d'activité en matière d'innovation) et 1 (haut niveau d'activité en matière d'innovation). Il informe sur les activités d'innovation des entreprises, sur les conditions nécessaires à l'innovation et sur ses effets économiques.

Objectif quantifiable: *La Suisse conserve sa place de leader mondial dans le domaine de l'innovation.*

Indice de synthèse de l'innovation

Echelle du niveau d'activité en matière d'innovation de 0 (bas) à 1 (haut), pour les cinq pays les plus performants



Les données de base de l'indice de synthèse de l'innovation sont l'objet d'adaptations au cours du temps.

Source: Commission européenne – European Innovation Scoreboard

© OFS 2019

Commentaire

L'indice de synthèse de l'innovation de la Suisse est resté relativement constant entre 2011 et 2015, puis il a augmenté. Il a atteint 0,823 en 2018. Sa valeur place la Suisse au premier rang, devant les pays membres de l'UE et les autres pays considérés. Au sein de l'UE, la Suède affiche l'indice le plus élevé (0,713), devant la Finlande (0,704), le Danemark (0,680) et les Pays-Bas (0,651). La Suisse occupe une position de leader en ce qui concerne notamment le capital humain, l'attrait de ses systèmes de recherche et les investissements au niveau des entreprises.

Les investissements dans la recherche et développement (R&D) contribuent à créer des conditions propices à l'innovation. En 2017, la Suisse y a consacré plus de 22 milliards de francs, ce qui représente environ 3,4% de son produit intérieur brut (PIB). En Suisse, 69% des investissements en R&D ont été consentis par des entreprises privées en 2017. Les hautes écoles, dont les fonds sont majoritairement publics, la Confédération et les institutions privées sans but lucratif ont quant à elles assumé la part restante.

Le niveau de formation joue un rôle déterminant dans le développement d'un capital humain favorable à l'innovation. En 2018, 88,4% de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans bénéficiait d'une formation post-obligatoire, une part en hausse constante depuis 2011. En 2018, 44,7% de la population résidente permanente de cette tranche d'âge disposait d'une formation de degré secondaire II et 43,7% d'une formation tertiaire.

Depuis 2011, le nombre d'emplois dans les branches innovatrices rapporté au total des emplois des secteurs secondaire et tertiaire en équivalents plein temps n'a pas évolué de manière significative. En 2016, cette part se montait à 29,4%.

Méthodologie

L'indice de synthèse de l'innovation (Summary Innovation Index) correspond à la moyenne de 27 indicateurs. Il peut prendre des valeurs comprises entre 0 et 1. La valeur 0 indique un faible niveau d'activité en matière d'innovation, la valeur 1 un haut niveau d'activité en matière d'innovation. Il s'agit d'un indice relatif, ce qui signifie que la valeur de l'indice d'un pays dépend des résultats des autres pays et notamment de la valeur du pays le mieux, respectivement le moins bien placé.

L'indice de synthèse considère quatre domaines de l'innovation: les conditions cadres favorables à la recherche, les investissements en matière de recherche et d'innovation, les activités d'innovation et les effets économiques. Ces quatre domaines sont formés de dix dimensions, représentées chacune par une série d'indicateurs.

La méthode de calcul de l'indice de synthèse varie selon les années pour des raisons liées à la disponibilité des données. Les valeurs de l'indice ne peuvent être ainsi que partiellement comparées au fil du temps.

L'indice de synthèse de l'innovation couvre une période de huit ans et est publié annuellement dans l'European Innovation Scoreboard (EIS) de la Commission européenne. Les données proviennent d'Eurostat, de l'OCDE et des Nations Unies. L'EIS couvre tous les pays membres de l'UE et quelques autres pays (Suisse, Islande, Norvège, Serbie, Macédoine, Ukraine, Turquie, Israël).

Définitions

Innovation

Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures (OCDE/Eurostat, Manuel d'Oslo, 2005).

Production de denrées alimentaires

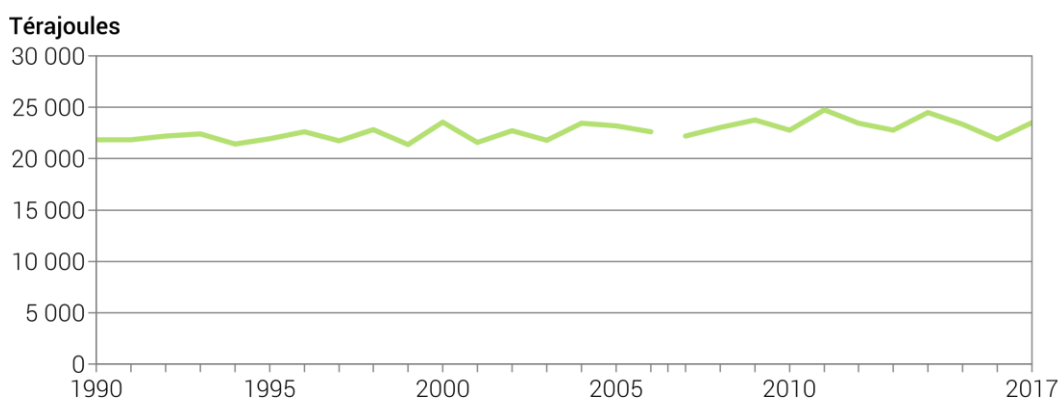
Extrait de l'objectif 2: *Quant à l'agriculture, elle doit apporter une contribution majeure à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la préservation des ressources naturelles, à l'entretien du paysage cultivé et au peuplement polycentrique du territoire par une production durable et orientée vers le marché.*

Signification de l'indicateur: Comme le prévoit la Constitution, l'agriculture doit contribuer substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché. La production de denrées alimentaires se mesure en termes d'énergie utilisable provenant de la production agricole indigène (en térajoules, TJ). L'indicateur ne dit rien de la qualité des denrées alimentaires produites.

Objectif quantifiable: *La production indigène de denrées alimentaires (en térajoules, TJ) progresse légèrement par rapport aux valeurs moyennes de la période 2008 à 2010.*

Production de denrées alimentaires

Production indigène brute de denrées alimentaires par l'agriculture



nouvelle méthode de calcul depuis 2007

2017: provisoire

Source: USP – Bilan alimentaire

© OFS 2019

Commentaire

La production brute de denrées alimentaires fluctue d'année en année depuis 1990 et a atteint 23 486 térajoules en 2017. Les conditions climatiques et topographiques de la Suisse permettent de couvrir une grande partie de la consommation de lait, de produits laitiers, de beurre, de viande, de pommes de terre et de sucre dans le pays même. Cette part est toutefois bien plus faible en ce qui concerne les céréales, les légumes et les fruits. Elle est très faible pour les légumineuses et le poisson, par exemple, dont l'essentiel doit être importé. La production brute de produits d'origine animale comprend également les fourrages importés. De ce fait, pour déterminer la production animale nette en Suisse, seule compte comme production indigène la part obtenue à partir de fourrage suisse. La production indigène totale nette s'est ainsi élevée à 20 688 térajoules en 2017.

Si l'on compare la production indigène totale à la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse, on obtient le taux d'auto-approvisionnement du pays. En 2017, ce taux était de 59% brut et de 52% net. C'est pour les produits animaux, en particulier pour le lait et les produits laitiers, que le niveau d'auto-approvisionnement est le plus élevé.

L'agriculture a besoin de surfaces agricoles pour produire des denrées alimentaires. En 2018, la surface agricole utile de la Suisse était quelque peu supérieure à un million d'hectares. Elle se composait principalement de surfaces herbagères (70%) et céréalières (14%). La surface agricole utile diminue.

L'azote est un élément nutritif important qui détermine dans une large mesure les rendements dans la production végétale. L'« efficacité de l'azote » indique quelle part de l'apport total d'azote dans l'agriculture est utilisée par les plantes, sachant que l'azote excédentaire passe dans l'air et dans l'eau, où il constitue un polluant. L'efficacité de l'azote s'est améliorée, passant d'un peu plus de 23% en 1990 à 31% en 2017.

Méthodologie

La production indigène de denrées alimentaires par l'agriculture suisse correspond à la production brute mesurée en térajoules. « Production brute » signifie que les denrées alimentaires produites à partir de fourrage importé sont également prises en compte.

Le taux d'auto-provisionnement se définit comme la part de la production indigène dans la consommation totale du pays. Le taux d'auto-provisionnement net ne prend en compte que la production indigène obtenue à partir de fourrage indigène.

L'indicateur « Production de denrées alimentaires » est calculé chaque année par l'Union suisse des paysans (USP) et publié dans les « Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation », de même que sur la page Internet de l'USP. La méthode d'établissement du bilan alimentaire a été entièrement révisée en 2008, entraînant une rupture de la série temporelle. Les valeurs calculées selon l'ancienne méthode sont disponibles jusqu'en 2010, les valeurs calculées selon la nouvelle méthode sont disponibles à partir de 2007.

Investissements en technologies de l'information et de la communication

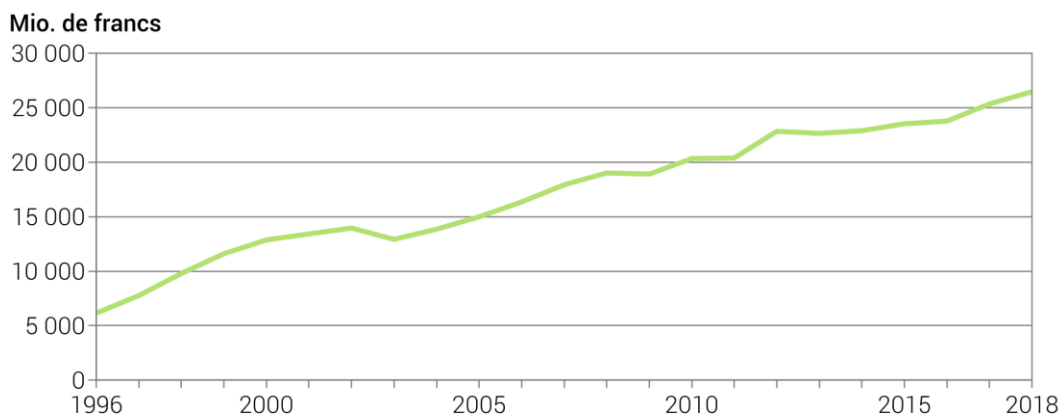
Extrait de l'objectif 3: *La Suisse crée les conditions-cadres nécessaires pour que la numérisation puisse contribuer à garantir et à accroître la prospérité.*

Signification de l'indicateur: La numérisation détermine aujourd'hui de plus en plus tous les domaines de vie, de la vie privée à l'économie en passant par l'État. Dans ces deux derniers domaines notamment, la numérisation de processus permet de réaliser des gains d'efficacité. Pour un pays pauvre en ressources naturelles comme la Suisse, il est important d'utiliser au mieux le potentiel de la numérisation afin d'accroître la productivité et de s'affirmer comme un pôle économique et de recherche innovant tourné vers l'avenir. L'indicateur montre le total des investissements en technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'économie suisse, en millions de francs, aux prix de l'année précédente. Il ne renseigne ni sur l'utilisation des TIC ni sur la valeur ajoutée de ces investissements.

Objectif quantifiable: *Par l'aménagement optimal des conditions générales, les investissements dans les technologies de l'information et de la communication en Suisse augmentent.*

Investissements en technologies d'information et de communication

En Suisse, aux prix de l'année précédente, référence 2010



2018: provisoire

Source: OFS – CN

© OFS 2019

Commentaire

Les investissements consentis par l'économie privée et l'État dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont passés de 6 126 millions de francs en 1996 à 26 447 millions de francs en 2018 (aux prix de l'année précédente, année de référence 2010), soit un accroissement moyen d'environ 7% par an. En 2018, les trois quarts des investissements ont été effectués dans des logiciels et des banques de données, un peu plus d'un sixième dans les technologies de la communication et le reste dans les technologies de l'information. Les logiciels et les bases de données enregistrent la plus forte progression des investissements depuis 1996.

La capacité d'une économie à exploiter les opportunités de croissance et d'innovation offertes par la numérisation dépend entre autres du nombre de personnes formées dans le domaine des TIC. En 2018, 6 001 diplômes en lien avec les TIC ont été délivrés en Suisse, soit six fois plus qu'en 1990. Deux cinquièmes de ces diplômes étaient des certificats fédéraux de capacité (CFC).

Le nombre de brevets TIC déposés auprès du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) décrit l'importance de la branche TIC dans les activités de recherche et développement. En 2017, la Suisse a déposé 42,1 demandes de brevets TIC par million d'habitants et se place ainsi au huitième rang du classement des pays de l'OCDE. La Suède occupe la première place (157,9), suivie de la Corée (103,4), de la Finlande (98,2) et du Japon (93,4).

Méthodologie

L'indicateur montre le total des investissements bruts en technologies de l'information et de la communication (TIC, sans les amortissements) de l'Etat et de l'économie privée, en millions de francs, aux prix de l'année précédente (année de référence 2010). Font aussi partie des TIC les logiciels et les banques de données, mais ce n'est pas le cas des instruments et appareils de mesure, de commande et de régulation, car ils comprennent aussi des instruments de contrôle tels que les thermostats ou les instruments de navigation, qui ne sont pas obligatoirement numériques.

Les investissements en TIC sont évalués chaque année dans le cadre de la comptabilité nationale (CN) selon la méthode de calcul par les flux de produits (Commodity Flow Method).

Définitions

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Technologies fondées sur les développements les plus récents dans les domaines de l'informatique et des télécommunications (notamment les réseaux), et du multimédia, qui se caractérisent par la convivialité accrue des produits et services qui en sont issus et qui sont destinés à des spécialistes et à un large public de non-spécialistes. P. ex. Internet, Intranet, Extranet, WAP, le courrier électronique, UMTS.

Taux d'exposition au commerce international

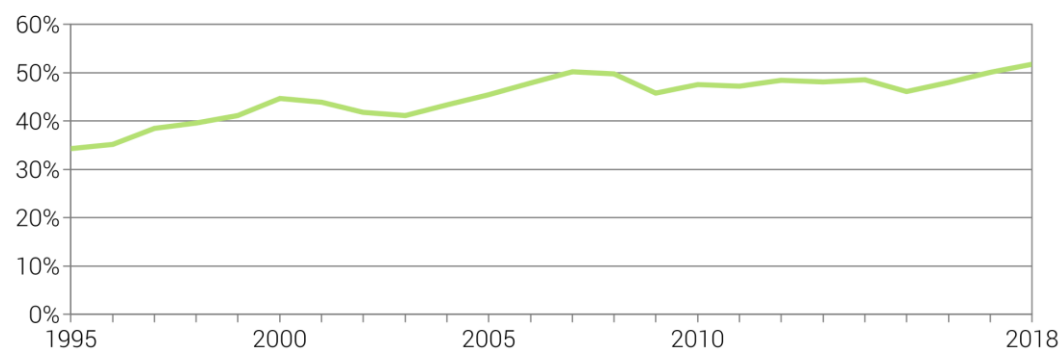
Extrait de l'objectif 4: *La Suisse est un pays qui est fortement intégré à l'économie mondiale et qui se caractérise par la grande orientation internationale de son économie. Notre prospérité dépend donc en grande partie du commerce international des biens et des services ainsi que des activités d'investissement transfrontalières. Améliorer en permanence l'accès aux marchés étrangers est donc un objectif essentiel de la politique économique extérieure de la Suisse.*

Signification de l'indicateur: La Suisse, qui ne dispose que d'un marché intérieur limité, a besoin du commerce international pour maintenir et développer sa prospérité. Notre pays a besoin des marchés extérieurs pour y écouler sa production et pour importer des biens et des services. Cet indicateur montre la moyenne des importations et des exportations de la Suisse, rapportée à son produit intérieur brut. Il donne une idée du degré d'ouverture de l'économie suisse et de son intégration dans le commerce mondial. L'indicateur ne renseigne pas sur la balance commerciale de la Suisse.

Objectif quantifiable: *Le taux d'exposition de l'économie suisse au commerce international reste stable ou augmente par rapport à la valeur moyenne enregistrée durant la législature 2011 à 2015.*

Taux d'exposition au commerce international

Moyenne des importations et des exportations de biens et de services, rapportée au produit intérieur brut, à prix courants



2017 et 2018: provisoire

Source: OFS – CN

© OFS 2019

Commentaire

Le commerce extérieur de la Suisse s'est globalement développé depuis 1995, malgré des fluctuations liées à la conjoncture. Après une période de recul au début du millénaire, la moyenne des importations et des exportations par rapport au produit intérieur brut (PIB) a augmenté à partir de 2003, pour ensuite reculer suite à la crise financière de 2008. En 2017, le taux d'exposition de la Suisse dans le commerce mondial a dépassé le seuil de 50% pour atteindre 51,8% en 2018. L'Union européenne (UE) joue un rôle particulièrement important dans le commerce extérieur de la Suisse. Nos principaux partenaires commerciaux dans l'UE sont l'Allemagne, l'Italie et la France.

En 2018, la valeur nominale des exportations de marchandises était deux fois plus élevée que la valeur nominale des exportations de services. Ce rapport est resté relativement stable depuis 1995, tandis qu'il a évolué en faveur des services dans les importations: jusqu'en 2008, les importations de marchandises étaient environ trois fois plus élevées que les importations de services; aujourd'hui, le rapport est le même que pour les exportations.

Les trois quarts environ de la valeur ajoutée totale des exportations brutes de la Suisse ont été produits en Suisse en 2016; le reste a été importé sous forme de consommation intermédiaire. La part de la valeur ajoutée produite en Suisse est en général plus élevée pour les exportations de services que pour les exportations de marchandises. Les services sont en effet moins facilement échangeables et les importations de biens intermédiaires jouent un rôle plus important pour les marchandises que pour les services.

Nos relations économiques avec l'étranger ne se limitent pas à des échanges de marchandises et de services, ils comprennent aussi les échanges de capitaux. Ceux-ci consistent notamment en des investissements directs: en 2017, les capitaux détenus à l'étranger par des investisseurs résidant en Suisse s'élevaient à 1228 milliards de francs. Inversement, des investissements en Suisse sont effectués depuis l'étranger: en 2017, le stock d'investissements étrangers directs en Suisse s'élevait à 1088 milliards de francs. Les investissements directs en Suisse et à l'étranger augmentent avec le temps. Leurs variations ne résultent pas seulement des échanges de capitaux, mais aussi des fluctuations des taux de change.

Méthodologie

Le taux d'exposition dans le commerce international se calcule en divisant la moyenne des importations et des exportations de biens et services par le produit intérieur brut (PIB), à prix courants.

Dans les Comptes nationaux (CN), sont réputés importations et exportations les échanges de biens qui impliquent un transfert de propriété entre résidents et non-résidents. Les importations de services comprennent tous les services rendus par des non-résidents à des résidents, les exportations de services tous ceux rendus par des résidents à des non-résidents.

Les importations et les exportations comprennent les échanges de marchandises et les échanges portant sur le fret, les assurances, les transports, les voyages, les droits de licence et les services dans le domaine des communications, de la construction, des banques, de l'information et du commerce.

L'indicateur ne tient pas compte de l'or non monétaire détenu dans l'économie privée comme réserve de valeur pour les exportations et les importations de biens. Il tient compte, en revanche, de l'or non monétaire utilisé dans l'industrie. Est réputé or non monétaire tout or non détenu comme avoir de réserve par les autorités (or monétaire), autrement dit tout or détenu dans l'économie comme réserve de valeur ou à d'autres fins (industrielles).

Les données sur le produit intérieur brut et sur les importations et exportations de biens et de services sont publiées annuellement par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre des Comptes nationaux (CN). Pour le commerce extérieur de biens et de services, les CN s'appuient sur la statistique du commerce extérieur de l'Administration fédérale des douanes et sur la balance des paiements de la Banque nationale suisse.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale

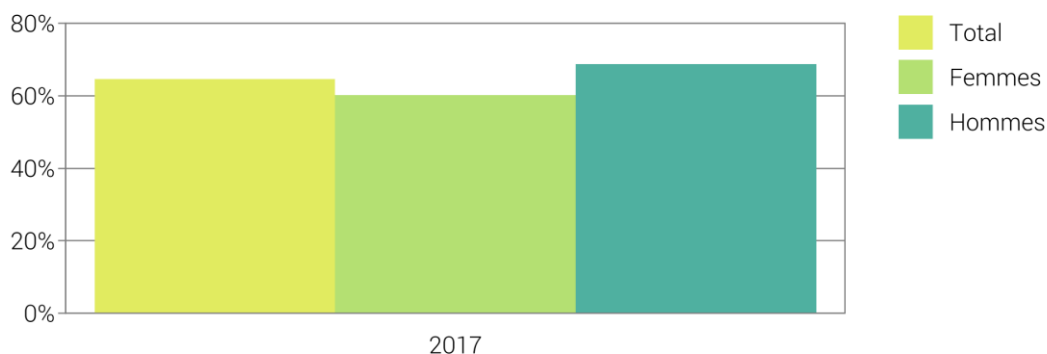
Extrait de l'objectif 6: *Le système suisse de formation professionnelle en alternance est un succès. Fort des objectifs de formation que la Confédération et les cantons ont fixés en commun pour l'espace suisse de formation, le Conseil fédéral veille, de concert avec les cantons, à la qualité élevée et à la perméabilité de l'espace suisse de formation. Il veut préserver et développer la formation professionnelle afin que l'on dispose de suffisamment de personnes qualifiées pour assurer la relève, mais aussi que les jeunes aient de bonnes perspectives d'avenir.*

Signification de l'indicateur: Après la scolarité obligatoire, la plupart des jeunes passent au degré secondaire II. L'obtention d'un diplôme de ce degré permet d'accéder au niveau de formation supérieur, mais aussi d'acquérir les qualifications requises pour entrer dans la vie active. Le degré secondaire II comprend d'une part des filières professionnelles (formation professionnelle initiale), d'autre part des filières de formation générale (écoles de maturité gymnasiale et écoles de culture générale). La formation professionnelle initiale comprend toutes les formations débouchant sur un certificat fédéral de capacité (CFC, avec ou sans maturité professionnelle) ou sur une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Cet indicateur donne la part des jeunes adultes jusqu'à 25 ans issus de l'école obligatoire qui ont acquis en Suisse, comme première certification du degré secondaire II, un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), par rapport à la population de référence du même âge.

Objectif quantifiable: *Dans le système de formation perméable et de haute qualité, la formation professionnelle est renforcée, elle qui est un pilier important de l'encouragement d'une relève qualifiée, et le taux de chômage des jeunes reste à un niveau bas en comparaison internationale.*

Taux de diplômés de la formation professionnelle initiale

Part des personnes jusqu'à 25 ans possédant un titre de formation professionnelle initiale*, par rapport à la population du même âge



* premier titre obtenu au degré secondaire II pendant l'année de référence

Source: OFS – LABB

© OFS 2019

Commentaire

Les jeunes diplômés de la formation professionnelle initiale représentaient en 2017 environ 65% de la population du même âge (jusqu'à 25 ans). La proportion était moins élevée chez les femmes que chez les hommes. Les femmes étaient plus souvent que les hommes titulaires d'un diplôme de formation générale, par exemple une maturité gymnasiale ou un diplôme d'une école de culture générale. Les diplômes de formation professionnelle et de formation générale font partie du degré secondaire II.

En 2018, 36,4% des personnes de 25 à 64 ans désignaient la formation professionnelle initiale comme leur formation achevée la plus élevée. Ce pourcentage a nettement diminué au cours des dix dernières années, car de plus en plus de personnes accomplissent après leur formation secondaire une formation de niveau tertiaire.

La formation professionnelle initiale ouvre plusieurs possibilités de continuer à se former: elle permet d'acquérir une formation professionnelle supérieure (diplôme d'école supérieure, examen professionnel ou examen professionnel supérieur), ainsi que la maturité professionnelle qui donne accès aux hautes écoles spécialisées et, via l'examen complémentaire passerelle, aux hautes écoles universitaires.

Méthodologie

Au degré secondaire II, la formation professionnelle initiale peut prendre la forme d'un apprentissage en entreprise (système dual) ou être acquise intégralement dans une école. Le système dual offre deux niveaux de formation: la formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité (d'une durée de trois ou quatre ans) et la formation professionnelle initiale avec attestation fédérale (d'une durée de 2 ans). La maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité par une formation générale approfondie. L'obtention de la maturité professionnelle donne accès aux hautes écoles spécialisées et, avec un examen complémentaire, aux universités et aux écoles polytechniques fédérales.

Cet indicateur donne la part des jeunes adultes jusqu'à 25 ans issus de l'école obligatoire qui ont acquis en Suisse, comme première certification du degré secondaire II, un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), par rapport à la population de référence du même âge. Il s'agit d'un taux net calculé en cumulant, pour toutes les cohortes d'âge considérées, les pourcentages de personnes diplômées par rapport à la population de référence du même âge. Pour améliorer la stabilité des résultats, on a calculé une moyenne mobile sur trois ans. Le taux pour l'année X correspond à la moyenne des taux des années X-1, X et X+1.

La population de référence comprend toutes les personnes qui étaient domiciliées en Suisse à l'âge où la scolarité obligatoire se termine. Ne sont pas considérés les frontaliers ni les personnes arrivées en Suisse récemment et après avoir achevé leur scolarité obligatoire. Les jeunes qui ont quitté notre pays avant d'obtenir un diplôme du degré secondaire II ne sont pas non plus pris en considération.

La formation élémentaire, le préapprentissage et les formations transitoires ne sont pas prises en compte. La maturité professionnelle n'est pas non plus considérée, car il s'agit d'un deuxième diplôme (obtenu après le certificat fédéral de capacité ou en parallèle).

Le taux de première certification au degré secondaire II est publié annuellement par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre du projet d'«analyses longitudinales dans le domaine de la formation» (LABB). Les données sur la population de référence proviennent de la statistique de la population et des ménages (STATPOP).

Définitions

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'enseignement obligatoire de base. Il commence, d'après le concordat HarmoS, onze ans après le début du degré primaire (lorsque les élèves sont dans leur 16^e année) et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part. Les formations durent en général de deux à quatre ans et s'achèvent par l'obtention d'un certificat de maturité, d'un certificat de culture générale, d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les titres du degré secondaire II autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire.

Formation achevée de la formation professionnelle supérieure

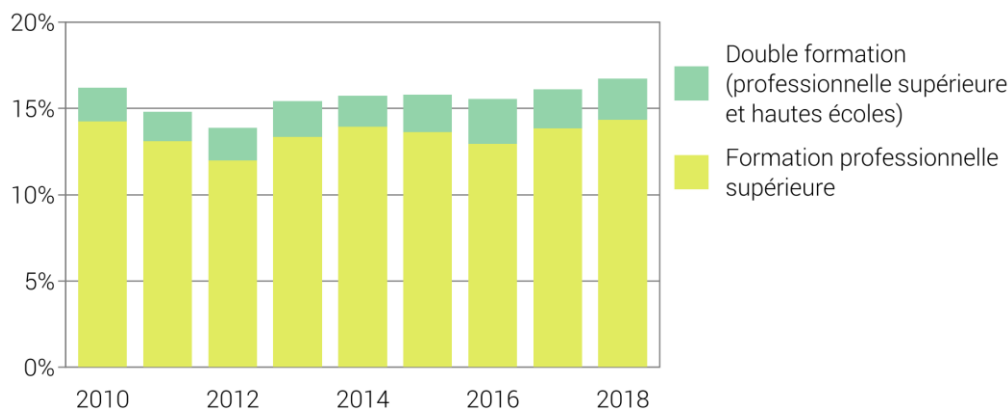
Extrait de l'objectif 6: *Le système suisse de formation professionnelle en alternance est un succès. Fort des objectifs de formation que la Confédération et les cantons ont fixés en commun pour l'espace suisse de formation, le Conseil fédéral veille, de concert avec les cantons, à la qualité élevée et à la perméabilité de l'espace suisse de formation. Il veut préserver et développer la formation professionnelle afin que l'on dispose de suffisamment de personnes qualifiées pour assurer la relève, mais aussi que les jeunes aient de bonnes perspectives d'avenir.*

Signification de l'indicateur: Au niveau tertiaire, on fait la distinction entre les diplômes des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques) et ceux de la formation professionnelle supérieure (examens professionnels supérieurs et filières des hautes écoles spécialisées). La formation professionnelle supérieure est axée sur l'acquisition d'une expérience professionnelle et combine enseignement théorique et formation pratique en entreprise. En lien étroit avec le marché du travail, elle permet de compléter et d'approfondir des compétences spécialisées ainsi que d'acquérir des compétences en matière de gestion d'entreprise. Cet indicateur donne la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure ou d'une double formation (professionnelle supérieure et hautes écoles) par rapport à la population résidente permanente de la Suisse.

Objectif quantifiable: *Dans le système de formation perméable et de haute qualité, la formation professionnelle est renforcée, elle qui est un pilier important de l'encouragement d'une relève qualifiée, et le taux de chômage des jeunes reste à un niveau bas en comparaison internationale.*

Formations achevées de la formation professionnelle supérieure

Par rapport à la population résidente permanente des 30 à 34 ans



Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

Commentaire

La part des personnes de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure dans la population résidente du même âge se situait à 16,7% en 2018, soit légèrement au-dessus du niveau de 2010. En comparaison, près de 40,7% des personnes de ce groupe d'âge disposaient en 2018 d'un diplôme d'une haute école. Ces deux pourcentages incluent les personnes titulaires des deux diplômes (2,4% en 2018).

Si l'on considère la population résidente permanente de 25 à 64 ans, 14,9% possédaient en 2018 un diplôme de formation professionnelle supérieure comme niveau de formation le plus élevé; 28,8% du même groupe

étaient titulaires d'un diplôme d'une haute école. La proportion de personnes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire a globalement progressé au cours des dernières années.

Environ 26 800 diplômes de formation professionnelle supérieure ont été décernés en 2018, dont 14 600 diplômes fédéraux attestant la réussite d'un examen professionnel, 9100 diplômes des écoles supérieures et 2800 diplômes fédéraux attestant la réussite d'un examen professionnel supérieur. Les quelque 300 diplômes restants étaient des titres de formation professionnelle supérieure non réglementés au niveau fédéral. Le nombre de diplômes décernés pour des formations professionnelles supérieures réglementées par la Confédération a augmenté depuis 2010 alors que l'on observe une baisse des diplômes non réglementés au niveau fédéral.

Méthodologie

Cet indicateur mesure la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans titulaires d'au moins un diplôme de formation professionnelle supérieure par rapport à la population résidente permanente de la Suisse.

On distingue les catégories suivantes:

- personnes titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure;
- personnes titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure et d'un diplôme d'une haute école (haute école universitaire, haute école spécialisée ou haute école pédagogique).

Les formations achevées de la formation professionnelle supérieure sont relevées chaque année par l'Office fédérale de la statistique (OFS) dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). En 2010, des modifications ont été apportées à l'ESPA, qui ont conduit à une rupture de la série chronologique (passage à une enquête en continu et révision du questionnaire). Les données n'étant pas comparables, les chiffres antérieurs à 2010 n'apparaissent pas dans le graphique de l'indicateur.

Définitions

Formation professionnelle supérieure

Les formations professionnelles du degré tertiaire B sont accessibles aux étudiants qui ont achevé une formation professionnelle de plusieurs années du degré secondaire II ou une formation équivalente. Les programmes sont orientés sur la profession, couvrent plusieurs disciplines et durent au moins un an. La formation professionnelle supérieure englobe les examens fédéraux (examens professionnels et examens professionnels supérieurs) ainsi que les filières de formation des écoles supérieures. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure (diplôme ES, brevet ou diplôme fédéral) doivent être aptes à assumer des fonctions techniques ou dirigeantes à un niveau de cadre moyen. Les formations sont fortement axées sur la pratique. Voir : Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002, 412.10, chap. 3

Degré tertiaire

On distingue deux filières au degré tertiaire : la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles. La formation professionnelle supérieure comporte une grande variété de formations (env. 460 diplômes). Les diplômes décernés par les écoles supérieures et les écoles techniques, ainsi que les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs sont reconnus par la Confédération et les cantons. Ils impliquent une formation achevée du degré secondaire II et, dans le second cas, quelques années d'expérience professionnelle.

Les hautes écoles comprennent les hautes écoles universitaires (c.-à.-d. les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales), hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques, ainsi que d'autres institutions du domaine des hautes écoles partiellement ou totalement financées par des fonds publics (comme par exemple, l'institut fédéral des hautes études dans la formation professionnelle ou l'institut universitaire Kurt Bösch). Ces formations sont couronnées par un diplôme, un bachelor, un master ou un doctorat (uniquement dans les hautes écoles universitaires).

Taux de chômage des jeunes

Extrait de l'objectif 6: *[Le Conseil fédéral] veut préserver et développer la formation professionnelle afin que l'on dispose de suffisamment de personnes qualifiées pour assurer la relève, mais aussi que les jeunes aient de bonnes perspectives d'avenir.*

Signification de l'indicateur: Le système économique doit permettre aux jeunes, comme à leurs aînés, d'avoir un travail qui leur donne les moyens de gagner leur vie. Il est donc important que le système de formation leur transmette le savoir et les compétences dont ils auront besoin sur le marché du travail de la manière la plus efficace possible. Le chômage des jeunes est lié à la question de la formation professionnelle et de l'offre de places d'apprentissage pour les jeunes quittant l'école. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ont pris des mesures pour enrichir l'offre de places d'apprentissage. Les offres de raccordement entre la scolarité obligatoire et le monde du travail servent à préparer les jeunes à la formation professionnelle initiale et contribuent à réduire le chômage des jeunes.

Le taux de chômage des jeunes selon la définition du Bureau international du travail (BIT) indique la part de personnes au chômage dans la population des 15 à 24 ans.

Objectif quantifiable: *Dans le système de formation perméable et de haute qualité, la formation professionnelle est renforcée, elle qui est un pilier important de l'encouragement d'une relève qualifiée, et le taux de chômage des jeunes reste à un niveau bas en comparaison internationale.*

Taux de chômage des jeunes au sens du BIT

Part des personnes au chômage dans la population active des 15 à 24 ans



Le graphique montre, pour chaque année, les valeurs du 2e trimestre.

Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

Commentaire

Tout en accusant des fluctuations, le taux de chômage au sens du BIT des jeunes âgés de 15 à 24 ans a globalement augmenté depuis 1991. Il se chiffrait à 6,2% au deuxième trimestre de 2019 et s'avérait ainsi 1,5 fois plus élevé que celui de la population active (4,2%).

Les causes de ces fluctuations sont variées: la conjoncture exerce par exemple une forte influence sur le chômage des jeunes. Lorsque l'économie tourne au ralenti, les entreprises réduisent leurs effectifs en ne remplaçant pas les départs naturels, ce qui ne facilite pas l'insertion professionnelle des jeunes.

En comparaison internationale, le taux de chômage au sens du BIT des jeunes en Suisse est relativement faible. En 2019, ce taux s'élevait à 14% en moyenne (au deuxième trimestre) dans l'UE-28. Parmi les pays de

l'UE, la République tchèque et l'Allemagne ont affiché en 2019 des taux de chômage des jeunes inférieurs à celui de la Suisse. Ce taux était le plus élevé en Grèce et en Espagne.

En Suisse, la part des jeunes de 15 à 24 ans sans emploi ne suivant pas d'études ou de formation (taux NEET: Not in Education, Employment or Training) se situait à 6% en 2018 et était donc inférieure à la moyenne de l'UE-28 (10,5%). L'Allemagne, la République tchèque, le Luxembourg, l'Islande, la Norvège et les Pays-Bas présentaient des taux NEET inférieurs à celui de la Suisse.

Méthodologie

Le taux de chômage des jeunes indique la part de chômeurs au sens du BIT parmi les personnes actives âgées de 15 à 24 ans faisant partie de la population résidente permanente. Le taux de chômage au sens du BIT est calculé et publié chaque trimestre par l'Office fédéral de la statistique (OFS), dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA).

Définitions

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

Taux de chômage au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Taux de chômage au sens du BIT = $\frac{\text{chômeurs au sens du BIT}}{\text{personnes actives}} \times 100$

Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles

Extrait de l'objectif 6: *Le Conseil fédéral œuvre au renforcement de la position de la Suisse comme pôle scientifique et industriel concurrentiel reconnu à l'échelle internationale. Pour y parvenir, il s'agira également de pérenniser la coopération en matière de recherche et de formation. [...] Les hautes écoles conserveront et renforceront même leurs profils spécifiques de haute école.*

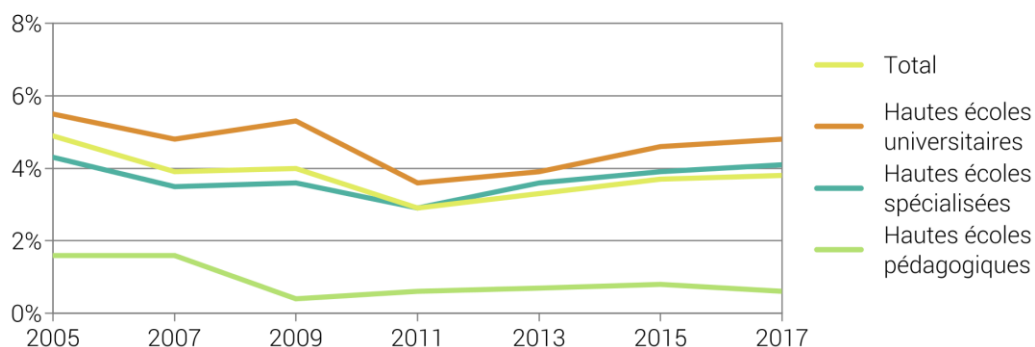
Signification de l'indicateur: Un système d'éducation performant se caractérise entre autres par la formation de diplômés de hautes écoles (HE) hautement qualifiés, qui peuvent s'intégrer sans grandes difficultés dans la vie active et trouver une activité professionnelle correspondant à leurs attentes.

Le taux de chômage au sens du BIT indique la part des diplômés HE qui n'ont pas d'activité professionnelle environ un an après la fin de leurs études. Il ne permet pas de savoir si l'activité professionnelle des personnes diplômées HE actives occupées correspond à leur niveau de formation, ni de conclure à une plus ou moins grande efficacité des différents types de haute école.

Objectif quantifiable: *Les hautes écoles conservent et renforcent leurs profils spécifiques de haute école, qui répondent aux besoins des personnes, de la société et du monde économique.*

Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles

Personnes diplômées des hautes écoles qui sont au chômage au sens du BIT un an après la fin des études, selon le type de haute école



Première enquête des années de diplôme 2004–2016

Source: Office fédéral de la statistique

© OFS 2019

Commentaire

Le taux de chômage au sens du BIT des personnes diplômées des hautes écoles, un an après l'obtention d'un diplôme, a reculé entre 2005 et 2011. Il a ensuite augmenté, pour atteindre une moyenne de 3,8% en 2017, en légère augmentation (0,1 point de pourcentage) par rapport à 2015. En comparaison, le taux de chômage au sens du BIT de la population résidente permanente s'élevait à 4,8% en 2017. Le taux de chômage est plus élevé chez les titulaires d'un master d'une haute école universitaire (4,8%) que chez les titulaires d'un bachelor d'une haute école spécialisée (4,1%) et chez les diplômés des hautes écoles pédagogiques (0,6%). Ces écarts ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'efficacité des différents types de hautes écoles.

Cinq ans après la fin des études, le taux de chômage au sens du BIT 2017 parmi les diplômés des hautes écoles recule globalement par rapport à celui établi un an après la fin des études. Les difficultés éventuelles rencontrées au début de la vie active sont pour la plupart surmontées.

En 2017, 80% des titulaires d'un diplôme d'une haute école avaient, un an après la fin de leurs études, une place de travail exigeant un tel diplôme et exerçaient donc une activité en rapport avec leur niveau de formation. La proportion la plus élevée s'observait chez les diplômés des hautes écoles pédagogiques (93,6%), suivis des titulaires d'un master d'une haute école universitaire (85,1%). La proportion la plus faible s'observait chez les titulaires d'un bachelor d'une haute école spécialisée (66,6%).

En 2017 toujours, cinq ans après la fin de leurs études, plus de 80% des diplômés des hautes écoles étaient satisfaits de leur taux d'occupation. Parmi les titulaires d'un master d'une haute école universitaire et les titulaires d'un bachelor d'une haute école spécialisée, resp. 13,7% et 15% auraient souhaité réduire leur taux d'occupation, et resp. 6,8% et 3,7% auraient souhaité l'augmenter. Parmi les personnes diplômées des hautes écoles pédagogiques, 6,6% auraient souhaité un taux d'occupation plus élevé et 7,1% un taux d'occupation moins élevé.

Méthodologie

Ce taux de chômage au sens du BIT a été calculé sur la base des données de la première enquête auprès des personnes diplômées HE un an après obtention d'un diplôme d'une haute école suisse. Les niveaux de diplôme suivants ont été retenus :

- Hautes écoles universitaires (HEU): diplôme, licence, examen d'Etat, master
- Hautes écoles spécialisées (HES): diplôme, bachelor
- Hautes écoles pédagogiques (HEP) diplôme, bachelor, master

Font partie des chômeurs au sens du BIT les personnes

- qui n'ont exercé aucune activité lucrative la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et à la définition d'EUROSTAT. Le taux de chômage au sens du BIT des personnes diplômées des hautes écoles est établi tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre de l'enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles.

Définitions

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

Taux de chômage au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Taux de chômage au sens du BIT = $\frac{\text{chômeurs au sens du BIT}}{\text{personnes actives}} \times 100$

Impact des publications scientifiques suisses

Extrait de l'objectif 6: *Dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation, la Suisse occupe un rang de leader mondial qu'il s'agit de préserver face à une concurrence internationale de plus en plus vive. Le Conseil fédéral œuvre au renforcement de la position de la Suisse comme pôle scientifique et industriel concurrentiel reconnu à l'échelle internationale. Pour y parvenir, il s'agira également de pérenniser la coopération en matière de recherche et de formation.*

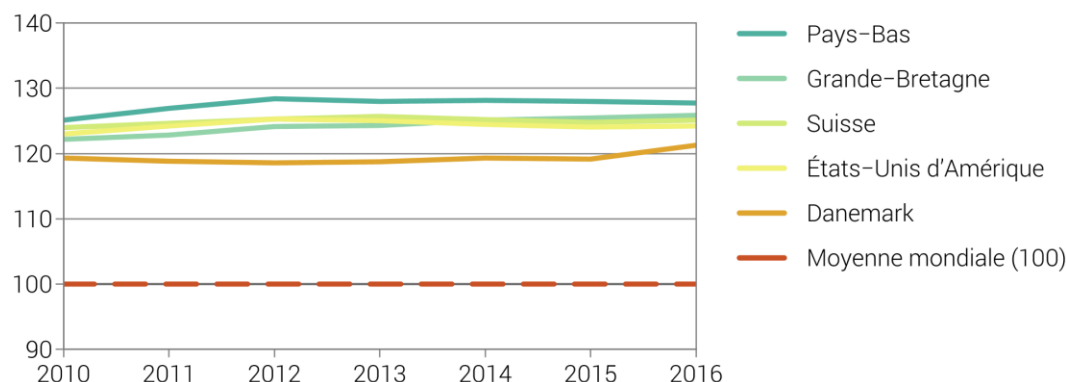
Signification de l'indicateur: La recherche, le développement et la technologie sont des moteurs importants de la capacité d'innovation et renforcent la compétitivité d'un pays. Un des principaux moyens de diffuser le savoir acquis par la recherche est la publication d'articles dans des revues scientifiques. L'effet de ces publications (ou leur impact) est mesuré par le nombre de citations dont elles font l'objet par d'autres chercheurs, ce qui permet d'estimer la place occupée par tel ou tel pays en comparaison internationale ou dans un domaine de recherche particulier. Le volume des publications importe donc peu: c'est leur effet en comparaison internationale qui est déterminant.

Cet indicateur montre l'impact des publications scientifiques suisses en comparaison internationale.

Objectif quantifiable: *La Suisse reste parmi les nations de pointe dans les domaines de la science et de la recherche.*

Impact des publications scientifiques

Indice relatif de citations sur une échelle de 0 (basse) à 200 (élevée)



Moyenne glissante sur 5 ans

Source: Clarivate Analytics, élaboration: SEFRI

© OFS 2019

Commentaire

L'impact des publications scientifiques suisses est relativement stable et se situe au-dessus de la moyenne mondiale. Sur la période de 2014 à 2018, la Suisse dépassait la moyenne mondiale de 25 points et se classait, toutes publications scientifiques confondues, au 3e rang mondial, juste derrière les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

La Suisse a réalisé en tout 295 000 publications pendant la période de 2014 à 2018, ce qui représentait 1,1% du volume de publications mondial. Si l'on pondère par contre le nombre de publications par habitant, on constate que la Suisse comptait parmi les pays les plus productifs: avec 7056 publications par an et par million d'habitants, elle se plaçait au premier rang, suivie du Danemark, de l'Australie, de la Norvège et de la Finlande. Les États-Unis, le pays qui a publié le plus (20,9% du total mondial), occupait le 17e rang.

L'impact des publications suisses est nettement supérieur à la moyenne mondiale dans tous les domaines de recherche. On observe les écarts les plus importants (+ de 20 à 30 points) dans les domaines «Sciences techniques et de l'ingénieur, informatique», «Agriculture, biologie et sciences de l'environnement», «Physique, chimie et sciences de la terre», «Sciences de la vie» et «Médecine clinique», suivis du domaine «Sciences sociales et comportementales» (+ 13 points) et de celui des «Sciences humaines et arts» (+ 9 points).

Les chercheurs suisses disposent d'un réseau international. Sur l'ensemble des publications réalisées avec d'autres institutions pendant la période de 2014 à 2018, 84% ont été rédigées avec des partenaires internationaux. Cette part a globalement augmenté pendant la période considérée. La Suisse s'est toujours placée aux premiers rangs ces dernières années en comparaison internationale. L'espace européen représentait pendant la période de 2014 à 2018 le principal partenaire de la recherche en Suisse, qui a co-publié principalement avec trois pays limitrophes, à savoir l'Italie, l'Allemagne et la France. En dehors de l'espace européen les Etats-Unis sont le partenaire le plus important pour la Suisse.

Méthodologie

L'indicateur de l'impact des publications scientifiques se fonde sur les données réunies par la société Clarivate Analytics dans plusieurs banques de données (Science Citation Index Expanded, Social Science Citation Index Expanded, Arts & Humanities Citation Index et Emerging Sources Citation Index). Ces fichiers contiennent les références bibliographiques des articles publiés dans près de 24 000 journaux scientifiques à comité de lecture, généralement d'audience internationale, retenus par Clarivate Analytics selon un processus d'évaluation. Les articles qui ne sont pas enregistrés dans ces banques de données (tout comme les articles parus dans des journaux grand public, les livres et les conférences) ne sont donc pas pris en compte dans l'analyse bibliométrique.

Pour mesurer l'impact des publications, on recourt à un indice relatif de citations. Le nombre absolu de citations n'est pas utilisé en tant que tel, parce qu'il dépend du volume des publications et du domaine de recherche. Pour calculer l'indice relatif, le nombre de citations dont une publication fait l'objet est pondéré par la moyenne mondiale de citations dans le domaine de recherche. Le résultat est ensuite reporté sur une échelle allant de 0 à 200, où 100 représente la moyenne mondiale.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) mène tous les deux ans une analyse bibliométrique des publications suisses en se fondant sur les données récoltées chaque année par Clarivate Analytics. Il publie l'indicateur obtenu dans un rapport.

Taux d'activité professionnelle des femmes

Extrait de l'objectif 6: *Le Conseil fédéral est très attaché à promouvoir le potentiel qu'offre la main-d'œuvre indigène et à relever les défis posés par l'évolution démographique. Des initiatives en faveur de la formation continue et de la reconversion des travailleurs, tout comme une meilleure insertion professionnelle des femmes et des personnes sans travail, sont au cœur du dispositif visant à atteindre cet objectif.*

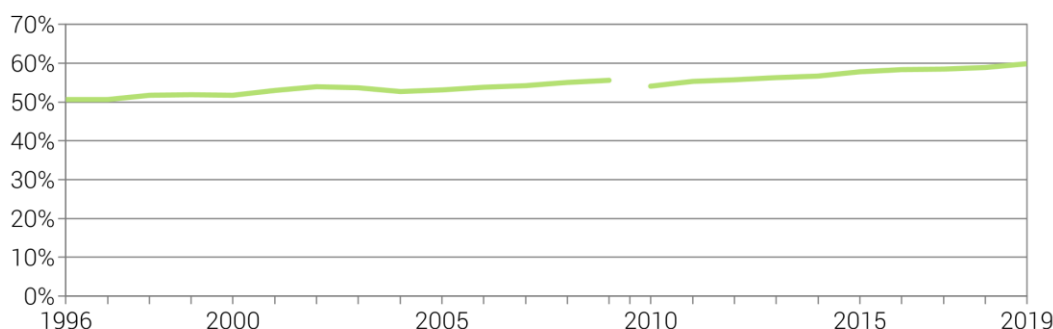
Signification de l'indicateur: Si la Suisse veut utiliser pleinement son potentiel de main d'œuvre, elle doit s'efforcer de mieux intégrer les femmes sur le marché du travail. Un capital humain aujourd'hui inutilisé pourra ainsi être activé et utilisé pour la production de biens et de services.

Cet indicateur montre le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans au deuxième trimestre de l'année. Le taux d'activité est exprimé en équivalents plein temps afin de tenir compte du travail à temps partiel. L'indicateur traduit le niveau d'intégration des femmes sur le marché du travail. Il montre dans quelle mesure les femmes contribuent à alimenter l'offre de travail.

Objectif quantifiable: *Le potentiel de la main-d'œuvre indigène est mieux exploité. Le taux d'activité professionnelle des femmes progresse.*

Taux d'activité professionnelle des femmes

Part des femmes actives dans la population résidente permanente de cette tranche d'âges (femmes de 15 à 64 ans), en équivalents plein temps



Le graphique montre, pour chaque année, les valeurs au 2e trimestre.
2010: Rupture de série temporelle

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Commentaire

Le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans, exprimé en équivalents plein temps, augmente globalement depuis la fin des années 1990. Il était de 59,8% au deuxième trimestre 2019. On observe une légère différence entre les femmes étrangères et les femmes suisses. Le taux d'activité en équivalents plein temps est plus élevé chez les hommes (85,1% au deuxième trimestre 2019) que chez les femmes.

Le taux d'activité est plus élevé lorsqu'il n'est pas mesuré en équivalents plein temps, et ce aussi bien chez les femmes (80,1%) que chez les hommes (88,4%). La différence est plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Cette constatation découle notamment du fait que les femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel que les hommes.

Alors qu'elle n'a que peu d'effets sur l'activité professionnelle des hommes, la présence d'un ou de plusieurs enfants dans le ménage s'accompagne souvent d'une interruption ou d'une baisse significative de celle des femmes. En 2018, dans les ménages comprenant au moins un enfant de moins de 7 ans, le taux d'activité des

femmes, exprimé en équivalents plein temps, se montait en moyenne à 43,4%. Dans les ménages dont le plus jeune enfant était âgé de 7 à 14 ans, ce taux s'établissait à 55,5%, alors qu'il était de 64,4% dans ceux ne comptant pas d'enfant de moins de 15 ans.

Le taux d'activité des femmes en équivalents plein temps tend également à augmenter avec le niveau de formation. Ainsi, en 2018, celles qui bénéficiaient d'une formation de degré tertiaire présentaient généralement un taux d'activité plus élevé (69,1%) que celles ayant achevé un cursus de degré secondaire II (58,1%) ou n'ayant pas de formation post-obligatoire (47,9%).

Méthodologie

L'indicateur montre le taux d'activité net des femmes de 15 à 64 ans, en équivalents plein temps, dans la population résidente permanente au deuxième trimestre de l'année (le taux d'activité est le nombre d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT, en % de la population résidente permanente). Pour la conversion en équivalents plein temps, on considère le taux d'activité souhaité et recherché par les personnes non actives.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule et publie le taux d'activité professionnelle des femmes tous les trois mois (jusqu'en 2009: tous les ans au 2e trimestre) dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Une révision de la pondération de l'ESPA a conduit à une rupture de la série temporelle en 2010.

Définitions

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

Taux d'activité au sens du BIT

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{personnes actives}}{\text{population de référence}} \times 100$$

Equivalents plein-temps (EPT)

Un équivalent plein-temps correspond à un poste de travail occupé à 100% (ex. un poste à 50% correspond à 0,5 équivalent plein-temps).

Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales

Extrait de l'objectif 7: Dans le domaine de l'infrastructure des transports, la demande progresse essentiellement en raison de la croissance démographique et de l'augmentation de la mobilité. Les transports publics et le réseau des routes nationales doivent être modernisés et développés par endroits [...]. Par ailleurs, il faut chercher à rendre plus efficace l'utilisation des infrastructures en procédant à une meilleure répartition sur toute la journée.

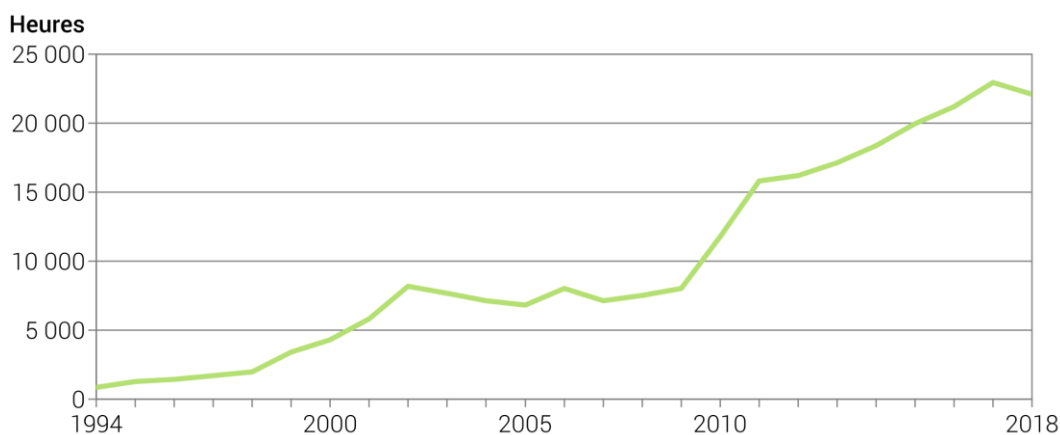
Signification de l'indicateur: Le bon fonctionnement et la sécurité des routes nationales relèvent d'une importance économique pour la Suisse. Une sollicitation intensive des infrastructures routières peut engendrer des embouteillages, certains d'entre eux restent toutefois inévitables. Les embouteillages sont causés par les surcharges de trafic, les accidents et les chantiers. Les surcharges de trafic constituent cependant la cause principale.

Cet indicateur donne le nombre d'heures d'embouteillage dues à une surcharge du trafic sur les routes nationales. Les heures d'embouteillages dues aux accidents, aux chantiers et à d'autres causes sont relativement constantes et ne sont, pour cette raison, pas prises en considération.

Objectif quantifiable: Le programme visant à l'élimination des goulets d'étranglement permet d'éliminer les congestions les plus sérieuses sur le réseau des routes nationales, afin qu'à l'avenir les flux de trafic ne soient si possible pas entravés malgré l'augmentation du volume de celui-ci. Parallèlement aux mesures d'extension de nature architecturale, des mesures de gestion du trafic telles que le changement d'affectation des bandes d'arrêt d'urgence sont mises en œuvre.

Embouteillages sur le réseau des routes nationales

Embouteillages causés par une surcharge de trafic



Source: Office fédéral des routes

© OFS 2019

Commentaire

Le nombre d'heures d'embouteillage dues à une surcharge de trafic a augmenté dans les années 1990, avant de se stabiliser entre 2002 et 2009. Il a de nouveau augmenté à partir de 2010 pour atteindre un maximum provisoire de 22 949 heures en 2017. En 2018, le nombre d'heures d'embouteillage s'est monté à 22 110, ce qui correspond à une diminution de 3,7% ou de 839 heures par rapport à l'année précédente (2016-2017: +8,2%). Entre 2017 et 2018, les embouteillages causés par des chantiers ou des accidents ont globalement augmenté.

En 2018, 87% des heures d'embouteillage enregistrées s'expliquent par des surcharges de trafic, le reste en majorité par des chantiers et des accidents. Les surcharges de trafic se forment généralement sur des tronçons assez courts près des grandes agglomérations. L'amélioration des moyens techniques permettant d'enregistrer les embouteillages sur les routes nationales explique une partie de l'augmentation des heures d'embouteillage observée à partir de 2008. Aucune conclusion définitive ne peut être tirée sur le rôle joué par un renforcement des entraves à la circulation.

Les embouteillages entraînent des pertes de temps qui ont un coût économique. Pour les routes nationales, ce coût estimé a passé de 670 millions de francs en 2010 à 928 millions de francs en 2017.

Le trafic sur les routes nationales augmente d'année en année. En 2018, le volume de trafic sur les routes nationales a atteint 27 696 millions de véhicules-kilomètres, soit, 0,1% de plus que l'année précédente. En 2017, les routes nationales, qui ne représentent que 2,6% environ du réseau routier suisse, ont supporté 41% du volume de trafic des véhicules à moteur et 71% du volume de trafic des véhicules lourds de transport de marchandises.

Méthodologie

Un embouteillage se définit comme suit :

- lorsque la vitesse des véhicules sur les routes à haut débit ou les routes principales hors des localités est de moins de 10 km/h pendant au moins une minute et que le trafic est souvent immobilisé;
- lorsque le temps perdu aux carrefours ou aux goulets d'étranglement sur les routes principales à l'intérieur des localités dépasse les cinq minutes.

Un fort ralentissement se définit comme suit:

- lorsque, à l'extérieur des localités, la vitesse des véhicules est de moins de 30 km/h pendant au moins une minute ou que le trafic est parfois temporairement immobilisé.

Dans le rapport de l'Office fédéral des routes (OFROU), le terme d'embouteillage regroupe ces deux réalités (embouteillage et fort ralentissement) faute de données suffisantes sur le trafic et la vitesse des véhicules qui permettrait de les distinguer. L'ensemble des données relatives aux embouteillages se fonde sur les informations routières de Viasuisse. La qualité des données dépend donc de l'exhaustivité et de l'exactitude de ces informations. Rien ne garantit que tous les embouteillages soient recensés.

Les données relatives aux embouteillages sont publiées chaque année par l'Office fédéral des routes (OFROU) dans le rapport «Trafic et disponibilité des routes nationales».

Répartition modale du transport transalpin de marchandises

Extrait de l'objectif 7: Dans le domaine de l'infrastructure des transports, la demande progresse essentiellement en raison de la croissance démographique et de l'augmentation de la mobilité. Les transports publics et le réseau des routes nationales doivent être modernisés et développés par endroits [...]. Le Conseil fédéral entend également renforcer le transport de marchandises par le rail en lui assurant durablement, grâce à de nouveaux instruments, des droits de transit attrayants (sillons).

Signification de l'indicateur: Par sa situation géographique, la Suisse joue un rôle particulièrement important dans le réseau des transports européens. Une grande partie des transports de marchandises entre le nord et le sud de l'Europe transite par les Alpes suisses. Pour protéger le pays et les régions alpines des effets négatifs de ce trafic de poids lourds, la politique suisse des transports vise à transférer les marchandises de la route vers le rail.

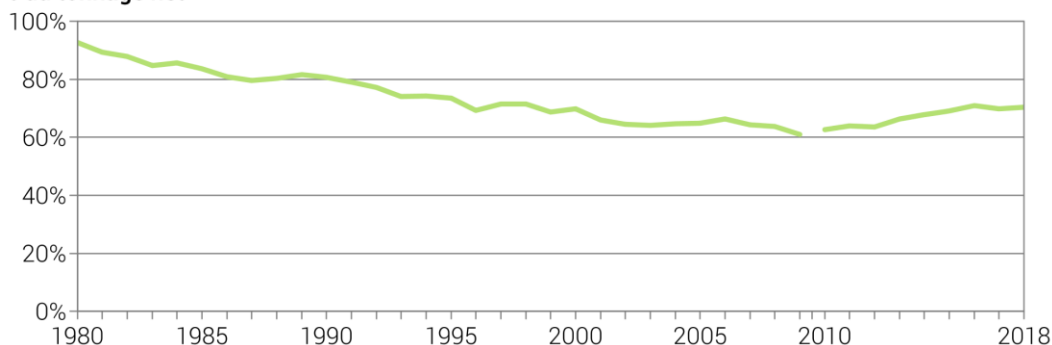
Cet indicateur montre la part des marchandises transportées par le rail, par rapport au volume total de marchandises transitant à travers les Alpes (rail et route). La répartition modale évolue favorablement dès lors que la progression est plus forte sur le rail que sur la route, même si le volume transporté par la route augmente.

Objectif quantifiable: La part du transport de marchandises à travers les Alpes qui est transférée sur le rail augmente au cours de la législature 2015 à 2019.

Répartition modale du transport transalpin de marchandises

Part des marchandises transportées par le rail dans l'ensemble des marchandises transportées par la route et le rail à travers les Alpes

% du tonnage net



2010: rupture de série temporelle

Source: OFT – Transport transalpin des marchandises

© OFS 2019

Commentaire

Au début des années 1980, environ 90% des marchandises traversant les Alpes suisses empruntaient le rail. La proportion n'était plus que de 61% en 2009. Depuis, elle est de nouveau en hausse. En 2018, 70,5% des marchandises étaient acheminées par le rail et 29,5% par la route. Le rapport est à peu près inverse en France et en Autriche.

Les lieux de départ et de destination des biens transportés par le rail à travers les Alpes suisses étaient, en 2014, situés majoritairement à l'étranger: 87% des marchandises traversant les Alpes par le rail étaient des marchandises en transit. Les 13% restants étaient des transports intérieurs, des importations ou des exportations.

Le volume des marchandises traversant les Alpes par le rail ou par la route était en 2018 de 39,6 millions de tonnes net. Il a plus que doublé par rapport à 1981, première année après l'ouverture du tunnel routier du Gothard. Les transports de marchandises par la route ont, sur la même période, augmentés plus fortement que les transports de marchandises par le rail. Ce fait est illustré par l'évolution du trafic des véhicules lourds de transport de marchandises à travers les Alpes suisses. Celui-ci a atteint un maximum en l'an 2000, avec 1,4 million de passages, avant de diminuer. En 2018, 941 000 de ces véhicules ont traversé les Alpes suisses, dont les trois quarts environ ont emprunté la route du Gothard. Le nombre de passages a triplé par rapport à 1981.

L'arc alpin intérieur (du Fréjus au Brenner) a été traversé en 2018 par 5 millions de véhicules lourds de transport de marchandises. La plus grande partie d'entre eux a emprunté les passages autrichiens (53%). La part de la Suisse est de 19%, celle de la France de 28%.

Méthodologie

L'indicateur montre la part des marchandises transportées par le rail, par rapport au volume total de marchandises transitant à travers les Alpes (rail et route). Le volume de marchandises transportées par la route et par le rail à travers les Alpes suisses se mesure en tonnes nettes, sans le poids des véhicules de transport (y c. remorques), des containers et des caisses mobiles du transport combiné.

Les données sur les transports de marchandises à travers les Alpes sont relevées et publiées annuellement par l'Office fédéral des transports (OFT). En 2010, un changement méthodologique a entraîné une rupture dans la série chronologique: jusqu'en 2009, l'OFT utilisait les données du comptage automatique de la circulation routière; depuis 2010, il utilise les données des stations de contrôle RPLP (redevance poids lourds liée aux prestations).

Définitions

Trafic marchandises à travers les Alpes

Par «trafic à travers les Alpes» on entend le trafic qui franchit la chaîne alpine principale à l'un de ses passages.

Répartition modale

Répartition des distances parcourues (distance journalière, des temps de déplacement ou des trajets effectués) entre les différents modes de transports et moyens de transport.

Abonnés à des raccordements Internet à haut débit

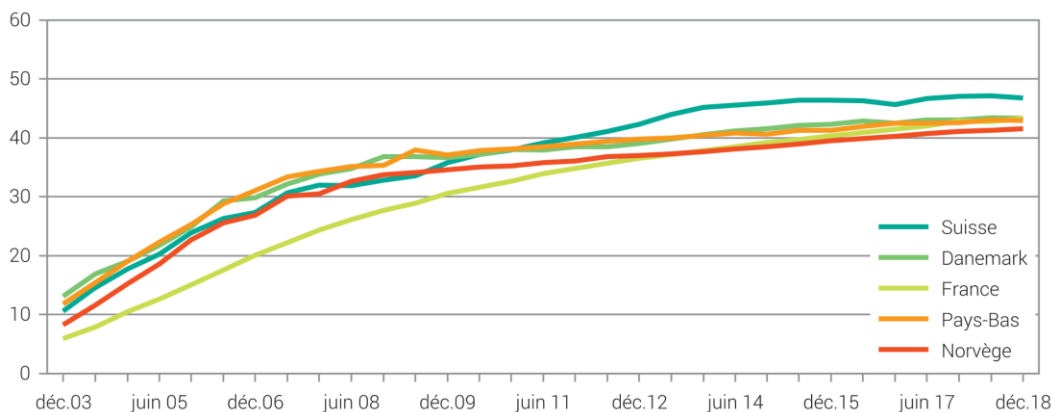
Extrait de l'objectif 7: *L'attrait de la Suisse est dû en grande partie à son réseau d'infrastructures performantes qui dessert l'ensemble du territoire. [...] Les technologies de l'information et de la communication (TIC) revêtent elles aussi une importance croissante.*

Signification de l'indicateur: Le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) présuppose la diffusion des ressources techniques nécessaires au sein des ménages, des entreprises, de l'administration publique, mais aussi des écoles et des universités. L'expansion du haut débit (appelé aussi large bande) est déterminante pour le développement du commerce électronique, de la cyberadministration ou encore d'utilisations telles que la téléphonie par Internet (VoIP) et les offres de contenus audio et vidéo. L'indicateur enregistre le nombre d'abonnés à des raccordements Internet fixes à haut débit par 100 habitants en comparaison internationale. Il reflète le taux de pénétration de cette technologie.

Objectif quantifiable: *Les conditions générales régissant le marché des télécommunications contribuent à garder les investissements à un niveau élevé et à maintenir la Suisse parmi les cinq pays de l'OCDE disposant du plus grand nombre de raccordements Internet filaires à haut débit.*

Abonnés à des raccordements Internet à haut débit

Nombre d'abonnés à des raccordements Internet fixes à haut débit pour 100 habitants



Déc. 2018: estimations pour la Suisse

Source: OCDE – Key ICT Indicators

© OFS 2019

Commentaire

Le nombre d'abonnés à des raccordements Internet fixes à haut débit a augmenté depuis 2003. On en comptait 10,6 pour 100 habitants à la fin 2003, contre 46,8 pour 100 habitants à la fin 2018, soit un total de 3 991 680 abonnés. La Suisse occupe ainsi l'un des premiers rangs dans la comparaison réalisée par l'OCDE. En décembre 2018, elle figurait à la première place des États membres de l'OCDE, devant le Danemark. La Suisse se situe toutefois en-dessous de la moyenne de l'OCDE si l'on considère uniquement la part des raccordements aux réseaux en fibre optique. Cette situation peut s'expliquer par la part importante de raccordement à large bande assurée en Suisse par d'autres technologies (réseau câblé et DSL). La République de Corée et le Japon présentent le plus fort taux de raccordement aux réseaux en fibre optique.

En 2016, 18,5 abonnés pour 100 habitants possédaient un raccordement à haut débit de 25 et 100 mégabits par seconde (Mbps) le même nombre d'abonnés pour 100 habitants avaient un raccordement de plus de 100 Mbps.

En 2019, 96% des ménages suisses disposaient d'une connexion internet. La Suisse se situe à cet égard au-dessus de la moyenne des 28 pays de l'UE (89% en 2018).

L'utilisation d'internet varie selon le niveau de formation. Début 2019, 98% des personnes titulaires d'un diplôme du degré tertiaire (hautes écoles) utilisaient internet plusieurs fois par semaine. Le taux d'utilisation était de 86% chez les personnes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II et de 74% chez les personnes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire.

Méthodologie

Le nombre total d'abonnés à un raccordement Internet fixes à haut débit est ramené à leur nombre pour 100 habitants. Les données sont présentées sous la forme d'une comparaison internationale. Les raccordements Internet fixes à haut débit comprennent la DSL, l'accès par Câble-modem, la fibre optique, les satellites, les services hertziens terrestres fixes et d'autres technologies à large bande. En règle générale, un raccordement est considéré comme étant à haut débit lorsqu'il affiche un taux de transmission supérieur à 256 kilobits par seconde (kbit/s).

L'OCDE publie ses données chaque semestre. Les données relatives à la Suisse se fondent sur des estimations fournies par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) sur la base des statistiques officielles des télécommunications (relevées annuellement auprès des fournisseurs de services de télécommunication).

Diversité des biocénoses

Extrait de l'objectif 8: Les ressources naturelles – comme l'eau, le sol, l'air, la forêt ainsi que les matières premières renouvelables ou non renouvelables –, mais aussi la diversité biologique et paysagère et la stabilité du climat, sont essentielles au bien-être des habitants et à l'activité économique. La pression à laquelle sont soumises les ressources naturelles ne cesse d'augmenter sous l'effet de la croissance démographique et de la croissance économique. [...] Pour préserver les ressources naturelles à long terme, il faut les utiliser de manière durable et économe, et, là où cela est nécessaire, leur assurer une protection efficace et complète.

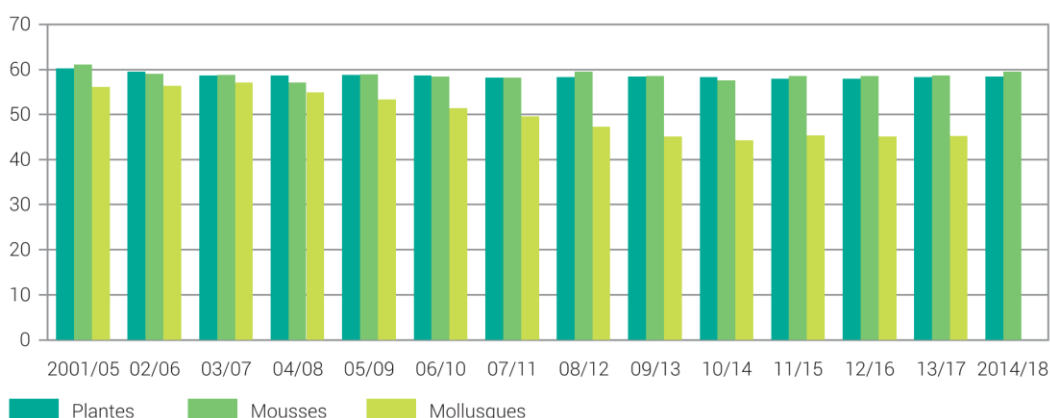
Signification de l'indicateur: Par biodiversité, il faut entendre la diversité des espèces, des gènes et des biotopes des plantes, des animaux, des champignons et des micro-organismes. L'intérêt de la biodiversité réside dans les nombreux services que les écosystèmes procurent à l'être humain: épuration de l'eau, filtration de l'air, fertilisation du sol, etc.

Cet indicateur montre l'évolution de la composition des biocénoses dans les prairies et les pâturages. Un indice élevé indique une biocénose riche, un indice bas une biocénose pauvre, correspondant à un recul de la diversité biologique.

Objectif quantifiable: La biodiversité et les milieux naturels sont préservés et développés.

Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages

Indice¹ de 0 (biocénose uniforme) à 100 (biocénose variée),
basé sur la comparaison par paires de toutes les surfaces de l'échantillonnage



¹ Moyenne sur cinq ans

Source: OFEV – Monitoring de la biodiversité en Suisse

© OFS 2019

Commentaire

La diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages a diminué globalement depuis le début des années 2000. Si elle est restée constante pour les plantes et les mousses, on observe une diminution pour les mollusques (escargots). Chez ces derniers, le nombre des espèces communes, peu exigeantes quant à leur biotope, a augmenté, tandis que le nombre des espèces rares a reculé.

Les surfaces de promotion de la biodiversité sont une des mesures de la politique agricole visant à préserver et, si possible, à élargir l'espace vital de la faune et de la flore suisses dans les régions agricoles. En 2018, ces surfaces couvraient 166 650 ha, dont deux cinquièmes répondaient aux critères de qualité II (la plus haute). Elles ont augmenté de 1500 ha par rapport à 2017. Cette augmentation concerne avant tout les surfaces de prairies et pâturages extensifs.

Les effectifs d'oiseaux nicheurs sont considérés comme un indicateur de l'état de la biodiversité en général, car leur présence dépend souvent de la qualité des habitats. Pour l'ensemble des espèces d'oiseaux nichant régulièrement en Suisse, soit 174 espèces, la tendance est à la stabilité entre 1990 et 2018. En revanche, pour les 42 espèces menacées inscrites sur la liste rouge, l'évolution est à la baisse avec une diminution de près de 50% sur la même période.

Les listes rouges montrent les degrés de menace auxquels sont exposés les groupes d'espèces recensées dans un territoire. La Suisse abrite environ 46 000 espèces végétales, fongiques ou animales (sans les formes de vie unicellulaires ou ne possédant que quelques cellules). Sur les 10 711 espèces étudiées, 35% font partie des catégories menacées, disparues ou éteintes inscrites sur les listes rouges. Cette situation est notamment due à la disparition d'espaces de grande valeur écologique, tels que les zones humides et les prairies sèches, causée notamment par l'agriculture intensive, la pose de drainages, l'expansion des agglomérations et l'aménagement de cours d'eau ainsi que par les espèces exotiques envahissantes.

Méthodologie

La diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages est exprimée à l'aide de l'indice de Simpson sur une échelle de 0 (diversité nulle) à 100 (forte diversité). L'indice se calcule de la manière suivante pour un groupe d'espèces donné: la liste des espèces présentes dans une prairie ou un pâturage est comparée avec la liste des espèces présentes sur toutes les autres surfaces de prairie et de pâturage de l'échantillon. Toutes les paires possibles sont comparées. Un indice de Simpson est calculé pour chaque comparaison. La moyenne de tous les indices calculés prend une valeur comprise entre 0 et 100. La valeur est de 0 si l'on a trouvé exactement les mêmes espèces dans toutes les prairies; elle est de 100 si chaque prairie présente une biocénose unique. Plus un groupe d'espèces comprend d'espèces rares et moins il comprend d'espèces communes, plus son indice est élevé.

Les surfaces considérées, pour lesquelles on établit l'inventaire de toutes les plantes, mollusques et mousses présentes, sont de dix mètres carrés. Toutes les surfaces de l'échantillon sont traitées sur une période de cinq ans. Une comparaison complète de toutes les surfaces de l'échantillon s'appuie donc sur les relevés effectués pendant cinq ans.

L'indicateur est établi annuellement sur la base des données de l'indicateur de la diversité des espèces dans les habitats (Z9), qui fait partie du monitoring de la biodiversité de l'Office fédéral de l'environnement (OFEN). Les données pour les mollusques suivent avec un an de décalage.

Définitions

Biodiversité

Par biodiversité ou diversité biologique, on entend la diversité des espèces (animaux, plantes, champignons et bactéries), la diversité génétique des individus au sein d'une espèce et la diversité des biotopes dans lesquels vivent les espèces et avec lesquels elles sont en interaction.

Surfaces de terres assolées et de cultures pérennes

Extrait de l'objectif 8: *Les ressources naturelles – comme l'eau, le sol, l'air, la forêt ainsi que les matières premières renouvelables ou non renouvelables –, mais aussi la diversité biologique et paysagère et la stabilité du climat, sont essentielles au bien-être des habitants et à l'activité économique. La pression à laquelle sont soumises les ressources naturelles ne cesse d'augmenter sous l'effet de la croissance démographique et de la croissance économique. [...] Pour préserver les ressources naturelles à long terme, il faut les utiliser de manière durable et économe, et, là où cela est nécessaire, leur assurer une protection efficace et complète.*

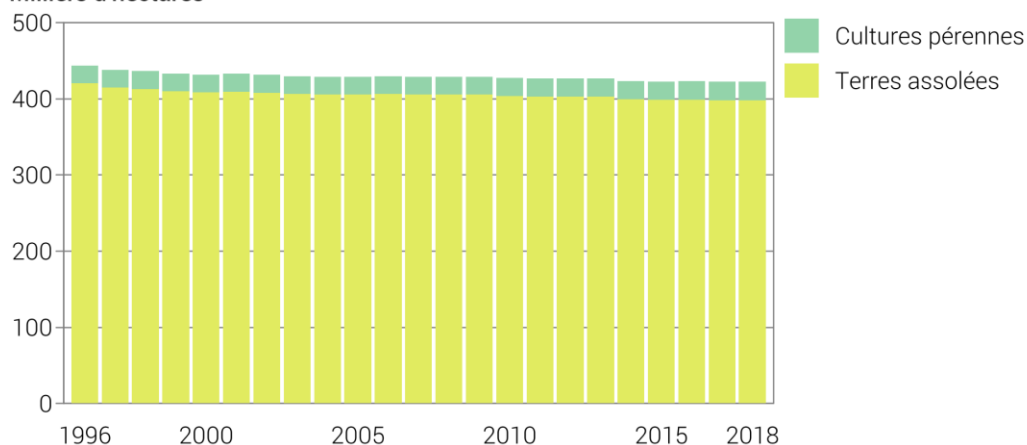
Signification de l'indicateur: Le sol est une ressource indispensable à la vie des hommes, des animaux et des plantes. Cette ressource est limitée et non renouvelable. Une gestion durable du sol est particulièrement nécessaire dans un petit pays comme la Suisse, où la surface utilisable est restreinte du fait de la topographie. Cela vaut en particulier pour les surfaces agricoles, qui sont indispensables à la sécurité de l'approvisionnement de la population en biens alimentaires.

Cet indicateur donne la surface en milliers d'hectares des terres assolées et des cultures pérennes, c'est-à-dire des terres consacrées notamment à la culture des céréales, des légumes, des fruits et du raisin.

Objectif quantifiable: *Les surfaces de terres assolées et de cultures pérennes se stabilisent au niveau moyen enregistré entre 2012 et 2014.*

Terres assolées et cultures pérennes

Milliers d'hectares



Source: OFS – Relevé des structures agricoles

© OFS 2019

Commentaire

Les terres assolées ont reculé d'environ 5,3% entre 1996 et 2018. En 2018, elles couvraient 398 139 hectares, dont 69% étaient des terres ouvertes et 31% des prairies artificielles. Plus de la moitié des terres ouvertes étaient consacrées à la culture de céréales (143 634 hectares), principalement du blé.

Les cultures pérennes, telles que les vignes et les vergers, couvraient en 2018 une surface de 24 218 hectares. La surface des cultures pérennes a augmenté d'environ 4% par rapport à 1996. En 2018, 56% de ces surfaces étaient des vignes, 29% des plantations fruitières et 15% d'autres cultures pérennes comme les sapins de Noël, les pépinières et les plantes ornementales.

Les terres assolées et les cultures pérennes représentaient en 2018, avec 0,42 million d'hectares, 40% de la surface agricole utile totale, qui était d'environ 1,04 million d'hectares. Celle-ci s'est rétrécie depuis 1996 de 3,5%.

Le recul des surfaces agricoles est essentiellement une conséquence de l'extension des surfaces d'habitat et d'infrastructure. De 1985 à 2009, deux tiers des surfaces agricoles disparues (selon la statistique de la superficie) ont été transformés en surfaces d'habitat et d'infrastructure. Cette évolution est particulièrement marquée sur le Plateau, mais elle s'observe aussi sur le versant nord des Alpes et dans les Alpes centrales occidentales (Valais), où le recul des surfaces agricoles est lié essentiellement à la croissance des surfaces d'habitat et d'infrastructures. C'est uniquement dans les Alpes centrales orientales et sur le versant sud des Alpes que les surfaces agricoles ont cédé la place principalement à des surfaces boisées.

Méthodologie

La surface des terres assolées et des cultures pérennes est donnée en milliers d'hectares.

Par terres assolées, on entend les terres soumises à la rotation culturale (assolement). Elles se composent des terres ouvertes et des prairies artificielles. Par terres ouvertes, on entend les surfaces affectées à des cultures annuelles des champs, à la culture de légumes et de baies annuels ou à celle de plantes aromatiques et médicinales annuelles. Les jachères florales et les jachères tournantes appartiennent également aux terres ouvertes. Les prairies artificielles, sont des prairies ensemencées qui sont exploitées pendant un cycle de végétation au moins dans le cadre de l'assolement.

Les cultures pérennes sont des cultures qui s'étendent sur plusieurs périodes de végétation. En font partie les vignes, les cultures fruitières, les cultures pluriannuelles de baies et de légumes, le houblon, les cultures pluriannuelles de plantes aromatiques et médicinales, les cultures horticoles de plein champ telles que les pépinières horticoles ou forestières, les châtaigneraies et les noiseraies entretenues ainsi que les cultures pluriannuelles de sapins de Noël et de roseaux de Chine.

Les terres assolées et les cultures pérennes sont recensées dans le cadre du relevé des structures agricoles, qui est réalisé chaque année par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et les offices cantonaux de l'agriculture.

Définitions

Surface agricole utile (SAU)

Surface utilisée pour la production végétale, à l'exception des surfaces d'estivage et des forêts

Emissions de gaz à effet de serre

Extrait de l'objectif 8: Les ressources naturelles – comme l'eau, le sol, l'air, la forêt ainsi que les matières premières renouvelables ou non renouvelables –, mais aussi la diversité biologique et paysagère et la stabilité du climat, sont essentielles au bien-être des habitants et à l'activité économique. La pression à laquelle sont soumises les ressources naturelles ne cesse d'augmenter sous l'effet de la croissance démographique et de la croissance économique. Dans certains domaines, on a déjà dépassé les limites de ce que notre planète peut absorber (climat, azote, biodiversité). [...] Pour préserver les ressources naturelles à long terme, il faut les utiliser de manière durable et économe, et, là où cela est nécessaire, leur assurer une protection efficace et complète.

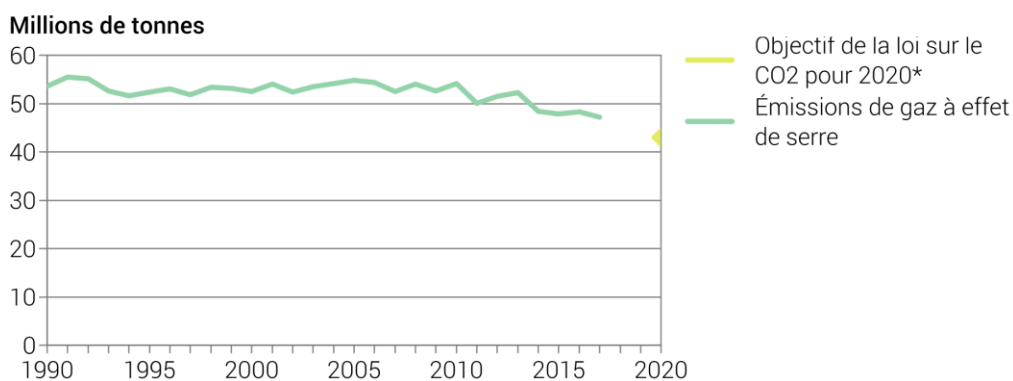
Signification de l'indicateur: Plusieurs gaz contenus dans l'atmosphère terrestre ont un impact sur le bilan énergétique de la terre dans la mesure où ils piègent une partie du rayonnement thermique émis dans l'atmosphère. Ce phénomène est connu sous le nom d'effet de serre. Il s'agit d'un phénomène naturel, mais qui est intensifié par les gaz à effet de serre provenant des activités humaines. La cause principale en est la combustion de carburants et de combustibles d'origine fossile. D'autres facteurs, tels les défrichements forestiers, les émissions dues à des processus industriels, à l'agriculture et à la gestion des déchets, jouent aussi un rôle.

Les émissions de gaz à effet de serre correspondent au volume total de gaz à effet de serre émis annuellement, en millions de tonnes d'équivalent CO₂. La part du CO₂ s'élève à plus de 80%, ce qui en fait le principal gaz à effet de serre d'origine anthropique. Les valeurs indiquées correspondent aux émissions brutes, sans déduction de l'effet de puits de carbone des forêts ni des certificats d'émission. Ne sont pas non plus prises en compte les émissions générées à l'étranger et liées à des importations en Suisse.

Objectif quantifiable: Les émissions de gaz à effet de serre en Suisse diminuent de 20% au total d'ici à 2020 par rapport à 1990.

Émissions de gaz à effet de serre

Équivalents CO₂ sans déduction de l'effet de puits de carbone des forêts ni des certificats d'émission



*y compris la déduction des puits de carbone

Source: OFEV – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre

© OFS 2019

Commentaire

Les émissions de gaz à effet de serre, mesurées en millions de tonnes d'équivalent CO₂, ont passé de 53,7 millions de tonnes en 1990 (année de référence) à 47,2 millions de tonnes en 2017, ce qui représente une diminution de 12%. Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 1 million de tonnes en 2017 par rapport à l'année précédente.

Les émissions de gaz à effet de serre ont évolué diversement selon les secteurs définis dans l'ordonnance sur le CO₂. Dans le secteur du bâtiment (ménages et services), les émissions se sont élevées en 2017 à 12,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 26% de moins qu'en 1990 (année de référence). Les émissions ont également baissé dans le secteur industriel (y c. l'incinération des ordures). En 2017, elles étaient de 10,7 millions de tonnes, soit 18% de moins qu'en 1990. Dans le secteur des transports, les émissions étaient, avec 15 millions de tonnes en 2017, en hausse d'environ 1% par rapport à 1990. Le reste des émissions totalisaient en 2017 8,9 millions de tonnes, soit une augmentation de 2,4% par rapport à 1990.

La Suisse s'est engagée dans le cadre du protocole de Kyoto à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Au plan national, cet engagement est mis en œuvre au moyen de la loi sur le CO₂, qui fixe un objectif de réduction des émissions indigènes de 20% entre 1990 et 2020. L'effet de puits de carbone de la forêt est pris en compte dans cet objectif, mais non les achats de certificats étrangers de réduction des émissions.

Méthodologie

L'indicateur montre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990, en millions de tonnes d'équivalent CO₂. Il s'agit des émissions brutes sans déduction de l'effet de puits de la forêt ni des certificats d'émission.

La Suisse s'est engagée dans le cadre du protocole de Kyoto à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La première période d'engagement, de 2008 à 2012, a vu une réduction des émissions annuelles moyennes de 8% par rapport au niveau de 1990. Dans la deuxième période d'engagement, qui court de 2013 à 2020, le total des émissions de gaz à effet de serre doit être réduit de 15,8% par rapport à 1990. Cet engagement est mis en œuvre au plan national au moyen de la loi sur le CO₂. Celle-ci prévoit que les émissions de gaz à effet de serre devront avoir baissé de 20% en 2020 par rapport à 1990.

Selon la loi sur le CO₂, les réductions doivent être réalisées par des mesures prises sur le territoire suisse, bien que le protocole de Kyoto autorise la prise en compte des certificats de réduction acquis à l'étranger. Conformément aux directives du protocole de Kyoto, la contribution des effets de puits de la forêt, définie par rapport à une valeur de référence (Forest Management Reference Level) est prise en compte pour la deuxième période d'engagement. Ces effets de puits seront pris en compte dans l'inventaire des gaz à effet de serre effectué en 2022, après la fin de la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto. Sur la base des estimations actuelles, on peut supposer que la contribution de ces effets de puits sera de l'ordre de quelques centaines de milliers de tonnes sur la période 2013-2020.

Sur la base de données préliminaires, l'OFEV part actuellement du principe que la contribution des effets de puits de la forêt n'est pas déterminante pour atteindre l'objectif de réduction de 2020. Les gaz à effet de serre au sens de la loi sur le CO₂ et du protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄) et des gaz synthétiques (HFC, PFC, SF₆ et NF₃). Pour calculer l'indicateur, on évalue l'impact climatique des différents gaz à effet de serre par rapport à celui du CO₂ et on transforme toutes les émissions de gaz à effet de serre en millions de tonnes d'équivalent CO₂.

Les données proviennent de l'Inventaire suisse des émissions de gaz à effet de serre, qui est établi annuellement par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) conformément aux directives de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques pour les pays industriels et aux manuels techniques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'Inventaire des émissions de gaz à effet de serre ne tient pas compte des variations des émissions dues aux conditions atmosphériques. Quant aux émissions des trafics aérien et maritime internationaux, elles apparaissent dans l'inventaire des gaz à effet de serre, conformément aux décisions prises dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques des Nations Unies, mais pas dans le total national des émissions.

Définitions

Equivalents CO₂

Les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO₂ (CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆ et NF₃) sont convertis en équivalents CO₂ en fonction de leur potentiel de réchauffement global (PRG) pour assurer une meilleure comparabilité. Un kilogramme de CH₄ correspond à 25 kg de CO₂ et 1 kg de N₂O équivaut à 298 kg de CO₂.

Effet de serre

L'effet de serre résulte de l'action de divers gaz présents dans l'atmosphère (vapeur d'eau, gaz carbonique, méthane, protoxyde d'azote, etc.) qui réfléchissent une partie du rayonnement thermique émis par la Terre. La hausse de la concentration de ces gaz à effet de serre entraîne un réchauffement de l'atmosphère.

Consommation finale d'énergie par personne

Extrait de l'objectif 8: *La pression à laquelle sont soumises les ressources naturelles ne cesse d'augmenter sous l'effet de la croissance démographique et de la croissance économique. [...] Pour préserver les ressources naturelles à long terme, il faut les utiliser de manière durable et économe, et, là où cela est nécessaire, leur assurer une protection efficace et complète.*

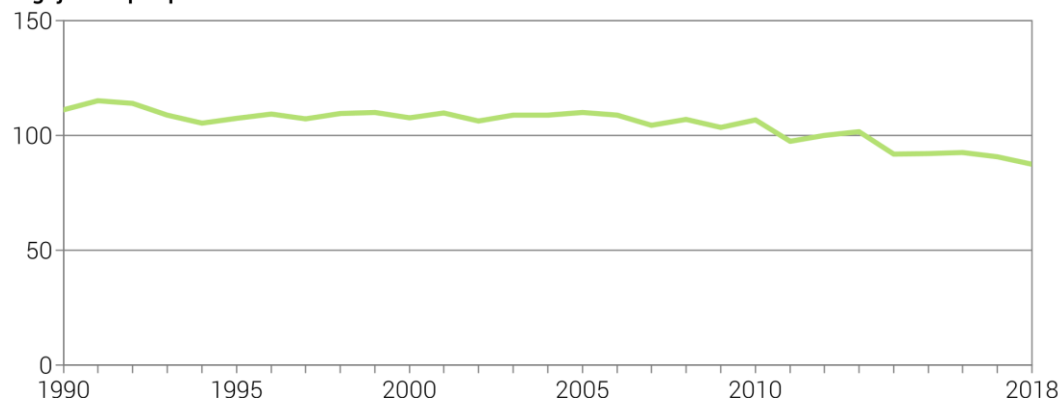
Signification de l'indicateur: Consommer de l'énergie, c'est utiliser des ressources naturelles, donc imposer une charge à l'environnement. La consommation d'énergie varie à court terme en fonction de la conjoncture économique et des conditions météorologiques. À plus long terme, elle dépend de l'évolution démographique et économique, de l'état des technologies et de l'action politique.

Cet indicateur montre la consommation moyenne d'énergie par personne en Suisse. La consommation finale d'énergie est présentée pour quatre groupes de consommateurs: les ménages, l'industrie, les services et les transports.

Objectif quantifiable: *La consommation énergétique moyenne par personne et par an doit diminuer de 16 % d'ici à 2020 par rapport à l'an 2000.*

Consommation finale d'énergie* par personne

Gigajoules par personne



* sans la différence statistique (y compris l'agriculture), sans le trafic aérien international et sans le gaz consommé par les compresseurs de la conduite de transit du gaz naturel

Sources: OFEN – GEST; OFEV – Inventaire des GES; OFS – STATPOP, ESPOP

© OFS 2019

Commentaire

Depuis 1990, la consommation finale d'énergie par personne tend à diminuer. En 2018, la consommation d'énergie de la population suisse était de 87,4 gigajoules par personne (délimitation des perspectives énergétiques – voir remarque ci-après). La diminution vient du fait que, de 1990 à 2018, la population a augmenté de 26,8% alors que la consommation d'énergie finale a diminué de 0,2%. Les variations annuelles de la consommation sont liées principalement aux conditions météorologiques.

En chiffres absolus, la consommation d'énergie de la Suisse était en 2018 de 830 880 térajoules, selon la statistique globale de l'énergie (voir remarque ci-après). L'évolution de la consommation est conditionnée par des facteurs de croissance tels que l'essor démographique ou le développement économique, ainsi que par des facteurs de baisse comme par exemple les progrès technologiques et les mesures politiques.

Ces facteurs déterminent aussi l'intensité énergétique de l'économie suisse, exprimée par le rapport entre la consommation d'énergie finale et la production économique. L'intensité énergétique diminue au cours du

temps: en 1990, la Suisse utilisait 1,8 mégajoule d'énergie finale pour produire un franc de produit intérieur brut (PIB). En 2018, le rapport n'était plus que de 1,2 mégajoule pour un franc de PIB. La consommation d'énergie finale a donc augmenté moins fortement que la croissance économique. L'évolution de l'intensité énergétique est également influencée par des changements structurels dans l'économie.

La combustion de carburants et de combustibles fossiles produit des polluants et des gaz à effet de serre. Les énergies renouvelables peuvent contribuer à atténuer les effets de la consommation d'énergie sur l'environnement. Leur part dans la consommation d'énergie finale, en hausse depuis 1990, a atteint 23,3% en 2018. Les énergies renouvelables comprennent d'une part des agents énergétiques classiques – force hydraulique et bois – d'autre part les nouvelles énergies renouvelables – énergie éolienne, énergie solaire, biocarburants, biogaz, chaleur ambiante, part renouvelable des déchets et des eaux usées.

Remarque: conformément à la délimitation des perspectives énergétiques, qui sert de base aux valeurs indicatives de la loi sur l'énergie, la consommation d'énergie finale s'entend après déduction de la différence statistique (y compris l'agriculture), du trafic aérien international et du gaz consommé par les compresseurs de la conduite de transit du gaz naturel. Ces éléments sont compris dans les chiffres de la statistique globale de l'énergie.

Méthodologie

L'indicateur montre la consommation annuelle d'énergie finale par personne pour la population résidente permanente moyenne de la Suisse, selon la délimitation des perspectives énergétiques.

Les données sur la consommation d'énergie proviennent de la statistique globale de l'énergie, établie par l'Office fédéral de l'énergie. Pour le calcul de l'indicateur, on déduit de la consommation d'énergie finale la différence statistique (y c. l'agriculture), la consommation de gaz des compresseurs de la conduite de transit du gaz naturel, et le trafic aérien international (selon l'inventaire des émissions de gaz à effets de serre de l'OFEV). Ainsi la délimitation de l'indicateur est la même que pour les valeurs indicatives de la loi sur l'énergie.

Les données sur la population résidente permanente moyenne proviennent de la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP, jusqu'en 2009) et de la statistique de la population et des ménages (STATPOP, depuis 2010), établies par l'Office fédéral de la statistique. Ces statistiques sont publiées annuellement.

Pour les chiffres absolus de la consommation d'énergie finale et pour le calcul de l'intensité énergétique et de la part des énergies renouvelables, la délimitation de la consommation d'énergie finale obéit à la statistique globale de l'énergie de l'OFEV, qui comprend la différence statistique (y c. l'agriculture), le trafic aérien international et la consommation de gaz des compresseurs de la conduite de transit du gaz naturel.

Définitions

Energie finale

L'énergie finale est l'énergie que le consommateur achète, ou qu'il produit lui-même, pour un usage déterminé (par exemple l'électricité destinée à l'éclairage, l'essence destinée à l'automobile). Elle se situe au bout de la chaîne commerciale. Sont déduits de l'énergie finale, mais non de l'énergie brute, les pertes de transport et de distribution, la consommation propre du secteur énergétique, les produits pétroliers non énergétiques élaborés dans les raffineries suisses (bitumes, lubrifiants, etc.) et les produits servant à générer de l'électricité et de la chaleur à distance.

Electricité produite par les nouvelles énergies renouvelables

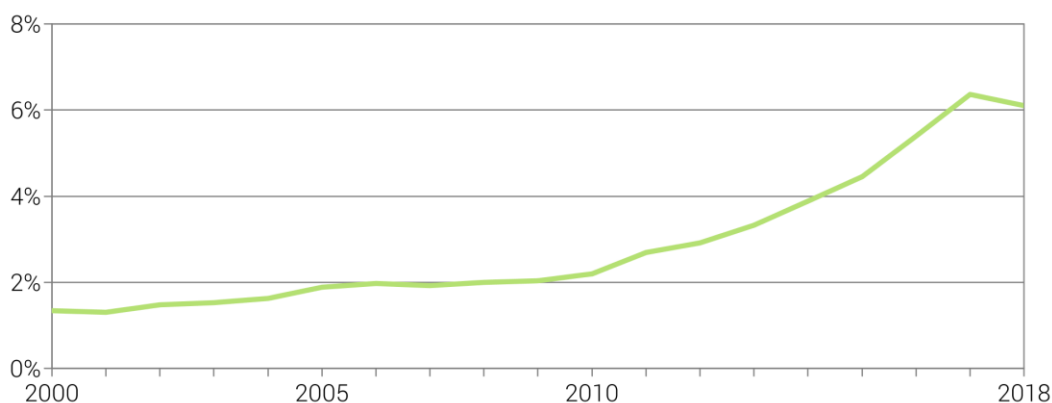
Extrait de l'objectif 8: *Les ressources naturelles – comme l'eau, le sol, l'air, la forêt ainsi que les matières premières renouvelables ou non renouvelables –, mais aussi la diversité biologique et paysagère et la stabilité du climat, sont essentielles au bien-être des habitants et à l'activité économique. [...] L'abandon graduel de l'énergie nucléaire nécessite un développement de l'énergie hydraulique et le recours à de nouvelles énergies renouvelables, ainsi qu'une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des appareils et des transports.*

Signification de l'indicateur: Par électricité produite à partir de nouvelles énergies renouvelables, on entend le courant obtenu grâce à l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie éolienne et l'énergie produite à partir de déchets ou d'eaux usées. La force hydraulique, qui compte au nombre des sources d'énergie renouvelables traditionnelles n'est pas prise en considération. L'énergie renouvelable est en principe à disposition de manière illimitée, en fonction du potentiel disponible. Son utilisation produit moins d'émissions et de déchets que les agents énergétiques fossiles ou l'énergie nucléaire. La production d'électricité à partir d'énergie renouvelable peut toutefois avoir aussi un impact sur l'environnement (atteintes au paysage et aux sites construits par ex.). La production d'électricité à partir des nouvelles énergies renouvelables est exprimée en pour cent du total de la production nette d'électricité.

Objectif quantifiable: *La part des nouvelles énergies renouvelables dans le mix d'électricité est sensiblement augmentée.*

Production d'électricité à partir des nouvelles énergies renouvelables

Part dans le total de la production nette d'électricité



Source: Office fédéral de l'énergie

© OFS 2019

Commentaire

La part de l'électricité produite à partir des nouvelles énergies renouvelables dans la production totale d'électricité augmente globalement depuis 2000. En 2018, 6,1% de la production nette d'électricité provient des nouvelles énergies renouvelables, soit une part relativement faible par rapport aux autres sources d'énergie. Cette part a diminué en 2018 car la production totale d'électricité a augmenté plus fortement que celle issue d'énergie renouvelable. En 2018, l'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables provenait principalement de l'énergie solaire, de la part renouvelable des déchets et de la biomasse. Ces trois agents énergétiques fournissaient en 2017 environ 94% de l'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables. Les 6% restants provenaient soit du biogaz produit dans les stations d'épuration des eaux, soit des éoliennes.

On observe depuis 2000 une augmentation pour tous les agents énergétiques. En termes relatifs, la croissance est la plus forte pour l'énergie solaire, suivie de l'énergie éolienne et de la biomasse.

L'énergie hydraulique, qui n'est pas comptabilisée parmi les nouvelles énergies renouvelables, représente plus de la moitié de la production nette d'électricité (soit déduction faite de la consommation due au pompage d'accumulation). En 2018, la production d'électricité d'origine hydraulique s'élevait à 52,6% de la production totale. Cette année-là, 58,7% de la production d'électricité provenaient donc de sources renouvelables. Le reste a été produit à partir d'énergies non renouvelables, à savoir 38,4% d'origine nucléaire et 2,9% provenant de centrales thermiques classiques et d'installations de chauffage à distance.

Méthodologie

L'indicateur montre l'électricité produite à partir des nouveaux agents énergétiques renouvelables en pour cent de l'ensemble de la production nette d'électricité. Les nouveaux agents énergétiques renouvelables sont le soleil, la biomasse et le vent, ainsi que la part renouvelable des déchets et des eaux usées. L'énergie hydraulique, qui représente plus de la moitié de la production suisse d'électricité, n'est pas comptée au nombre des nouvelles énergies renouvelables. Les petites centrales hydrauliques d'une capacité maximale de 10MWh sont cependant soutenues comme les nouvelles énergies renouvelables dans le cadre de programmes de promotion des énergies renouvelables (par ex. la rétribution à prix coûtant RPC). Pour l'heure, la base de données est insuffisante pour donner des informations sur cette production supplémentaire.

Les données de l'indicateur proviennent de la statistique suisse des énergies renouvelables et de la statistique suisse de l'électricité, que publie chaque année l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Définitions

Énergies renouvelables

Énergies produites de manière continue ou cyclique par la nature, pouvant être soit transformées en énergie utilisable, soit utilisées directement comme énergie finale. Les énergies renouvelables comprennent, d'une part, des sources d'énergie traditionnelles (hydraulique et bois) et, d'autre part, des sources d'énergies nouvelles (vent, soleil, carburants bio, biogaz, chaleur ambiante).

Ligne directrice 2 : La Suisse assure durablement sa prospérité. La Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale

Indice des recettes fiscales standardisées

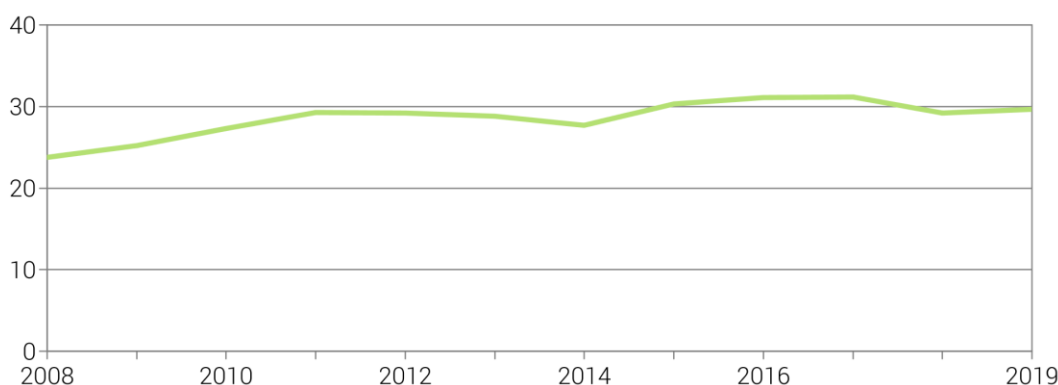
Extrait de l'objectif 9: *L'évolution démographique et la diversité culturelle posent des défis croissants à la Suisse depuis plusieurs années. Le Conseil fédéral entend répondre aux mutations qui s'opèrent dans la société en oeuvrant activement au renforcement de la cohésion nationale. Cette action revêt deux aspects importants: favoriser la compréhension mutuelle et assurer une meilleure solidarité entre les régions. Il faut garantir une juste péréquation financière entre les cantons et renforcer leur autonomie financière ainsi que le fédéralisme.*

Signification de l'indicateur: Les ressources et les charges financières des cantons et des communes dépendent, entre autres, de leur situation géographique, de leur structure sociodémographique et de divers facteurs économiques. Pour réduire les disparités intercantionales en matière de fiscalité et d'équipements publics, et pour sauvegarder la cohésion sociale et la structure fédéraliste du pays, la Suisse a développé un système de compensation des ressources et des charges financières entre la Confédération et les cantons. L'indicateur renseigne sur les inégalités entre les cantons. Il montre la dispersion (écart-type) des indices des recettes fiscales standardisées (RFS) des cantons, après péréquation des ressources. Une hausse de la dispersion traduit un creusement des disparités entre les cantons.

Objectif quantifiable: *La péréquation financière contribue à ce que les disparités entre les cantons soient le plus faibles possibles.*

Indice des recettes fiscales standardisées (RFS)

Ecart-type des indices RFS des cantons après péréquation



Note: L'année de référence est la moyenne de trois années de calcul.

Source: Administration fédérale des finances

© OFS 2019

Commentaire

De 2008 à 2018, les disparités entre les cantons ont augmenté: l'écart-type des indices RFS après péréquation des ressources est passé de 23,8 à 29,6. Les différences entre les cantons se sont donc accentuées, en ce qui concerne leurs moyens financiers, malgré la péréquation financière. Nonobstant cette tendance générale à la hausse, les disparités financières se sont réduites entre 2011 et 2014, puis une augmentation a de nouveau été enregistrée en 2019.

Sans péréquation, les différences entre les cantons à faibles ressources et les cantons à fortes ressources auraient été encore plus grandes. Pendant la période d'observation (2008-2019), les disparités entre les cantons ont pu être réduites de 28% au profit des cantons à faibles ressources.

La péréquation financière comprend, outre la péréquation des ressources entre les cantons, la compensation des charges par la Confédération. La compensation géo-topographique des charges s'appuie sur des facteurs tels que l'altitude, la structure de l'habitat, la déclivité du terrain et la densité démographique. En 2019, 18 cantons ont supporté des charges supérieures à la moyenne dans ces domaines et ont bénéficié à ce titre d'un soutien de la Confédération. Les Grisons ont reçu la compensation la plus élevée (676 francs par habitant), devant les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (531 francs), d'Appenzell Rhodes-Extérieures (359 francs), d'Uri (321 francs) et du Valais (219 francs).

La compensation socio-démographique est versée aux cantons qui supportent des charges particulières liées à leur structure démographique ou aux fonctions centrales de leurs villes-centres. Le canton de Bâle-Ville a reçu le montant le plus élevé au titre de la compensation socio-démographique (276 francs par habitant), devant le canton de Genève (217 francs). Les montants versés aux dix autres cantons n'ont pas dépassé 94 francs par habitant.

Méthodologie

L'indicateur présente l'écart-type des indices des recettes fiscales standardisées (RFS) des cantons, après péréquation des ressources. L'indice RFS d'un canton se calcule en divisant ses RFS par tête après péréquation par les RFS par tête de l'ensemble de la Suisse avant péréquation. Le quotient est multiplié par 100.

La péréquation des ressources est basée sur le « potentiel de ressources » des cantons. Celui-ci considère la richesse fiscalement exploitable du canton, qui est le reflet de sa capacité économique. Le potentiel de ressources se compose des revenus et des fortunes imposables des personnes physiques et des gains imposables des personnes morales. Le potentiel de ressources par tête rapporté à la moyenne suisse donne l'indice des ressources du canton. Les cantons qui ont un indice supérieur à 100 sont considérés comme ayant un potentiel de ressources élevé. Ceux qui ont un indice inférieur à 100 ont un potentiel de ressources faible. Ils reçoivent de la Confédération et des cantons à potentiel élevé des versements au titre de la péréquation des ressources.

Les recettes fiscales standardisées (RFS) d'un canton correspondent aux recettes fiscales qu'il réaliserait si tous les cantons imposaient leur potentiel de ressources à un taux unique et proportionnel. Pour juger de l'effet péréquatif du système, les montants versés au titre de la péréquation sont additionnés ou soustraits de la valeur cantonale des RFS. On obtient ainsi l'indice RFS après péréquation des ressources.

L'indicateur se rapporte à l'année de référence. L'indice est basé sur la moyenne mobile des recettes fiscales standardisées de trois années antérieures (années de calcul). La première année de calcul précède de six ans l'année de référence, la troisième la précède de quatre ans. L'année de référence 2016 est donc basée sur les années de calcul 2010-2012. L'indice des recettes fiscales standardisées est calculé et publié annuellement par l'Administration fédérale des finances (AFF).

Définitions

Indice des ressources

L'indice des ressources sert de base à la péréquation des ressources. Il reflète le niveau des ressources fiscalement exploitables d'un canton. L'assiette fiscale agrégée (AFA) sert de base pour calculer l'indice des ressources; l'AFA d'un canton se compose de la somme des revenus et des fortunes imposables des personnes physiques et des gains imposables des personnes morales.

Ecart-type (SD)

L'écart-type (anglais: Standard Deviation) est un indicateur de la dispersion d'un ensemble d'observations, c'est-à-dire de la façon dont elles s'écartent les unes des autres. Il est égal à la racine carrée de la variance.

Plurilinguisme des jeunes

Extrait de l'objectif 9: Les actions menées pour promouvoir l'adhésion à des valeurs communes sont poursuivies dans le respect de la diversité linguistique et culturelle. Il est important à cet égard de maintenir un dialogue constant. Le Conseil fédéral s'attache à améliorer à la fois la compréhension entre les communautés linguistiques et l'échange entre les cultures et religions, en veillant notamment à garantir l'accès aux langues nationales et à la culture.

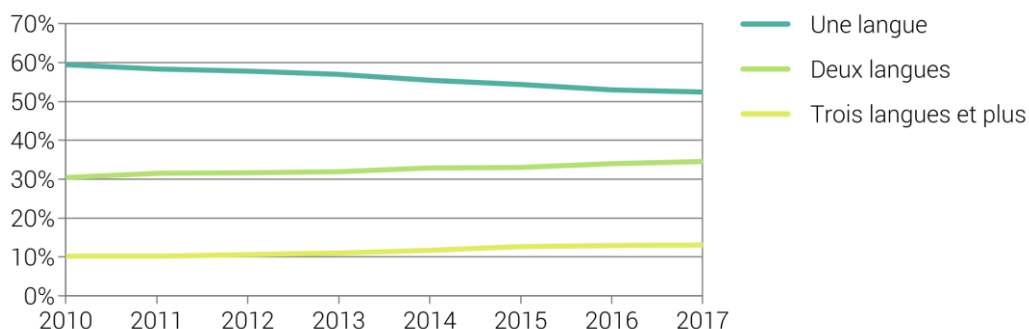
Signification de l'indicateur: Le plurilinguisme est un trait caractéristique de la Suisse. Les langues nationales – l'allemand, le français, l'italien et le romanche – sont inscrites dans la Constitution fédérale. La promotion du plurilinguisme, l'encouragement de la compréhension et des échanges entre les communautés linguistiques, sont des principes fondamentaux de la politique suisse en matière de langues. La connaissance des langues est importante pour vivre la diversité culturelle et pour renforcer la cohésion interne du pays. Les connaissances linguistiques – non seulement des langues nationales mais encore de l'anglais – constituent par ailleurs une composante importante du capital humain de l'économie suisse.

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 15 à 24 ans qui parle une, deux ou plusieurs langues dans la vie quotidienne. Sont prises en considération la langue principale ainsi que les langues parlées à la maison, au travail et dans les établissements de formation. Les langues autres que nationales (p. ex. l'anglais, le portugais, l'albanais) sont également prises en considération.

Objectif quantifiable: Le plurilinguisme joue un rôle majeur dans la compréhension entre les cultures et les groupes linguistiques et constitue un facteur important de l'attractivité économique de la Suisse. Les compétences linguistiques de la population augmentent, notamment chez les jeunes. Le plus grand nombre possible de jeunes participent au moins une fois à un programme national d'échanges scolaires.

Plurilinguisme des jeunes

Part des personnes de 15 à 24 ans dans la population résidente permanente qui parlent habituellement une, deux ou plusieurs langues*



* Langues principales et langues parlées à la maison, au travail ou dans un établissement de formation

Source: OFS – Relevé structurel

© OFS 2019

Commentaire

La part des personnes de 15 à 24 ans qui parlent régulièrement plus d'une langue a augmenté depuis 2010. En 2017, elle était d'environ 48%. Environ 35% disaient parler habituellement deux langues, 13% trois langues ou plus. Les 52% restants ne parlaient qu'une langue. L'évolution est semblable si l'on considère l'ensemble de la population résidente. Mais la part des personnes qui parlent habituellement deux langues ou plus (près de 41%) y est un peu plus faible que chez les jeunes. Sont prises en considération la langue principale ainsi que les langues parlées à la maison, au travail et dans les établissements de formation.

La situation est différente pour ce qui est des langues parlées au travail et dans les établissements de formation. En effet, moins du quart (22% en 2017) des jeunes y parlaient habituellement plus d'une langue. Cette constatation ne remet pas en question les compétences linguistiques des jeunes. Elle découle, entre autres, du monolinguisme vécu au travail et dans les établissements de formation.

L'usage régulier des langues nationales est un des facteurs de compréhension entre les régions linguistiques. En 2017, 14,3% des jeunes, soit un sur sept, disaient parler habituellement plus d'une langue nationale. Cette part est restée inchangée depuis 2010. On observe une répartition et une évolution similaires dans l'ensemble de la population résidente.

La différence entre les personnes qui parlent régulièrement plus d'une langue et celles qui parlent habituellement plus d'une langue nationale illustre l'importance de l'immigration dans les pratiques plurilingues en Suisse.

Méthodologie

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 15 à 24 ans qui parle dans la vie quotidienne une, deux ou plusieurs langues. L'indicateur est calculé à partir des réponses données à trois questions posées dans le cadre du Relevé structurel:

- Quelle est votre langue principale, c'est-à-dire la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux?
- Quelle/s langue/s parlez-vous habituellement à la maison/avec les proches?
- Quelle/s langue/s parlez-vous habituellement au travail/au lieu de formation?

Plusieurs réponses sont possibles à chaque question. Toutes les langues sont prises en considération, même les langues non nationales comme l'anglais, le portugais ou l'albanais. Pour le calcul de l'indicateur, les dialectes sont assimilés à la langue standard (p. ex. le suisse-allemand est assimilé à l'allemand).

Les données proviennent du Relevé structurel que l'Office fédéral de la statistique réalise depuis 2010 dans le cadre du recensement annuel de la population. Il s'agit d'un relevé par échantillonnage dans la population résidente permanente de 15 ans ou plus vivant dans un ménage privé.

Définitions

Population résidente permanente

Depuis le 31.12.2010, la population résidente permanente comprend toutes les personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse; les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'une durée minimale de 12 mois (livret B ou C ou livret du DFAE, à savoir les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille); les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L) pour une durée cumulée minimale de 12 mois; les personnes dans le processus d'asile (livret F ou N) totalisant au moins douze mois de résidence en Suisse.

Taux d'aide sociale

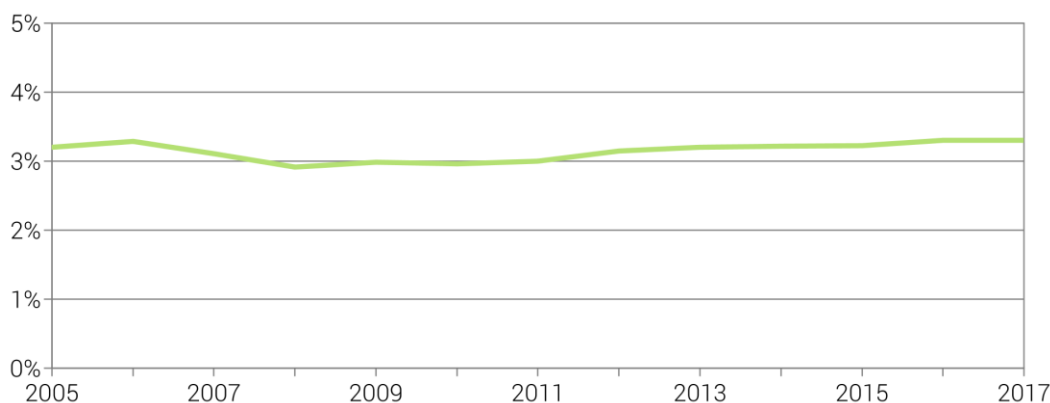
Extrait de l'objectif 10: *Le Conseil fédéral œuvre à consolider la cohésion sociale et à garantir durablement la capacité à vivre ensemble. [...] Il faut s'employer notamment à renforcer la famille et à lutter contre la pauvreté sociale et économique dans notre pays.*

Signification de l'indicateur: L'aide sociale forme le dernier filet de protection dans le système de la protection sociale de la Suisse. Elle intervient lors d'une situation de pauvreté financière et assure l'existence des personnes dans le besoin grâce à un soutien matériel sous condition de ressources. Par ailleurs, l'aide sociale encourage l'autonomie économique et personnelle et soutient les efforts de réintégration sociale et professionnelle. L'aide sociale contribue activement à empêcher les situations de pauvreté. Le taux d'aide sociale définit la part des personnes qui touchent au moins une prestation de l'aide sociale dans l'année considérée, par rapport à la population résidente permanente de l'année précédente.

Objectif quantifiable: *La pauvreté en Suisse diminue d'ici à fin 2019.*

Taux d'aide sociale

Part des bénéficiaires de l'aide sociale dans la population résidente permanente



Sources: OFS – Statistique de l'aide sociale, ESPOP, STATPOP

© OFS 2019

Commentaire

Après un recul passager, le taux d'aide sociale a enregistré une hausse de 0,4 point de pourcentage entre 2008 et 2017. Plus de 273 300 personnes (3,3% de la population résidente permanente) ont bénéficié en 2017 de prestations de l'aide sociale, soit 5100 personnes de plus que l'année précédente. La population résidente ayant également augmenté durant la période considérée, le taux d'aide sociale est toutefois demeuré inchangé par rapport à 2016.

Les groupes de population exposés au risque de devoir recourir à l'aide sociale n'ont que peu changé depuis 2005: les enfants, les personnes de nationalité étrangère, les familles monoparentales et les personnes divorcées sont toujours les groupes les plus exposés. La part des étrangers bénéficiaires d'une aide sociale était de 6,3% en 2017. Elle a ainsi reculé de 0,3 point par rapport à 2005. Au cours de la même période, le taux d'aide sociale des Suisses a augmenté de 0,1 point pour atteindre 2,3%.

Le niveau de formation joue un rôle important dans le risque de devenir tributaire de l'aide sociale. Les personnes sans formation postobligatoire y sont ainsi surreprésentées. Leur part parmi les bénéficiaires de l'aide sociale est près de trois fois plus élevée que dans la population totale âgée de 25 à 64 ans. En 2017,

elles représentaient une grande partie des bénéficiaires (46,7%), tandis que 45,2% d'entre eux avaient achevé une formation professionnelle ou obtenu un certificat de maturité et 8,1% étaient titulaires d'un diplôme du degré tertiaire.

Le «taux des ménages soutenus par l'aide sociale» est la part des ménages privés bénéficiant d'une aide sociale, rapportée à l'ensemble des ménages privés. En 2017, 4,2% des ménages touchaient une aide sociale. Le taux était un peu plus élevé chez les personnes vivant seules (5,5%) et il se situait à 22,2% pour les familles monoparentales.

Méthodologie

L'aide sociale forme le filet de protection inférieur dans le système de la protection sociale. Pour évaluer les besoins, les services sociaux se réfèrent généralement aux directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

L'indicateur montre la part des personnes qui touchent au moins une prestation de l'aide sociale dans l'année considérée, par rapport à la population résidente permanente au 31 décembre de l'année précédente. Depuis 2011, le taux d'aide sociale est calculé à partir de la statistique de la population et des ménages (STATPOP). Auparavant, c'est la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) qui servait de base de référence. Les données pour établir le taux d'aide sociale sont relevées et publiées chaque année par l'OFS dans la statistique de l'aide sociale, qui repose sur une enquête exhaustive.

Définitions

Aide sociale

L'aide sociale constitue, dans notre système de protection sociale, une prestation de dernier recours. Elle est accordée en fonction des besoins là où aucune assurance sociale n'alloue de prestations et comprend toutes les prestations d'assistance et de soins élémentaires destinées à assurer la subsistance des personnes nécessiteuses. Elle s'étend en outre aux mesures (en particulier préventives) destinées à combattre la pauvreté, y compris les mesures d'encouragement de l'autonomie économique et personnelle ainsi que les mesures de réinsertion sociale des personnes nécessiteuses. L'aide sociale relève de la compétence des cantons. Seules l'assistance dans le domaine de l'asile et l'aide aux Suisses de l'étranger relèvent de la Confédération. Chaque canton a sa propre législation en matière d'aide sociale, qui régit l'ensemble de l'aide sociale cantonale et communale. Une grande partie de ces législations a été révisée dans les années 80 et 90; d'autres révisions sont en préparation.

Jeunes quittant prématurément l'école, selon le statut migratoire

Extrait de l'objectif 10: *La cohésion sociale passe aussi par une bonne compréhension mutuelle entre les générations, [ainsi que] par la maîtrise des défis que pose l'intégration des étrangers vivant en Suisse [...].*

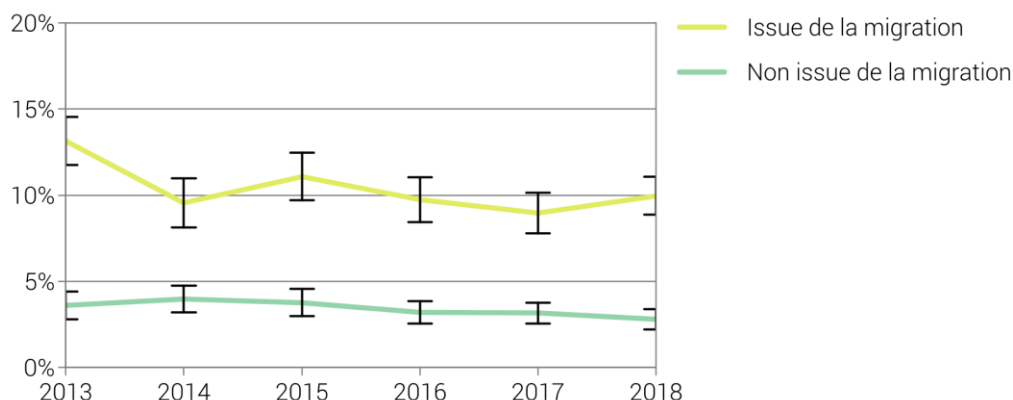
Signification de l'indicateur: L'exercice d'une activité professionnelle est nécessaire pour pouvoir mener une vie indépendante et participer à la vie de la société. Une formation solide facilite l'intégration dans la vie professionnelle et la possession d'un diplôme du degré secondaire II contribue notablement à assurer une certaine sécurité sur le marché du travail. Les jeunes qui quittent prématurément l'école constituent un groupe à risque dans la mesure où les emplois précaires et le chômage rendent leur intégration dans la société plus difficile.

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 18 à 24 ans qui n'a pas de formation postobligatoire et qui ne suit pas d'autre formation, selon le statut migratoire.

Objectif quantifiable: *La part des jeunes issus de l'immigration qui quittent prématurément l'école diminue.*

Jeunes quittant prématurément l'école selon le statut migratoire

Part des jeunes de 18 à 24 ans sans formation postobligatoire et qui ne sont plus scolarisés



Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

Commentaire

La part de la population de 18 à 24 ans qui quitte prématurément l'école (c'est-à-dire sans diplôme postobligatoire) n'est pas la même chez les personnes issues de l'immigration et chez les personnes non issues de l'immigration. En 2018, la proportion était de 2,8% chez les jeunes non issus de l'immigration et de 10% chez les jeunes issus de l'immigration. Ces deux proportions n'ont pas évolué de manière significative par rapport à l'année précédente.

Si, au lieu du statut migratoire, on considère la nationalité, il apparaît que la part des personnes ayant quitté l'école prématurément n'a pas changé de manière significative depuis 2013 chez les jeunes étrangers. La part correspondante chez les jeunes suisses n'a pas non plus changé de manière significative durant la même période. En 2018, 3,3% des jeunes suisses et 13,7% des jeunes étrangers ont quitté l'école prématurément.

Une raison possible du fait que les jeunes étrangers quittent plus fréquemment le système d'éducation sans diplôme postobligatoire pourrait être liée à des difficultés à passer de l'école obligatoire au degré secondaire II. Les élèves de nationalité étrangère commencent moins fréquemment que les élèves suisses une formation

certifiante directement après la scolarité obligatoire. Et ils sont plus de deux fois plus nombreux que les Suisses à s'engager dans une formation transitoire.

Le taux de chômage était plus élevé en 2018 chez les personnes sans diplôme postobligatoire (8,4%) que chez les personnes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (4,7%) ou du degré tertiaire (3,5%). Il était de 4,7% pour l'ensemble de la population résidente permanente.

Méthodologie

L'indicateur donne la proportion de personnes ayant quitté l'école prématurément, selon le statut migratoire. Sont considérées comme ayant quitté l'école prématurément, au sein de la population résidente permanente, les personnes de 18 à 24 ans qui n'ont pas accompli de formation post-obligatoire et qui ne suivent pas de formation ni de formation continue. La proportion s'entend par rapport à la population de même âge, issue ou non issue de l'immigration.

L'indicateur repose sur la « population résidente permanente selon le statut migratoire utilisé pour mesurer l'intégration ».

- La population non issue de la migration comprend l'ensemble des personnes nées suisses en Suisse ou à l'étranger dont au moins un des parents est né en Suisse et les personnes nées en Suisse et naturalisées suisses dont les deux parents sont nés en Suisse.
- La population issue de la migration comprend tous les ressortissants étrangers (indépendamment de leur statut générationnel), les étrangers naturalisés suisses de la première et de la deuxième générations (nés à l'étranger ou nés en Suisse de parents dont au moins un est né à l'étranger) et les Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

Les données de l'indicateur sont calculées en appliquant une définition développée dans le cadre du projet de l'OCDE intitulé "Young Adults with Low Levels of Education (YALLE)" ou "Jeunes adultes peu qualifiés". Selon cette définition, les jeunes quittant prématurément l'école correspondent à la part des 18 à 24 ans qui remplissent les deux critères suivants: premièrement, leur plus haut niveau de formation atteint correspond au niveau ISCED 0, 1, 2 ou 3c; deuxièmement, ils ont indiqué ne pas avoir suivi de formation dans l'enseignement formel l'année précédant l'enquête. Par enseignement formel, on entend le système d'éducation national avec son système scolaire institutionnalisé, la formation professionnelle et la formation tertiaire.

La part des jeunes quittant prématurément l'école, selon le statut migratoire, est déterminée chaque année à partir des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'Office fédéral de la statistique. Les données sont différenciées selon le statut migratoire depuis 2013.

Définitions

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'enseignement obligatoire de base. Il commence, d'après le concordat HarmoS, onze ans après le début du degré primaire (lorsque les élèves sont dans leur 16^e année) et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part. Les formations durent en général de deux à quatre ans et s'achèvent par l'obtention d'un certificat de maturité, d'un certificat de culture générale, d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les titres du degré secondaire II autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire.

Ecart salarial entre hommes et femmes

Extrait de l'objectif 10: *Le Conseil fédéral renforcera encore son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'égalité salariale et s'emploiera à promouvoir davantage les moyens permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.*

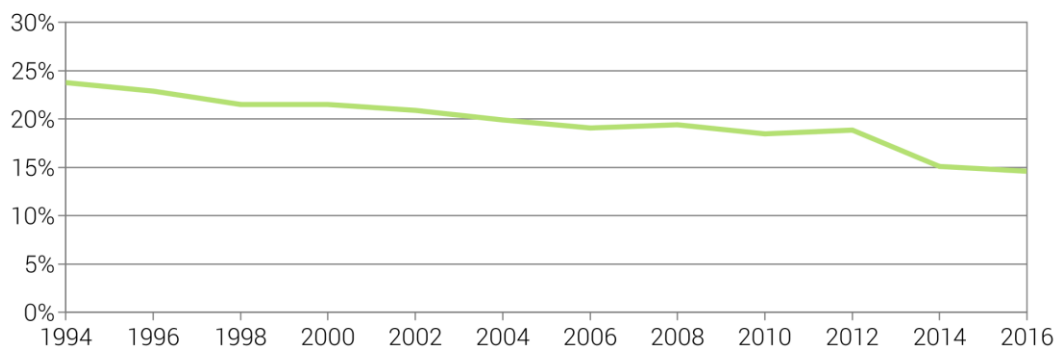
Signification de l'indicateur: L'égalité exige un salaire égal entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. L'écart salarial entre les sexes peut être en partie expliqué par des facteurs objectifs tels que la formation, la position, l'expérience, etc.

L'indicateur montre la différence salariale dans le secteur privé entre les femmes et les hommes par rapport au salaire mensuel brut des hommes.

Objectif quantifiable: *Les hommes et les femmes perçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale.*

Disparités salariales selon le sexe

Différence salariale* hommes-femmes par rapport au salaire mensuel brut des hommes, secteur privé



* Par rapport au salaire médian

Source: OFS – ESS

© OFS 2019

Commentaire

La différence de salaire entre hommes et femmes dans le secteur privé s'est réduite depuis 1994. Elle est restée relativement stable à environ 19% entre 2006 et 2012 pour baisser à nouveau en 2016. Le salaire mensuel brut standardisé médian dans le secteur privé se montait alors à 5632 francs pour les femmes et à 6593 francs pour les hommes: cela représente une différence de salaire de 14,6%.

Selon une étude fondée sur la moyenne arithmétique, 42,9% de l'écart salarial observé en 2016 dans le secteur privé (657 francs par mois) sont inexpliqués.

Les différences salariales sont moins marquées dans le secteur public que dans le secteur privé. En 2016, le salaire mensuel brut standardisé médian dans l'ensemble du secteur public se montait à 7404 francs chez les femmes et à 8466 francs chez les hommes, ce qui représente une différence de 12,5%.

En 2016, la part inexpliquée des écarts salariaux entre les sexes (fondée sur la moyenne arithmétique) était plus petite dans le secteur public (Confédération, cantons et communes) que dans le secteur privé (34,8%, soit 522 francs par mois).

A formation égale et à situation professionnelle égale, le salaire mensuel brut standardisé médian était, dans le secteur privé, moins élevé chez les femmes que chez les hommes. En 2016, les femmes gagnaient, selon leur

niveau de formation, entre 8,1% (diplôme d'enseignement) et 21,5% (hautes écoles universitaires) de moins que les hommes. Selon leur situation professionnelle, elles gagnaient entre 11,6% (cadres inférieurs) et 20,8% (cadres supérieurs et moyens) de moins que les hommes. Dans le secteur privé, l'écart salarial augmente avec l'âge: en 2016, les femmes de 20 à 29 ans gagnaient en moyenne 6,9% de moins que les hommes de même âge. L'écart était de 8,2% chez les femmes de 30 à 39 ans, de 16,2% chez les femmes de 40 à 49 ans. Les femmes de 50 à 64 gagnaient 18,6% de moins que les hommes de 50 à 65 ans.

Les différences salariales entre les sexes s'expliquent entre autres par le fait que les femmes sont surreprésentées dans les professions à bas salaire. En 2016, secteurs public et privé confondus, la part des personnes salariées ayant un bas salaire (< 4335 francs) était plus de deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Les hommes, en revanche, sont surreprésentés dans les professions à haut salaire.

Méthodologie

Cet indicateur montre la différence de salaire entre hommes et femmes (part expliquée et part inexpliquée) exprimée par rapport au salaire des hommes dans le secteur privé. L'indicateur est calculé avec le salaire mensuel brut standardisé (médiane) des hommes et des femmes. Les données proviennent de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) qui est réalisée et publiée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Les écarts salariaux entre les sexes s'expliquent en partie par des facteurs objectifs tels que la formation, la situation professionnelle, l'expérience professionnelle, etc. L'écart qui subsiste après prise en compte de ces facteurs d'explication objectifs est appelé écart inexpliqué. Les données concernant la part expliquée/non expliquée de la différence salariale proviennent d'une étude réalisée par le bureau B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung AG (2019), sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le calcul se base sur le modèle Oaxaca-Blinder, qui est une décomposition de la différence des salaires moyens (moyenne arithmétique). Les salaires ont été analysés sur la base de la NOGA 2002 pour les années 1998 à 2006 et sur la base de la NOGA 2008 à partir de 2008 (NOGA = Nomenclature générale des activités économiques).

Définitions

Salaire

Le salaire correspond à la rémunération du travail (en espèce ou en nature) effectué par une personne pour le compte d'une autre personne en vertu d'un contrat écrit ou oral. La notion de salaire ne couvre ainsi pas les revenus de l'activité indépendante qui est réalisée pour son propre compte. Il est d'usage de faire la distinction entre salaire brut (avant déduction des cotisations sociales à charge du salarié) et salaire net (après déduction).

Salaire mensuel brut standardisé

Les postes à temps partiel sont convertis en postes à plein temps sur la base d'un équivalent plein temps de 4 1/3 semaines à 40 heures de travail.

Médiane

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées (et ordonnées selon leur grandeur) en deux groupes de taille égale, l'un comprenant les valeurs supérieures à la médiane, l'autre les valeurs inférieures à celle-ci. La moitié des salariés a un salaire supérieur à la médiane, l'autre moitié un salaire inférieur à la médiane.

Charge de l'activité professionnelle et du travail domestique

Extrait de l'objectif 10: *Le Conseil fédéral renforcera encore son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'égalité salariale et s'emploiera à promouvoir davantage les moyens permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.*

Signification de l'indicateur: La possibilité de participer de manière égale à la vie professionnelle et à la vie familiale est un des points centraux de l'égalité entre les sexes. Pour que l'égalité puisse se réaliser, les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes possibilités de concilier leur vie professionnelle et privée. Cela peut être encouragé entre autres par des conditions favorables à la famille telles que des structures d'accueil extrafamilial ou par la possibilité d'avoir une activité à temps partiel économiquement viable et fiscalement attractive pour les deux sexes. Outre ces facteurs objectifs les différences dans la répartition entre travail rémunéré et domestique peuvent aussi résulter de choix personnels.

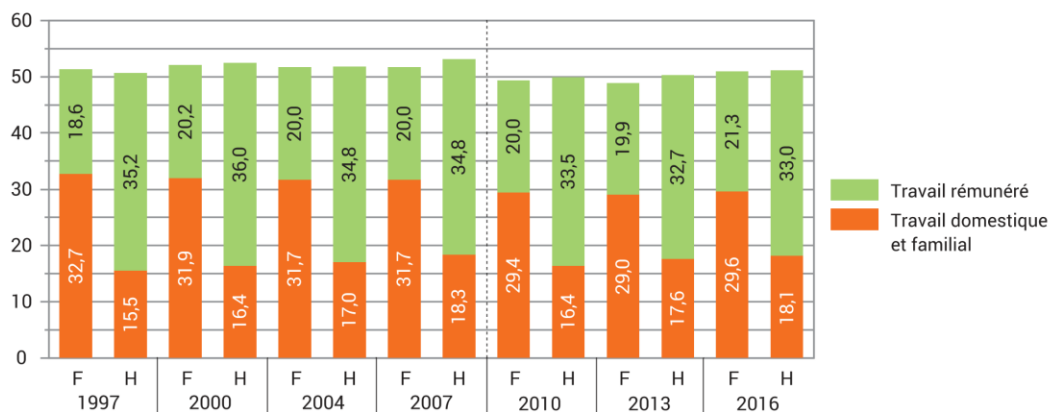
Cet indicateur montre le nombre d'heures consacrées à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial selon le sexe. La charge totale de travail se calcule en nombre d'heures par semaine.

Objectif quantifiable: *La charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial est répartie de manière plus équilibrée entre les sexes.*

Temps consacré à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial

Personnes en âge d'exercer une activité professionnelle

Heures par semaine



2010: révision de l'ESPA

Source: OFS - ESPA: module Travail non rémunéré

© OFS 2017

Commentaire

Les hommes et les femmes assument globalement la même charge de travail total soit environ 50 heures par semaine. En 2016, les femmes de 15 à 64 ans travaillaient plus pour le foyer et la famille (29,6 heures par semaine) que les hommes de même âge (18,1 heures par semaine). La situation est inversée pour le travail rémunéré: en 2016, les femmes travaillaient 21,3 heures et les hommes 33 heures par semaine. La répartition des charges de travail entre les sexes n'a pas connu de grands changements depuis 1997. Les évolutions sur toute la période doivent être interprétées avec précaution en raison d'un changement méthodologique de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) en 2010.

Dans les ménages formés d'un couple avec enfants, la femme réduit souvent son taux d'occupation ou renonce (temporairement) à toute activité professionnelle. Le modèle le plus fréquent est celui où le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel. En 2018, ce modèle était pratiqué par un ménage familial sur

deux dont le dernier-né avait moins de 3 ans et par environ six ménages sur dix ayant un ou plusieurs enfants de 4 à 12 ans. Dans 6,2% des cas seulement, les membres d'un couple (avec ou sans enfants) travaillaient tous deux à temps partiel.

Dans trois quarts environ des ménages formés d'un couple avec des enfants de moins de 12 ans, c'est la femme qui assumait en 2013 l'essentiel du travail domestique. Ce modèle, où la femme assume seule la responsabilité du travail domestique, a reculé dans tous les ménages constitués d'un couple, avec ou sans enfants, au profit du partage des responsabilités.

En 2017, la femme contribuait en moyenne à raison d'un tiers au revenu du travail annuel du ménage, contre près de deux tiers pour l'homme. La différence est plus ou moins marquée selon la composition du ménage. Dans les couples sans enfant, la femme apportait 40,6% du revenu total du travail, contre 26,4% dans les couples avec enfants. L'apport de la femme diminue avec l'augmentation du nombre d'enfants.

Méthodologie

Cet indicateur montre le nombre moyen d'heures par semaine consacrées au travail domestique/familial (sans prise en compte des activités bénévoles) et à l'activité professionnelle pour les hommes et les femmes en âge de travailler (1997-2007: 15-63 ans pour les femmes et 15-64 ans pour les hommes; depuis 2010: 15-64 ans pour les femmes et les hommes). Les données sont récoltées et publiées tous les 3 à 4 ans dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Travail non rémunéré». Une révision de l'enquête a entraîné une rupture de la série chronologique en 2010.

Définitions

Travail domestique et familial

Tâches non rémunérées effectuées à l'intérieur du ménage (repas, lessive, nettoyage, courses, travaux manuels, soins aux animaux domestiques et aux plantes, travaux administratifs, enfants, soins aux malades, etc.).

Aide publique au développement

Extrait de l'objectif 11: *Dans le cadre de la coopération internationale, elle continue d'œuvrer à la réduction de la pauvreté, à la promotion de la paix et de la sécurité, à la réduction des risques globaux et à l'amélioration de l'accès des catégories de la population les plus pauvres aux ressources et aux services.*

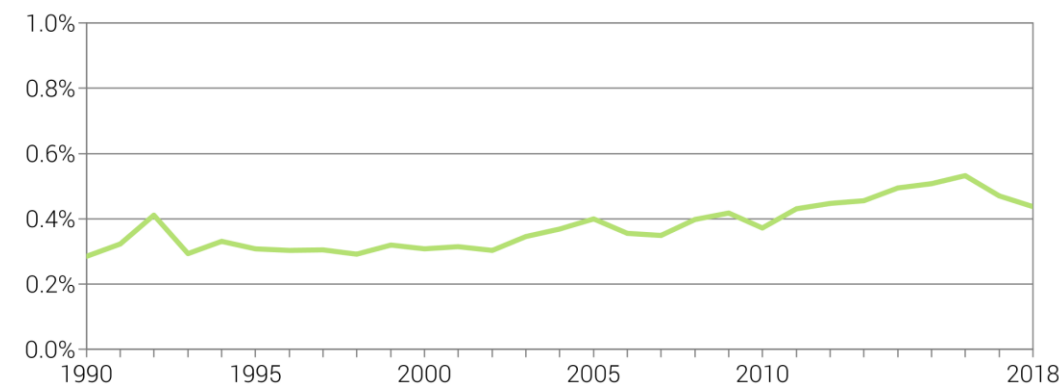
Signification de l'indicateur: L'une des principales missions de la coopération au développement dans le monde est de réduire la pauvreté. Pour la Suisse, pays fortement globalisé, la stabilité et la prospérité du monde sont importantes. Il est en outre dans son intérêt de contribuer au règlement de problèmes globaux, tels que le changement climatique, la pénurie d'eau et les migrations incontrôlées, ainsi qu'à la stabilité économique.

L'indicateur renseigne sur les dépenses de la Suisse en faveur de la coopération internationale au développement. L'aide publique au développement (APD) englobe tous les fonds octroyés aux pays en développement et aux organisations internationales œuvrant dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. L'APD est mise en relation avec le revenu national brut (RNB) de la Suisse. L'indicateur ne permet pas de tirer de conclusions sur l'efficacité des dépenses. Il n'inclut par ailleurs pas l'engagement des organisations non gouvernementales (propres ressources des œuvres d'entraide) et de l'économie privée (sous forme, par ex., d'investissements directs).

Objectif quantifiable: *La part de l'aide publique au développement (APD) de la Suisse représentera selon toute probabilité un peu plus de 0,5 % du revenu national brut (RNB) en 2015. La Suisse tente de maintenir un taux d'APD de 0,5 % par rapport au RNB malgré les mesures d'économie.*

Aide publique au développement

Par rapport au revenu national brut



2017 et 2018: provisoire

Sources: DDC; OFS, SECO – CN

© OFS 2019

Commentaire

La part de l'aide publique au développement (APD) dans le revenu national brut (RNB) a stagné durant les années 1990 (sauf en 1992: mesures extraordinaires de désendettement liées au 700^e anniversaire de la Confédération et adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods), avant d'augmenter graduellement au début des années 2000 jusqu'en 2016. En 2018, le taux d'APD se montait à 0,44%. Il a reculé par rapport à l'année précédente (0,47% en 2017), car le RNB a suivi une progression par rapport à 2017, alors que le volume de l'APD a diminué. Cette diminution est due principalement à la baisse des coûts de l'asile, qui sont imputés à l'APD. Le taux d'APD sans les coûts de l'asile est passé de 0,42% en 2017 à 0,40% en 2018. Ce

recul de l'APD en chiffres absolus s'explique par la réduction des crédits de paiement destinés à la coopération internationale.

Depuis 1990, l'APD destinée aux pays les moins développés (least developed countries) avoisine 0,1% du RNB. En 2017, elle atteignait 0,13%.

En comparaison internationale, la Suisse se situe parmi les dix premiers pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour ce qui concerne le rapport entre l'APD et le RNB. En 2018, les premières places du classement étaient occupées par la Suède (1,04%), le Luxembourg (0,98%) et la Norvège (0,94%).

Méthodologie

L'indicateur donne la part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut aux prix du marché. Le revenu national brut (RNB) est utilisé à la place du produit intérieur brut pour permettre des comparaisons internationales.

L'aide publique au développement (APD) de la Suisse provient principalement des budgets de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les deux unités administratives fédérales chargés de l'exécution de la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. D'autres offices fédéraux, ainsi que 24 cantons et quelque 200 communes, contribuent également à la coopération internationale de la Suisse. Le revenu national brut (RNB) est calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre des comptes nationaux. Cet indicateur est publié chaque année par la DDC.

Les comptes nationaux ont été révisés en 2014 selon le Système Européen des Comptes (SEC 2010). Suite à cette révision, toute la série chronologique de l'indicateur a été recalculée. Les valeurs de l'indicateur jusqu'à 2012 inclus sont en moyenne plus basses de 0,02%, la révision ayant abouti à un relèvement du RNB. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a décidé de ne pas modifier les données déjà publiées. La DDC a suivi ce principe et n'a pas recalculé toute la série chronologique: elle utilise le RNB calculé selon le SEC 1995 jusqu'à l'année 2012, et le RNB calculé selon le SEC 2010 à partir de 2013. Les données 1990-2012 publiées ici par l'OFS peuvent donc légèrement différer de celles de la DDC.

Définitions

Revenu national brut

Le revenu national brut (RNB) se compose des revenus primaires (revenu du travail et du capital) perçus par les unités résidentes sur le territoire. Le RNB est la somme du PIB et du solde des flux de revenus primaires avec le reste du monde.

Aide au développement

Selon la définition de l'OCDE, l'Aide publique au développement (APD) est l'ensemble des flux financiers qui: 1. proviennent du secteur public (Confédération, cantons et communes); 2. ont pour but essentiel de faciliter le développement économique et social des pays destinataires; 3. sont accordés à des conditions de faveur (dons et prêts à taux bonifié); 4. sont destinés à des pays ou territoires en développement ainsi qu'à des organismes multilatéraux définis par l'OCDE. L'aide bilatérale est l'aide fournie par un partenaire à un autre, qu'il s'agisse d'un Etat ou d'un groupe d'œuvres d'aide coordonnées sur le plan national ou international. L'aide multilatérale désigne les efforts communs d'organisations internationales, telles que la Banque mondiale ou l'ONU, en faveur d'un ou plusieurs Etats. L'aide privée au développement de la Suisse est constituée par les dons des œuvres d'entraide des organisations non gouvernementales et des fondations suisses à but non lucratif pour des projets et programmes réalisés dans les pays en développement.

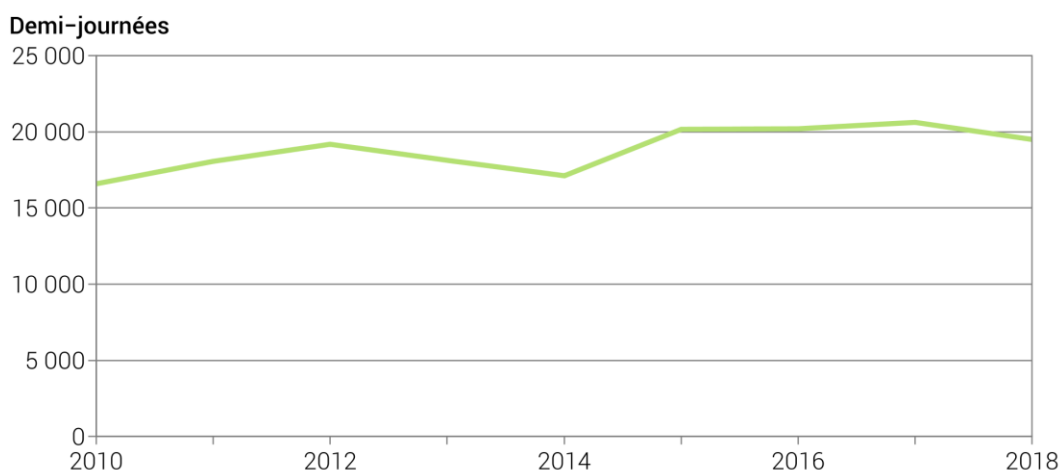
Réunions des organisations internationales à Genève

Extrait de l'objectif 11: *La Suisse jouit d'une bonne position dans le contexte international. Le fait qu'elle accueille de nombreuses organisations internationales constitue un atout majeur. Le Conseil fédéral veille à affermir la position de Genève comme ville hôte d'organisations internationales et à développer la contribution de la Suisse à la consolidation des règles multilatérales.*

Signification de l'indicateur: La Suisse accueille des organisations et des conférences internationales depuis plus de 150 ans. Son rôle d'État hôte est profondément ancré dans sa tradition humanitaire et l'histoire de ses bons offices. L'essentiel de ces activités se concentre à Genève, ville qui s'est fait un nom comme pôle de compétences dans le domaine de la coopération et centre de la diplomatie multilatérale. La Genève internationale joue un rôle majeur dans la perception que le monde a de la Suisse. Elle offre aussi une plateforme unique pour promouvoir les intérêts du pays et ses valeurs par le biais de sa politique étrangère. Cet indicateur donne le nombre de séances d'une demi-journée tenues à Genève durant une année dans le cadre des conférences des organisations internationales. Il renseigne sur le volume de l'activité conférencière qui résulte des conférences régulières et des affaires internationales courantes. L'indicateur ne précise pas le nombre de pays participants ni l'importance des thèmes traités pendant ces séances.

Objectif quantifiable: *Genève reste une ville attractive pour les organisations internationales et le nombre de conférences internationales qu'elle accueille augmente.*

Nombre de séances des organisations internationales à Genève



Source: Office cantonal de la statistique du canton de Genève

© OFS 2019

Commentaire

Les organisations internationales présentes à Genève convoquent chaque année de nombreuses séances : entre 2010 et 2012, le nombre de séances d'une demi-journée est passé de 16 595 à 19 197, avant de fléchir à nouveau. Une hausse globale s'observe à nouveau depuis 2014. En 2018, les organisations internationales ont tenu 19 512 séances d'une demi-journée à Genève. Celles-ci ont eu lieu dans le cadre de plus de 3200 conférences internationales auxquelles environ 207 000 délégués et experts ont participé.

En 2019, 36 organisations internationales totalisant environ 18 500 fonctionnaires permanents étaient représentées à Genève.

Genève n'accueille pas seulement des organisations internationales liées par un accord avec la Suisse, mais aussi des organisations internationales non gouvernementales. En 2019, 420 organisations non gouvernementales avaient une représentation à Genève. Parmi elles, 200 comptaient au moins un emploi.

Par sa vocation internationale, Genève attire également de nombreux États. Genève abrite 260 missions, représentations et délégations d'États étrangers. Ce sont majoritairement des missions permanentes auprès du bureau des Nations Unies. S'y ajoutent des missions ou des représentations séparées de quelques États auprès de l'Organisation mondiale du commerce et auprès de la Conférence du désarmement, ainsi que les délégations permanentes d'organisations internationales.

La Confédération apporte un soutien financier à la Genève internationale dans le cadre de sa politique d'État hôte. Ce soutien était de 22 millions de francs en 2018. Il bénéficie aux organisations présentes à Genève. Soixante pourcent de cette somme ont été dépensés pour des conférences, des candidatures, des études et d'autres activités de ce type. Le reste a servi à financer les frais de fonctionnement et l'entretien de l'infrastructure locale.

Méthodologie

L'activité conférencière des organisations internationales est établie à l'aide du nombre de séances tenues au cours d'une année à Genève. L'unité de mesure est la demi-journée. Autrement dit, une conférence d'une journée entière équivaut à deux séances d'une demi-journée. Seules les séances réunissant au moins 10 participants, délégués d'un pays ou experts, sont prises en compte. Est saisie l'activité conférencière des organisations internationales ayant leur siège à Genève et au bénéfice d'un des accords suivants avec la Confédération suisse : accord de siège, accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités.

Il existe aussi des données sur l'activité conférencière des organisations internationales à Genève pour les années 1977 à 2009. Ces données ne sont toutefois pas totalement comparables avec celles ultérieures à 2010 en raison de l'utilisation d'une nouvelle classification des organisations internationales suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'État hôte (LEH). Elles ne sont donc pas représentées sur le graphique. Les données sur l'activité conférencière de 2010 à 2015 se réfèrent à 29 organisations internationales. L'indicateur concerne 33 organisations internationales en 2016, 34 en 2017 et 36 en 2018.

L'Office cantonal de la statistique du canton de Genève (OCSTAT) relève et publie chaque année l'activité conférencière des organisations internationales à Genève.

Ligne directrice 3 : La Suisse pourvoit à la sécurité et agit en partenaire international fiable

Dépenses totales pour la protection sociale, en pour-cent du PIB

Extrait de l'objectif 12: *Les changements survenus dans la structure démographique de la société nécessitent de multiples adaptations et réorganisations en matière de sécurité sociale. Ces changements concernent également le contrat intergénérationnel. Le Conseil fédéral entend s'engager pour assurer durablement le financement des assurances sociales et pour préserver la solidarité entre les générations.*

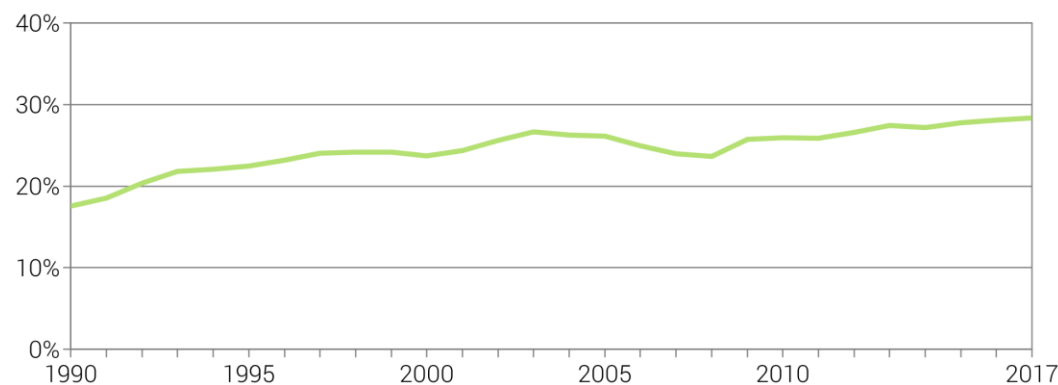
Signification de l'indicateur: Le système de la protection sociale protège les ménages et les individus contre les principaux risques sociaux et assure leur subsistance. Il englobe les prestations de toutes les assurances sociales comme l'AVS, l'AI et l'AC, mais aussi d'autres prestations sociales sous condition de ressources telles que les prestations complémentaires, les aides au logement, les allocations familiales, les allocations de soins de même que l'aide sociale. Le système de la protection sociale est continuellement confronté à de nouveaux défis en raison de l'évolution démographique, du changement constant des formes de vie et d'activité professionnelle, de l'évolution économique et des progrès techniques.

L'indicateur présente les dépenses totales des institutions publiques et privées de protection sociale, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les dépenses totales de protection sociale comprennent les prestations sociales, les frais administratifs et les dépenses diverses.

Objectif quantifiable: *Durant la législature 2015 à 2019, des mesures sont prises afin d'assurer le financement durable des assurances sociales.*

Dépenses totales pour la protection sociale

En pour-cent du produit intérieur brut



2017: provisoire

Source: OFS – CGPS

© OFS 2019

Commentaire

Les dépenses totales de protection sociale en pour-cent du produit intérieur brut (PIB) ont augmenté de 10,8 points depuis 1990. Elles sont passées de 17,5% en 1990 à 26,7% en 2003 et ont oscillé entre 24% et 27% jusqu'en 2012. Après une nouvelle hausse, elles ont atteint leur niveau le plus élevé (28,3%) en 2017. En chiffres absolus, les dépenses totales de protection sociale se sont élevées en 2018 à quelque 190 milliards de francs, dont 92,2% pour les prestations sociales proprement dites, le reste pour les frais administratifs et les dépenses diverses.

En comparaison internationale, les dépenses totales de protection sociale de la Suisse, en pourcentage du PIB, étaient en 2016 à peine inférieures à la moyenne des pays de l'UE-28 (28,1% contre 28,2%).

Considérées séparément, les dépenses totales des assurances sociales sont moins élevées que les dépenses totales de protection sociale. Les assurances sociales, en effet, ne forment qu'une partie de la protection sociale: elles ne comprennent pas des prestations sociales publiques telles que l'aide sociale et le subventionnement de la santé.

Les dépenses totales des assurances sociales, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut, évoluent selon une courbe semblable à celle de la sécurité sociale. Elles ont dénoté une tendance à la hausse de 1990 à 2004 avant de diminuer. Depuis 2009, elles augmentent de nouveau. En 2017, les dépenses totales des assurances sociales représentaient 24,2% du PIB. Environ sept huitièmes des dépenses étaient consacrés aux prestations sociales, le reste aux frais administratifs et à des dépenses diverses.

Dans les assurances sociales, les recettes ont toujours été supérieures aux dépenses. L'excédent dépassait 20 milliards de francs en 2017. Les recettes des assurances sociales se composent des cotisations des assurés, des contributions des pouvoirs publics, du produit courant du capital et de recettes diverses.

Méthodologie

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) comprennent toutes les interventions d'institutions publiques ou privées destinées à protéger les ménages et les personnes contre des risques sociaux et à couvrir leurs besoins. Ces interventions répondent au critère de la solidarité sociale, autrement dit elles produisent un certain effet de redistribution ou sont obligatoires en vertu d'une loi ou d'une convention collective. Ne sont pas considérées les prestations impliquant une contre-prestation de même valeur ou allouées dans le cadre d'un contrat individuel. D'autres composantes de la protection sociale suisse, comme les déductions fiscales, ne sont pas non plus considérées.

L'indicateur présente les dépenses totales des institutions publiques et privées de protection sociale, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Ces dépenses comprennent les prestations sociales des assurances sociales, de l'État, des employeurs et des organisations sans but lucratif, y compris les frais administratifs, les intérêts passifs et les dépenses administratives diverses. Les prestations sociales correspondent au montant des transferts (bruts) versés aux ménages et aux personnes.

Les données des dépenses totales de protection sociale proviennent des Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), publiés annuellement par l'Office fédéral de la statistique. La méthode des CGPS est basée sur le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS).

L'Office fédéral des assurances sociales publie avec le Compte global des assurances sociales (CGAS) une statistique qui inclut uniquement les recettes et les dépenses des domaines AVS, AI, PC, AMal, AA, AC, APG et AF.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Protection sociale

La protection sociale est l'ensemble des mesures prises par des institutions publiques ou privées pour protéger les personnes et les ménages contre certains risques sociaux et pour assurer leur subsistance. La protection sociale ne comprend pas les prestations réglées par contrat individuel ni celles impliquant une contre-prestation de valeur égale.

Résultat de répartition de l'AVS

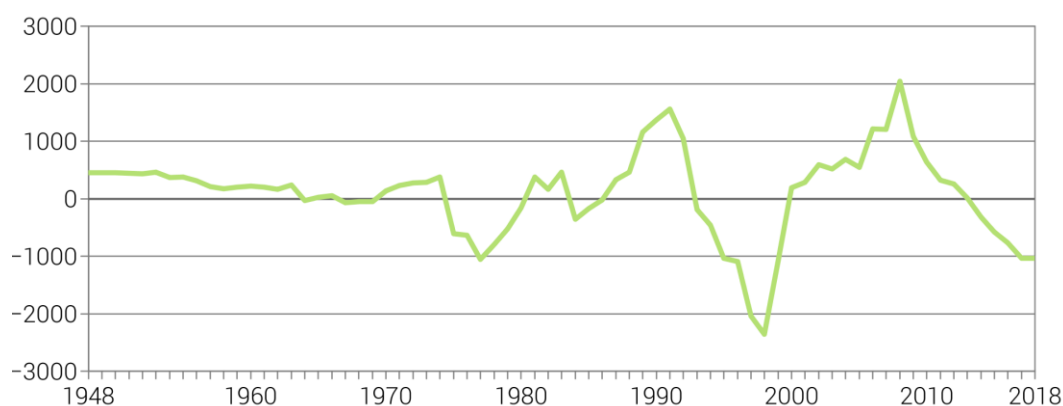
Extrait de l'objectif 12: *Les changements survenus dans la structure démographique de la société nécessitent de multiples adaptations et réorganisations en matière de sécurité sociale. Ces changements concernent également le contrat intergénérationnel. Le Conseil fédéral entend s'engager pour assurer durablement le financement des assurances sociales et pour préserver la solidarité entre les générations.*

Signification de l'indicateur: Un résultat de répartition positif est une condition importante pour assurer l'avenir financier à long terme de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Le résultat de répartition de l'AVS indique si les dépenses courantes peuvent être couvertes par les recettes courantes. Il est largement indépendant de l'évolution des intérêts du fait que les fluctuations de la valeur du capital et les revenus courants du capital ne sont pas inclus dans les recettes.

Objectif quantifiable: *Durant la législature 2015 à 2019, des mesures sont prises afin d'assurer le financement durable des assurances sociales.*

Résultat de répartition de l'AVS

En millions de francs, à prix courants



Source: OFAS – Statistiques des assurances sociales suisses

© OFS 2019

Commentaire

Le résultat de répartition de l'AVS, autrement dit la différence entre les dépenses et les recettes, est resté relativement stable entre 1948 et le début des années 1970, avant de fluctuer. Les dépenses de l'AVS ont été supérieures à ses recettes en particulier dans la deuxième moitié des années 1970 ainsi qu'entre 1993 et 1999. En 2014, l'AVS a présenté un résultat de répartition négatif pour la première fois depuis 1999. En 2018, comme les quatre années précédentes, le résultat a été négatif: les dépenses ont dépassé les recettes de 1039 millions de francs. L'année 2018 a dans l'ensemble été marquée par une croissance des recettes de 1,8% et une croissance équivalente des dépenses. En 2018, la réserve financière de l'AVS, ou fonds de compensation, est descendue pour la première fois à un niveau inférieur au total des dépenses d'une année.

Le résultat de répartition ne comprend pas le résultat des placements de l'AVS, qui se compose des variations de valeur du capital et du produit courant du capital. Si l'on prend en compte ces éléments dans les recettes et qu'on les compare aux dépenses, on obtient le résultat d'exploitation. En 2018, les placements se sont soldés par un résultat négatif (1,2 milliard de francs), d'où un résultat d'exploitation négatif de 2220 millions de francs.

Les perspectives financières de l'AVS dépendent aussi de la structure démographique de la population suisse. On appelle rapport de dépendance des rentiers AVS le rapport entre la population retraitée et la population dont l'âge est compris entre 20 ans et l'âge de la retraite. En 2018, ce rapport était de 31,2%. Cela signifie que la population comptait trois personnes en âge de travailler pour une personne à la retraite. Depuis 1970, le rapport de dépendance des rentiers AVS a augmenté de plus de 7 points, cette augmentation s'expliquant notamment par la hausse de l'espérance de vie.

Méthodologie

En Suisse, la prévoyance vieillesse repose sur trois piliers. Le premier pilier, celui des pouvoirs publics, comprend l'AVS et l'AI, dont les rentes doivent couvrir les besoins vitaux des assurés. Le premier pilier est complété par la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), qui permet le maintien du niveau de vie habituel. Le troisième pilier est la prévoyance individuelle, destinée à la couverture de besoins plus étendus : il est facultatif, mais jouit de certains avantages fiscaux par rapport à d'autres formes d'épargne.

Le résultat de répartition est la différence entre les recettes et les dépenses de l'AVS. Les recettes considérées dans le calcul du résultat de répartition ne comprennent ni le produit courant du capital ni les variations de valeur du capital (pertes et gains boursiers) et sont donc indépendantes de l'évolution des marchés financiers. Ne sont donc prises en compte que les recettes provenant des affaires d'assurance de l'AVS, à savoir pour l'essentiel les cotisations des assurés et des employeurs ainsi que les contributions de la Confédération (part des dépenses de l'AVS, recettes de l'impôt sur les maisons de jeu et part des recettes de la TVA). Les dépenses englobent les prestations sociales et les frais d'administration et de gestion.

Le résultat de répartition de l'AVS est présenté dans le rapport annuel du Fonds de compensation AVS/AI/APG et est publié dans la statistique suisse des assurances sociales établie par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). L'indicateur est relevé chaque année.

Définitions

Assurance-vieillesse et survivants (AVS)

L'AVS, assurance obligatoire de prévoyance vieillesse, a été introduite en 1948 et a été plusieurs fois révisée depuis. En plus des rentes pour personnes âgées, l'AVS assure des prestations aux veuves, aux veufs et aux orphelins. Le but de cette assurance est de pourvoir aux besoins élémentaires des personnes âgées et de celles qui n'ont plus de soutien suite au décès du conjoint ou des parents. L'AVS verse également des allocations pour impotents. La rente AVS ordinaire se calcule d'après le revenu sur lequel les cotisations ont été versées et d'après le nombre d'années de cotisations. Depuis la 10^e révision de l'AVS, les rentes des conjoints sont calculées séparément selon le principe du splitting. Les taux de cotisations s'élèvent depuis juillet 1975 à 8,4% du salaire brut (indépendants: 7,8% du salaire brut depuis 1979). Les pouvoirs publics financent 20% des dépenses de l'assurance. Les fluctuations du bilan comptable sont équilibrées au moyen d'un fonds de compensation. Les ressortissants suisses vivant à l'étranger peuvent adhérer à l'AVS à titre facultatif.

Système de répartition

Système de financement utilisé notamment pour l'AVS et l'AI. Dans ce système, les dépenses de l'assurance sont couvertes par les recettes de l'année courante. Comme il n'est pas possible, dans la pratique, d'équilibrer annuellement les recettes et les dépenses, l'assurance doit constituer une réserve de liquidités. Contrairement au système de capitalisation (voir la définition correspondante), le système de répartition est en grande partie indépendant de l'évolution des taux d'intérêts.

Coût du système de santé, en pour-cent du PIB

Extrait de l'objectif 13: Afin de préserver une qualité de vie élevée et d'enrayer les coûts de la santé, le Conseil fédéral renforce la prévention et promeut la santé et les compétences en la matière, avec le concours d'intervenants privés. Il s'engage afin de réduire le nombre de prestations, médicaments et protocoles qui ne sont ni utiles, ni efficaces, pour atteindre le double objectif d'un accroissement de la qualité et d'une compression des coûts.

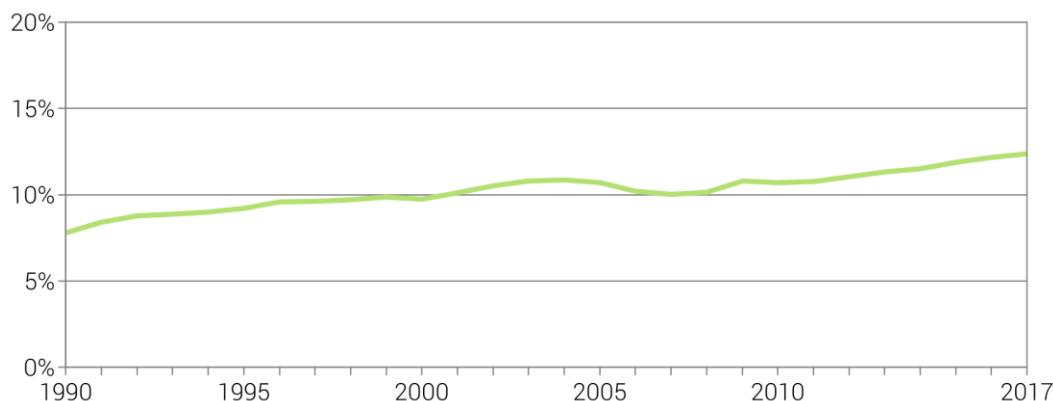
Signification de l'indicateur: L'état de santé des individus influence leur qualité de vie. Sur le plan national, il est aussi un facteur important de performance économique. Le système de santé a pour but de contribuer au maintien de la santé de la population et de guérir, dans la mesure du possible, les personnes malades ou accidentées. L'indicateur renseigne sur le montant des dépenses consacrées à la santé par la société. Il ne donne pas d'informations sur la répartition des ressources au sein du système de santé ni sur l'efficacité de leur utilisation.

Le coût du système de santé est indiqué en pour-cent du produit intérieur brut (PIB).

Objectif quantifiable: Les coûts du système de santé ne connaissent pas une croissance plus forte que durant la législature 2011 à 2015.

Coûts du système de santé

Par rapport au produit intérieur brut, à prix courants



Sources: OFS – COU, CN; SECO

© OFS 2019

Commentaire

La part des coûts de la santé dans le PIB a augmenté jusqu'à 10,9% en 2004, avant de diminuer légèrement entre 2004 et 2007 en raison de la croissance économique. La tendance à la hausse a ensuite repris. En 2017, ces coûts représentaient 12,4% du PIB. En valeur absolue, les coûts ont atteint environ 83 milliards de francs.

En 2017, plus de la moitié des coûts des biens et services de santé était imputable aux prestataires de santé stationnaires, tels que les hôpitaux (35,1%), les homes médicalisés (12,1%) et les autres institutions médico-sociales (3,8%). 33,6% des coûts étaient dus aux prestataires de services du domaine ambulatoire, soit aux cabinets médicaux, aux cabinets dentaires et aux autres prestataires de services du domaine ambulatoire, 9% étaient imputables au commerce de détail (importations incluses) et 6,1% aux coûts administratifs et de prévention de l'État, des assureurs et d'autres organisations.

Si l'on considère les coûts du système de santé non pas selon les prestataires de santé, mais selon la prestation, on constate qu'en 2017, environ un cinquième des coûts concernait les soins curatifs stationnaires, un autre cinquième les soins de longue durée, plus d'un quart les soins curatifs ambulatoires et un sixième environ la vente de biens de santé. Les coûts des soins curatifs stationnaires ont baissé de 0,3% alors que ceux des soins de longue durée ont augmenté de 3,2% entre 2016 et 2017. Les coûts des soins curatifs ambulatoires ont enregistré une augmentation de 2,9% durant la même période.

En comparaison internationale, la Suisse a un système de santé onéreux si l'on en rapporte le coût au PIB: en 2017 elle figurait en deuxième position, derrière les États-Unis.

Méthodologie

L'indicateur donne la part en pour-cent des coûts de la santé dans le produit intérieur brut (PIB). La statistique du coût et du financement du système de santé est une statistique de synthèse de toutes les informations chiffrées disponibles; elle a pour but d'évaluer les flux monétaires liés à la production et à la consommation des biens et services du système de santé suisse pendant une année. Elle n'est donc réalisable que lorsque toutes les données statistiques primaires sont réunies, notamment celles touchant aux assurances sociales et aux finances publiques. L'OFS publie chaque année les chiffres définitifs avec un décalage d'environ deux ans.

La structure de cette statistique se fonde sur la méthodologie de l'OCDE applicable aux comptes de la santé (Système de comptes de la santé, SCS) des pays membres et permet de comparer leurs dépenses de santé.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Privations pour raison financière en matière de soins

Extrait de l'objectif 13: *L'ensemble de la population doit avoir accès à des soins médicaux complets et de qualité.*

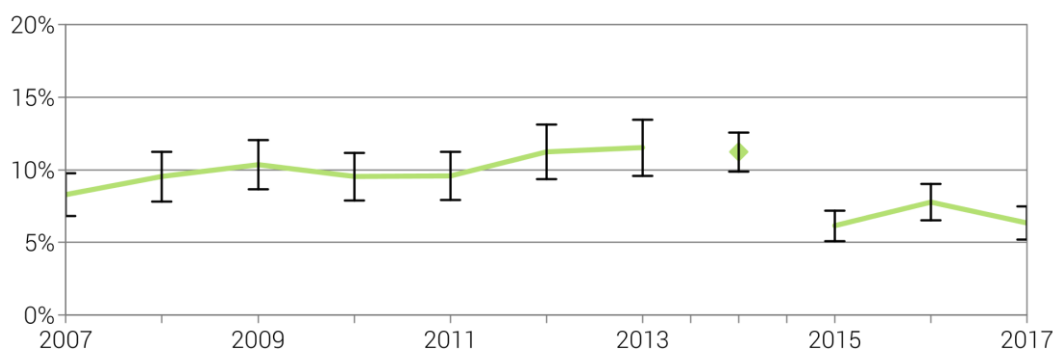
Signification de l'indicateur: Le système de soins doit être accessible à tous les groupes de population. Des facteurs financiers, – comme la part des frais médicaux restant à la charge du patient, lorsqu'elle est élevée –, peuvent avoir un effet dissuasif et pousser le patient à se priver de certaines prestations médicales. La privation de soins dentaires occupe à cet égard une place particulière, étant donné que ces soins ne sont normalement pas remboursés par l'assurance obligatoire des soins, contrairement aux soins médicaux de base.

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 16 ans ou plus qui, pour des raisons financières, n'a pas accès à certains soins médicaux ou dentaires. Sont considérées les personnes dont le revenu disponible équivalent se situe dans le cinquième inférieur, correspondant au 1^{er} quintile de la répartition des revenus.

Objectif quantifiable: *Chacun a accès aux soins médicaux. Le pourcentage de personnes qui renoncent à se soigner pour des motifs financiers diminue.*

Privations pour raison financière en matière de soins

Part de la population appartenant à la classe de revenus inférieure (1^{er} quintile) qui renonce à une consultation médicale ou dentaire



2014 et 2015: Rupture de série temporelle

Source: OFS – SILC

© OFS 2019

Commentaire

La part de la population résidente appartenant à la classe de revenus inférieure qui a renoncé pour des raisons financières à consulter un médecin ou un dentiste est passée de 8,3% à 11,5% entre 2007 et 2013. Après révision du relevé en 2015, elle s'est située à 6,1%; elle a augmenté dernièrement pour atteindre 6,4% en 2017.

La part des personnes qui renoncent à des soins médicaux ou dentaires est plus faible dans la population totale. Elle a avoisiné 5% entre 2007 et 2014, s'est située à 3% après la révision du relevé en 2015 et a atteint 3,3% en 2017.

En général, c'est aux soins dentaires que les gens renoncent en premier lieu. La part de la population de la classe de revenu la plus basse qui a renoncé à consulter un dentiste atteignait 5,9% en 2017, alors qu'elle se situait à 0,8% pour les soins médicaux. Cette différence s'observe aussi dans la population totale (3% pour les

soins dentaires et 0,5% pour les soins médicaux en 2017). Elle s'explique notamment par le fait que les soins dentaires ne sont généralement pas couverts par l'assurance maladie obligatoire.

La population issue de l'immigration renonce également plus souvent à des soins dentaires qu'à des soins médicaux. En 2017, 4,5% de cette population s'est privée pour des raisons financières de soins dentaires qui auraient pourtant été nécessaires. La proportion est plus de deux fois plus élevée que dans la population non issue de l'immigration (2,1%). Le taux de renoncement à des soins médicaux pour des raisons financières présente un écart similaire: ce taux se situe à 0,6% dans la population issue de l'immigration et à 0,3% au sein de la population non issue de l'immigration. L'écart entre ces deux groupes de population s'explique notamment par des différences de revenu.

Méthodologie

L'indicateur présente la part de la population résidente permanente de 16 ans ou plus vivant dans un ménage privé qui, pour des raisons financières, n'a pas accès à certains soins médicaux ou dentaires (contrôles ou traitements). Sont considérées les personnes dont le revenu disponible équivalent se situe dans les 20% inférieurs de la répartition des revenus (1er quintile).

Le revenu disponible est le revenu brut total du ménage moins les cotisations sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les transferts courants à d'autres ménages. Une échelle d'équivalence permet de tenir compte de la taille du ménage.

Les données proviennent de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de l'Office fédéral de la statistique. Les personnes interrogées (âgées de 16 ans ou plus) sont invitées à dire si elles ont renoncé à un traitement ou à un contrôle médical ou dentaire dont elles auraient eu besoin, et pour quelles raisons elles l'ont fait. Les personnes qui ont renoncé pour des raisons financières aussi bien à un examen médical qu'à un examen dentaire ne sont comptées qu'une fois. La série temporelle a subi une rupture en 2014 en raison d'une mise à jour du registre d'échantillonnage. Une deuxième rupture dans la série temporelle a eu lieu en 2015, la structure et la formulation du questionnaire d'enquête ayant été adaptées aux directives d'Eurostat.

Définitions

Revenu disponible

Le revenu disponible est obtenu à partir du revenu brut auquel on soustrait les dépenses de transfert obligatoires, à savoir: les cotisations aux assurances sociales (cotisations à l'AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, l'assurance maladie de base et les transferts réguliers entre les ménages (par exemple les pensions alimentaires).

Revenu brut des ménages

Le revenu brut des ménages comprend les revenus de l'ensemble des membres du ménage, soit: les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus issus de l'activité indépendante, les rentes, les intérêts, les transferts reçus d'autres ménages, les revenus en nature de l'entreprise propre, les prestations de l'employeur, les produits du jardin, etc.

Revenu d'équivalence

Le revenu d'équivalence se calcule à partir du revenu des ménages. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu de chaque ménage est divisé par une «valeur d'équivalence» qui a pour effet de convertir ce ménage en un ménage d'une personne. La valeur d'équivalence s'obtient en attribuant à chaque membre du ménage un facteur de pondération: p. ex. 1,0 à la première personne adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans (ces valeurs correspondent à la dernière échelle d'équivalence, dite «échelle modifiée», de l'OCDE). La somme de ces pondérations donne la «valeur d'équivalence» du ménage.

Surcharge pondérale

Extrait de l'objectif 13: *Afin de préserver une qualité de vie élevée et d'enrayer les coûts de la santé, le Conseil fédéral renforce la prévention et promeut la santé et les compétences en la matière, avec le concours d'intervenants privés.*

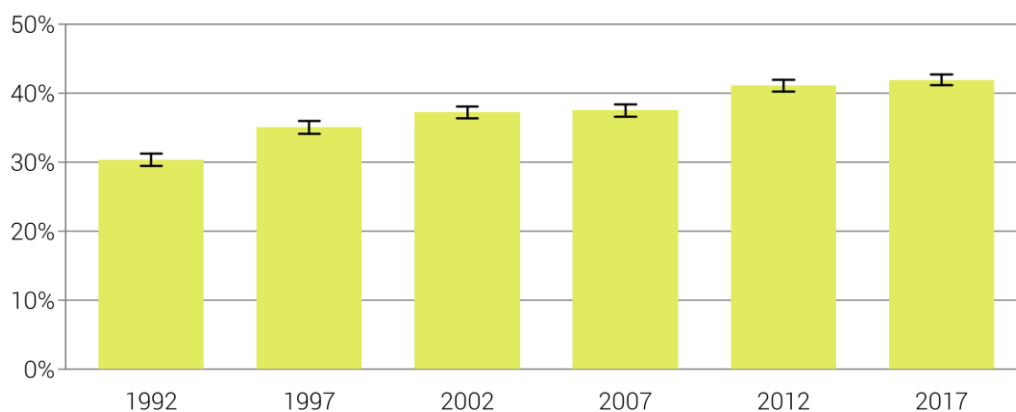
Signification de l'indicateur: La santé influe directement sur la qualité de vie et le bien-être des gens. Le surpoids est un problème de santé qui touche surtout les habitants des pays industrialisés. Il affecte les performances physiques et la qualité de vie et, souvent, pousse les coûts de santé à la hausse. Plus le surpoids est marqué, plus le risque est grand de souffrir de diabète, d'une maladie cardiovasculaire, de certaines formes de cancer ou de douleurs articulaires. L'indice de masse corporelle (IMC) est un indicateur du surpoids.

L'indicateur montre la part des personnes en surpoids, c'est-à-dire présentant un IMC de 25 ou plus, dans la population résidente de 15 ans ou plus.

Objectif quantifiable: *La Suisse s'engage dans la prévention et promeut un mode de vie propice à la santé. Grâce aux efforts déployés dans le cadre de la stratégie alimentaire, la proportion de personnes en surpoids recule par rapport à ces dix dernières années.*

Surcharge pondérale

Part de la population de 15 ans et plus avec une surcharge pondérale (IMC 25 ou plus)



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé

© OFS 2018

Commentaire

La part des personnes en surpoids, c'est-à-dire présentant un IMC égal ou supérieur à 25, a passé de 30,4% en 1992 à 41,9% en 2017. Les hommes sont davantage touchés que les femmes. Parmi les autres facteurs pouvant conduire au surpoids, on trouve l'âge et le niveau de formation.

Le surpoids touche davantage les personnes dont le niveau de formation est bas. En 2017, 58,5% des personnes sans formation postobligatoire étaient en surpoids. La proportion était de 46,4% chez les personnes formées au degré secondaire II et de 38,3% chez les personnes formées au degré tertiaire. Cette corrélation s'observe chez les deux sexes, mais elle est plus marquée chez les femmes que chez les hommes.

L'obésité est une forme sévère de surpoids. Les personnes dont l'IMC est égal ou supérieur à 30 sont considérées comme obèses. Leur part a doublé de 1992 à 2017 chez les femmes comme chez les hommes. En 2017, 10,2% des femmes et 12,3% des hommes étaient obèses.

L'obésité est un des principaux facteurs de risque du diabète de type 2, forme la plus courante du diabète. Neuf diabétiques sur dix souffrent d'obésité. L'obésité est liée en premier lieu à l'alimentation et au mode de vie. En 2017, 4,4% de la population de 15 ans et plus déclaraient avoir une hyperglycémie ou prendre des médicaments contre le diabète. Le diabète est une des causes des maladies cardio-vasculaires.

Méthodologie

L'indicateur montre la part des personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont en surpoids, c'est-à-dire qui présentent un IMC égal ou supérieur à 25. La population de référence est la population résidente permanente du même groupe d'âges vivant en ménage privé.

L'IMC s'obtient en divisant le poids par la taille au carré. Les personnes interrogées indiquent elles-mêmes leur poids et leur taille.

Les données proviennent de l'enquête suisse sur la santé, réalisée tous les cinq ans par l'Office fédéral de la statistique.

Définitions

L'indice de masse corporelle

L'indice de masse corporelle (IMC; en anglais: BMI pour Body Mass Index) se calcule en divisant le poids (en kilos) par la taille (en mètre) au carré. L'OMS distingue les catégories suivantes pour les personnes de 18 ans et plus: sous-poids (IMC < 18,5 kg/m²), poids normal (IMC compris entre 18,5 et 24,9 kg/m²), surpoids (IMC supérieur à 25 kg/m²). L'obésité est une forme de surpoids élevé avec un IMC égal ou supérieur à 30 kg/m². Les seuils sont adaptés pour les jeunes de 15 à 17 ans.

Attitude favorable à la santé: activité physique

Extrait de l'objectif 13: Afin de préserver une qualité de vie élevée et d'enrayer les coûts de la santé, le Conseil fédéral renforce la prévention et promeut la santé et les compétences en la matière, avec le concours d'intervenants privés.

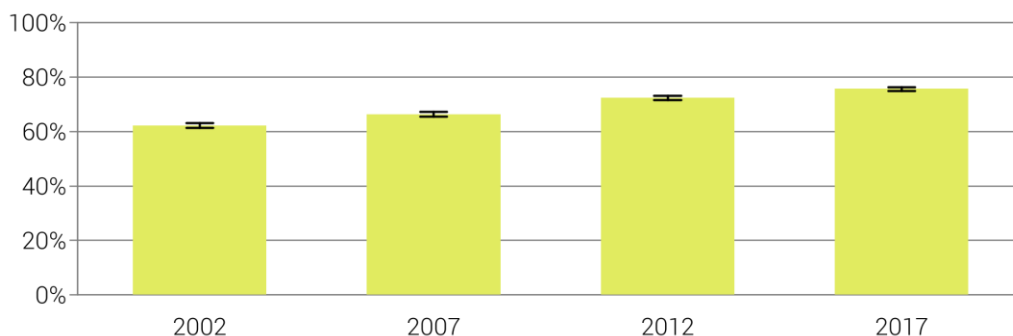
Signification de l'indicateur: L'état de santé physique et psychique influe notablement sur la qualité de vie. Une activité physique régulière peut améliorer le bien-être physique et aider à prévenir les problèmes de santé. Elle peut donc contribuer à abaisser les coûts de la santé.

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 15 ans ou plus qui pratique dans son temps libre une activité physique modérée pendant au moins 150 minutes par semaine ou une activité physique intensive au moins deux fois par semaine. Ce sont-là des valeurs recommandées par le Réseau suisse Santé et activité physique.

Objectif quantifiable: La Suisse s'engage dans la prévention et promeut un mode de vie propice à la santé. Grâce aux efforts déployés dans le cadre de la stratégie alimentaire, la proportion de personnes en surpoids recule par rapport à ces dix dernières années. Simultanément, une plus large part de la population qu'au cours de la décennie passée suit les recommandations données en matière d'exercice physique.

Pratique sportive et activité physique

Part des personnes pratiquant durant leurs loisirs une activité physique conforme aux recommandations*



* par semaine, au moins 150 minutes d'activité physique modérée ou au moins deux activités physiques intenses

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé

© OFS 2018

Commentaire

La part des personnes qui exercent une activité physique pendant leurs loisirs a progressé de 13,5 points entre 2002 et 2017 pour atteindre 75,7%. La hausse observée concerne tous les groupes d'âges. En 2017, 8,2% de la population ne pratiquaient pas d'activité physique. Font partie de ce groupe les personnes ayant une activité physique modérée pendant moins de 30 minutes par semaine ou une activité physique intensive moins d'une fois par semaine.

La part de la population qui pratique une activité physique augmente avec le niveau de formation. En 2017, les personnes sans formation postobligatoire pratiquaient moins d'activité physique que celles formées au degré secondaire II ou au degré tertiaire. Dans ces deux derniers groupes, 74,6% (secondaire II) et 79,1% (tertiaire) pratiquaient une activité physique, contre 61% chez les personnes sans formation postobligatoire.

Il existe un lien entre le niveau d'activité physique et la perception qu'on a de sa santé. La part des personnes de 15 ans ou plus qui disent être en bonne ou en très bonne santé était de 84,7% en 2017. Les personnes qui pratiquent une activité physique régulière se sentent en meilleure santé que celles qui ne pratiquent pas d'activité physique: en 2017, 39,7% de ces dernières disaient ne pas être en bonne santé, contre 8,6% chez les premières. Sont réputées pratiquer une activité physique les personnes qui, au moins trois jours par semaine, pratiquent une activité comportant des épisodes de transpiration.

L'activité physique a une influence non seulement sur la santé perçue mais sur la santé réelle des gens. Une activité physique régulière, par exemple, prévient l'hypertension artérielle. En 2017, un bon sixième de la population de 15 ans ou plus déclarait avoir actuellement une tension artérielle trop élevée ou prendre des médicaments contre celle-ci. La proportion de personnes qui ont une pression artérielle élevée augmente avec l'âge. Une mauvaise santé peut constituer un obstacle ou un empêchement à une activité physique régulière.

L'accès à un lieu qui se prête à la pratique du sport est une condition favorable à l'activité physique. La nature est le lieu où l'on pratique le plus fréquemment une activité physique : 43% des personnes de 15 à 74 ans s'y rendent au moins une fois par semaine pour pratiquer une activité physique. L'activité physique se pratique également à domicile (26%), dans les salles de sport et de gymnastique (22%) et dans les centres privés de sport et de fitness (17%).

Méthodologie

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 15 ans ou plus vivant en ménage privé qui pratique dans son temps libre, conformément aux recommandations, une activité physique modérée pendant au moins 150 minutes par semaine ou une activité physique intensive au moins deux fois par semaine.

Une activité modérée entraîne une accélération de la respiration sans faire systématiquement transpirer. Il peut s'agir de marche rapide, de vélo, mais aussi de jardinage, ainsi que de quantité d'autres activités sportives, quotidiennes et de loisirs.

Une activité intensive entraîne un essoufflement et fait transpirer, du moins un peu. Les sports qui font travailler les grands groupes musculaires sont souvent intensifs. On peut citer la course à pied, le cyclisme (de route ou de montagne), la natation, le ski de fond, ou encore la stimulation cardio-vasculaire sur des appareils de fitness

Les recommandations en matière d'activité physique ont été élaborées par le Réseau suisse Santé et activité physique hepa.ch, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique et de l'Office fédéral du sport, en collaboration avec plusieurs autres institutions.

Les données proviennent de l'enquête suisse sur la santé, réalisée tous les cinq ans par l'Office fédéral de la statistique.

Adéquation entre niveau de formation et activité exercée

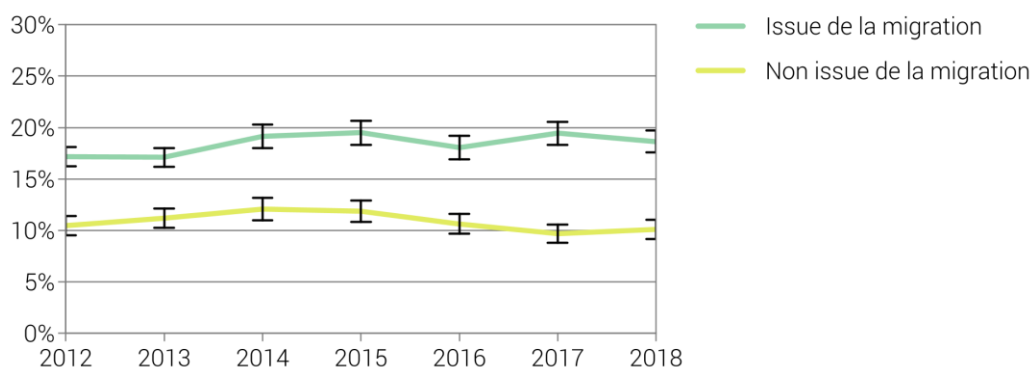
Extrait de l'objectif 14: *[L]e potentiel social et économique des immigrants [est mis à profit] tout en tenant compte de leurs possibilités d'intégration à long terme dans la société et le monde professionnel.*

Signification de l'indicateur: Selon la législation suisse, l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle. L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie. C'est aussi un important facteur d'intégration sociale. Les personnes issues de la migration qui ont une formation mais dont les qualifications professionnelles ne sont pas mises à profit représentent un potentiel de main d'œuvre précieux. Pourtant, elles éprouvent souvent des difficultés à trouver un emploi correspondant à leur niveau de formation. C'est notamment le cas des personnes ayant reçu dans leur pays d'origine une formation tertiaire qui n'est pas reconnue en Suisse. L'indicateur montre la part des salariés ayant un diplôme de degré tertiaire mais exerçant une activité qui n'exige pas un tel niveau de formation, ventilée selon le statut migratoire. Il renseigne sur l'écart entre le niveau de formation et le niveau d'exigences que nécessite l'emploi.

Objectif quantifiable: *L'intégration dans le monde économique et dans la société des personnes issues de la migration est encouragée.*

Adéquation entre formation et exigences requises par l'emploi

Part des salariés de formation tertiaire exerçant une activité qui n'exige pas un tel niveau de formation, selon le statut migratoire



Source: OFS – ESPA

© OFS 2019

Commentaire

En 2018, 14,2% des salariés ayant un diplôme de degré tertiaire exerçaient une activité professionnelle ne nécessitant pas un tel niveau de formation. Ce pourcentage n'a pas changé de manière significative par rapport à 2012. Les personnes non issues de la migration sont moins souvent concernées par cette situation que les personnes issues de la migration. En 2018, 10,1% des salariés non issus de la migration étaient surqualifiés pour leur emploi. Les salariés issus de la migration étaient 18,6% dans ce cas. Les salariés qui forment la première génération d'immigrés occupent plus souvent que leurs descendants un emploi pour lequel ils sont surqualifiés.

Les personnes issues de l'immigration sont non seulement plus souvent surqualifiées pour l'activité qu'elles exercent que les personnes non issues de l'immigration, elles exercent également plus fréquemment des emplois à bas salaires. En 2018, 20,6% des salariés issus de l'immigration touchaient moins de deux tiers du

salaire médian, contre 13% chez les salariés non issus de l'immigration. À mesure que le niveau de formation augmente, la part des bas salaires diminue, indépendamment du statut migratoire.

Des différences selon le statut migratoire s'observent par ailleurs pour la population titulaire d'un diplôme du degré tertiaire et qui est sans emploi: le taux de chômage (au sens du BIT) dans la population titulaire d'un diplôme du degré tertiaire était en 2018 plus de trois fois plus élevé parmi les personnes issues de l'immigration que parmi les personnes non issues de l'immigration.

Le manque de connaissances linguistiques est un des facteurs susceptibles d'entraver l'intégration sur le marché du travail. En 2017, plus de la moitié des chômeurs issus de l'immigration estimaient devoir améliorer leurs connaissances d'une langue officielle pour pouvoir trouver un emploi approprié. Chez les chômeurs non issus de l'immigration, la proportion était d'environ un tiers des personnes interrogées.

Méthodologie

L'indicateur montre la part des salariés ayant un diplôme de degré tertiaire mais exerçant une activité qui n'exige pas un tel niveau de formation, par rapport à l'ensemble des salariés de formation tertiaire, ventilée selon le statut migratoire.

1. La surqualification est estimée d'après la situation dans la profession, le nombre de salariés subordonnés, la formation et la catégorie socioprofessionnelle. Il en résulte les deux groupes de personnes surqualifiées suivants:
2. Salariés sans fonction dirigeante, qui ont achevé une formation tertiaire d'une haute école et qui exercent une profession qui ne requiert pas une telle formation.
Salariés avec fonction de chef et avec une personne sous leurs ordres, qui ont achevé une formation tertiaire d'une haute école et qui exercent une profession qui ne requiert pas une telle formation.

On part du principe que les salariés avec fonction de chef qui ont plus d'une personne sous leurs ordres ne sont pas surqualifiés.

L'indicateur repose sur la «population résidente permanente selon le statut migratoire utilisé pour mesurer l'intégration».

- La population *non issue* de la migration comprend l'ensemble des personnes nées suisses en Suisse ou à l'étranger dont au moins un des parents est né en Suisse et les personnes nées en Suisse et naturalisées suisses dont les deux parents sont nés en Suisse.
- La population *issue* de la migration comprend tous les ressortissants étrangers (indépendamment de leur statut générationnel), les étrangers naturalisés suisses de la première et de la deuxième génération (nés à l'étranger ou nés en Suisse de parents dont au moins un est né à l'étranger) et les Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

Les données de l'indicateur proviennent de l'enquête suisse sur la population active réalisée par l'Office fédéral de la statistique (chaque année jusqu'en 2009, chaque trimestre depuis 2010). On dispose depuis 2012 de données sur la surqualification ventilées selon le statut migratoire.

Définitions

Degré tertiaire

On distingue deux filières au degré tertiaire : la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles. La formation professionnelle supérieure comporte une grande variété de formations (env. 460 diplômes). Les diplômes décernés par les écoles supérieures et les écoles techniques, ainsi que les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs sont reconnus par la Confédération et les cantons. Ils impliquent une formation achevée du degré secondaire II et, dans le second cas, quelques années d'expérience professionnelle.

Les hautes écoles comprennent les hautes écoles universitaires (c.-à.-d. les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales), hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques, ainsi que d'autres institutions du domaine des hautes écoles partiellement ou totalement financées par des fonds publics

(comme par exemple, l'institut fédéral des hautes études dans la formation professionnelle ou l'institut universitaire Kurt Bösch). Ces formations sont couronnées par un diplôme, un bachelor, un master ou un doctorat (uniquement dans les hautes écoles universitaires).

Taux d'activité professionnelle, selon le statut migratoire

Extrait de l'objectif 14: *[L]e potentiel social et économique des immigrants [est mis à profit] tout en tenant compte de leurs possibilités d'intégration à long terme dans la société et le monde professionnel.*

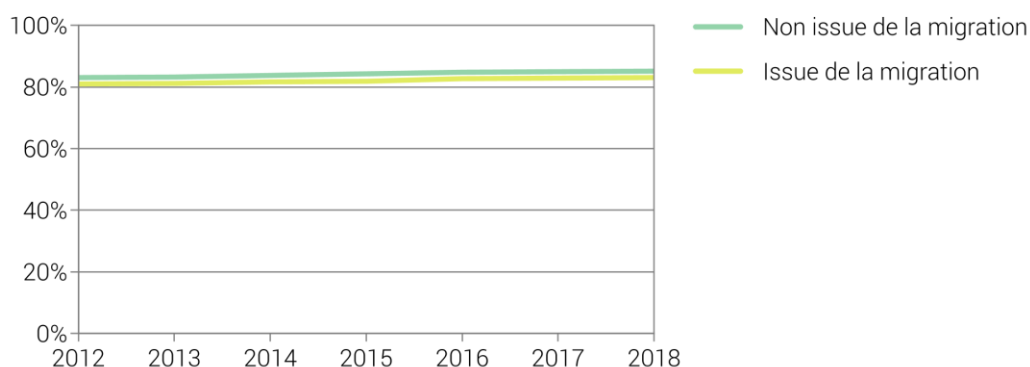
Signification de l'indicateur: Conformément à la législation suisse, l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle. Son but est de donner les mêmes chances à tous les habitants de la Suisse, indépendamment de leur origine. L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie de manière autonome. C'est aussi un important facteur de participation à la vie sociale.

Le taux d'activité selon le statut migratoire exprime le taux de participation à la vie active des personnes âgées de 15 à 64 dans la population résidente permanente. L'indicateur ne différencie pas les emplois à plein temps des emplois à temps partiel.

Objectif quantifiable: *L'intégration dans le monde économique et dans la société des personnes issues de la migration est encouragée.*

Taux d'activité professionnelle selon le statut migratoire

Part de la population de 15 à 64 ans dans la population résidente permanente de cette classe d'âge



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2019

Commentaire

Le taux d'activité de la population est relativement stable depuis 2012, indépendamment du statut migratoire. En 2018, le taux d'activité des personnes non issues de l'immigration était de 85,1%. Il était un peu plus bas (83,1%) chez les personnes issues de l'immigration. Quel que soit leur statut migratoire, les femmes présentent un taux d'activité inférieur à celui des hommes. Cette différence s'observe aussi si l'on convertit les emplois en équivalents plein temps.

Facteur central d'intégration de groupes de population d'origine différente, l'exercice d'une activité rémunérée est une condition pour subvenir de manière autonome à ses besoins et permet ainsi une participation active à la vie sociale. La transition entre l'école et le monde du travail est à cet égard déterminante. L'analyse du taux de chômage des 15-24 ans montre que l'entrée sur le marché du travail est plus ou moins difficile selon le statut migratoire. Le taux de chômage selon l'OIT était en 2018 plus de deux fois plus élevé chez les jeunes issus de l'immigration (11,9%) que chez les jeunes non issus de l'immigration (5,7%).

La proportion de personnes actives occupées possédant une formation du degré tertiaire mais ne l'utilisant pas dans leur travail varie également selon le statut migratoire (voir l'indicateur «Adéquation entre niveau de formation et activité exercée»).»).

Méthodologie

L'indicateur donne le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans dans la population résidente permanente (nombre d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT, en pourcent de la population résidente permanente) selon le statut migratoire.

L'indicateur repose sur la «population résidente permanente selon le statut migratoire utilisé pour mesurer l'intégration».

- La population *non issue* de la migration comprend l'ensemble des personnes nées suisses en Suisse ou à l'étranger dont au moins un des parents est né en Suisse et les personnes nées en Suisse et naturalisées suisses dont les deux parents sont nés en Suisse. On y ajoute les personnes issues des générations suivantes.
- La population *issue* de la migration comprend tous les ressortissants étrangers (indépendamment de leur statut générationnel), les étrangers naturalisés suisses de la première et de la deuxième génération (nés à l'étranger ou nés en Suisse de parents dont au moins un est né à l'étranger) et les Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

Le taux d'activité est calculé par l'OFS dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Les données ventilées selon le statut migratoire sont disponibles à partir de l'année de référence 2012.

Définitions

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

Taux d'activité au sens du BIT

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{personnes actives}}{\text{population de référence}} \times 100$$

Dénonciations pour infractions de violence grave

Extrait de l'objectif 15: *La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes.*

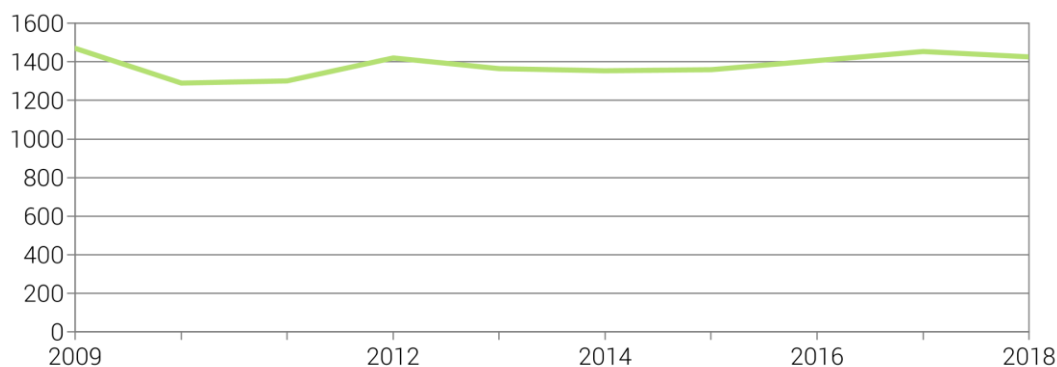
Signification de l'indicateur: La lutte contre la criminalité et la prévention de la violence sont importantes pour assurer la sécurité de la population. Les actes de violence ont des conséquences physiques, psychiques et sociales parfois graves; dans les cas extrêmes, ils peuvent causer la mort.

L'indicateur montre le nombre d'infractions de violence graves, tentées ou consommées, enregistrées par la police (homicides, lésions corporelles graves, viol, brigandage aggravé, prise d'otages, mutilation d'organes génitaux féminins). Dans les cas de violence grave, le comportement en matière de dénonciation influe peu sur le nombre de cas enregistrés – au moins pour les délits consommés –, puisque la police est généralement informée en cas de décès ou d'hospitalisation.

Objectif quantifiable: *La criminalité diminue en Suisse durant la législature 2015 à 2019.*

Dénonciations pour infractions de violence grave

Nombre d'infractions de violence grave* enregistrés par la police



* Homicides, lésions corporelles graves, viol, brigandage aggravé, prise d'otages et mutilations d'organes génitaux féminins

Source: OFS – SPC

© OFS 2019

Commentaire

Abstraction faite des valeurs plus basses relevées en 2010 et en 2011, le nombre d'infractions de violence grave enregistrées par la police est dans l'ensemble resté relativement stable depuis 2009: 1425 dénonciations pour ce type d'infraction ont été enregistrées en 2018, contre 1454 l'année précédente. Sur le total, 41% concernaient des lésions corporelles graves, 44% des viols, 14% des homicides et le 1% restant des actes de brigandage aggravé et un cas de mutilation d'organes génitaux féminins. Dans cette dernière catégorie, il est possible que toutes les infractions ne soient pas dénoncées, de sorte que des cas passent sous silence. Le même constat vaut pour les viols, dont le nombre réel est probablement plus élevé. Aucune prise d'otage n'a été dénoncée à la police.

En 2018, les infractions de violence grave ont représenté 3,3% de l'ensemble des infractions de violence enregistrées par la police.

Plus de la moitié (51%) des infractions de violence grave enregistrées en 2018 ont été commises dans l'espace public, c'est-à-dire dans un endroit accessible à de nombreuses personnes (y compris les espaces communs d'un immeuble locatif tels que la cour, les escaliers ou la buanderie), contre 47% dans l'espace privé, défini par

les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes. Les autres infractions signalées n'ont pas été attribuées à un endroit précis.

L'examen du contexte relationnel entre les personnes prévenues et lésées permet de constater que plus d'un tiers (35%) des infractions de violence grave enregistrées en 2018 relevaient de la sphère domestique, c'est-à-dire qu'elles ont été commises au sein d'un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté. Seules les infractions pour lesquelles le type de relation entre les personnes prévenues et lésées a été consigné sont prises en considération dans ce calcul. Le type de relation n'a pas été mentionné pour 18% des 1425 infractions de violence grave enregistrées en 2018.

Méthodologie

L'indicateur montre le nombre d'infractions de violence graves, tentées ou consommées, enregistrées par la police. Les infractions prises en compte figurent toutes dans le code pénal. Il s'agit de: homicide (art. 111 à 113 et 116), lésions corporelles graves (art. 122), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124, en vigueur depuis le 1er juillet 2012), brigandage accompagné d'un traitement cruel ou ayant entraîné une lésion corporelle grave (art.140, ch.4), prise d'otage (art. 185) et viol (art. 190). Pour les infractions consommées, le comportement en matière de dénonciation influe peu sur le nombre de cas enregistrés. Cette influence est inconnue pour ce qui concerne les tentatives d'infraction. Environ 70% des infractions de violence grave enregistrées par la police sont des infractions consommées.

Les données sont collectées dans le cadre de la statistique policière de la criminalité par l'Office fédéral de la statistique et publiées en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police.

Violence domestique

Extrait de l'objectif 15: *La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes.*

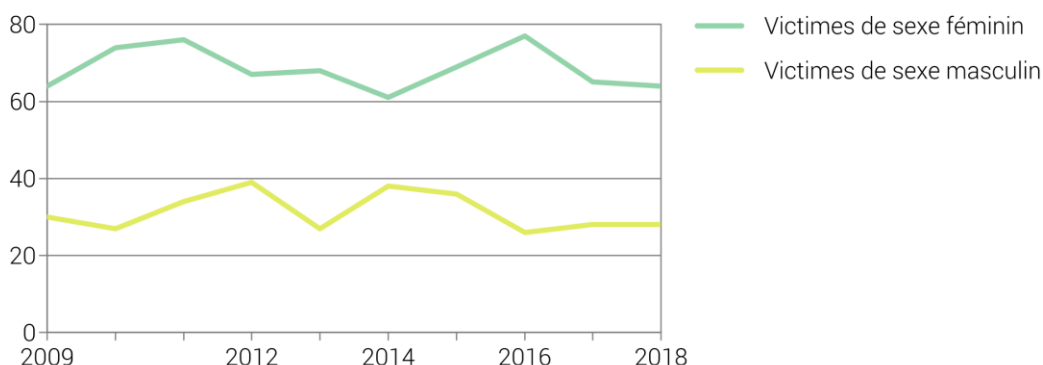
Signification de l'indicateur: La criminalité compromet non seulement la sécurité individuelle de la population, elle porte généralement atteinte à la santé des victimes. La sphère domestique n'est pas exempte de violence: les infractions qui se commettent dans le cadre familial ou dans le cadre d'un couple constitué ou séparé représentent en Suisse également un problème social. Les femmes courent un risque accru d'être victimes de violence domestique, tandis que les hommes ont plutôt tendance à être victimes de violence physique dans l'espace public.

L'indicateur donne le nombre de victimes de violence physique grave (homicides consommés, tentatives d'homicides avec lésions corporelles graves, lésions corporelles graves) dans le contexte domestique enregistrées par la police. Dans ces cas de violence physique grave, le comportement en matière de dénonciations a peu d'importance sur le nombre de cas enregistrés; en effet, en cas de décès ou si l'état de la victime nécessite un traitement hospitalier, la probabilité est très grande que la police soit informée de l'infraction commise.

Objectif quantifiable: *La criminalité diminue en Suisse durant la législature 2015 à 2019.*

Violence domestique

Nombre de victimes de violence physique grave dans le contexte domestique enregistrées par la police



Source: OFS – SPC

© OFS 2019

Commentaire

Le nombre de victimes de violence domestique grave commise dans le cadre familial ou dans le cadre d'un couple constitué ou séparé et enregistrées par la police varie depuis 2009. En 2018, 64 femmes et 28 hommes ont été victimes de violence domestique grave, contre 65 femmes et 28 hommes en 2017.

En 2018, plus de 38% des infractions de violence enregistrées par la police et dans lesquelles la relation entre le prévenu et la victime était connue ont été commises dans le cadre domestique. En 2018, 10 653 victimes de violence domestique ont été enregistrées par la police, dont 71% de femmes. Une grande partie des cas de violence domestique sont des infractions de moindre gravité (p.ex. voies de fait, menaces, lésions corporelles simples). La décision de dénoncer de telles infractions variant beaucoup d'un cas à l'autre, la délinquance cachée atteint un niveau élevé.

Si l'on considère toutes les victimes de violence domestique enregistrées par la police, on observe en 2017 de plus grandes différences liées à l'âge chez les femmes que chez les hommes. Les personnes les plus exposées à la violence domestique étaient les femmes de 25 à 39 ans. Il s'agissait majoritairement de violence au sein d'un couple. Globalement, les femmes étaient 3,3 fois plus fréquemment victimes de violence domestique dans un couple que les hommes.

Les personnes violentées par leurs parents (parmi les cas enregistrés par la police) sont en majorité des mineurs. En 2017, les jeunes filles mineures étaient 1,3 fois plus touchées par la violence domestique commise par les parents que les garçons mineurs. Les jeunes filles de 15 à 17 ans étaient les plus touchées par la violence domestique commise par les parents; chez les garçons, les plus touchés étaient ceux de 10 à 14 ans.

Les hommes sont plus fréquemment enregistrés que les femmes par la police comme prévenus pour des faits de violence domestique. En 2017, ce sont les hommes de 30 à 39 ans qui étaient le plus fréquemment dénoncés.

Methodologie

L'indicateur donne le nombre de victimes de violences physiques graves dans le cadre domestique. Il s'agit du nombre de victimes enregistrées par la police. Sont considérés, conformément au Code pénal, les homicides consommés (art. 111-113), les tentatives d'homicide avec lésions corporelles graves (art. 111-116), l'incitation et l'assistance au suicide (art. 115) ayant entraîné la mort ou des lésions corporelles graves ainsi que les lésions corporelles graves (art. 122). Un numéro d'identification unique est attribué à chaque victime, ce qui permet d'identifier les victimes de plusieurs délits comme une seule et même personne. Il est ainsi possible d'effectuer un comptage effectif, ce qui veut dire que chaque victime n'est comptée qu'une seule fois par année. Les cas de violences corporelles graves ont une forte probabilité d'être dénoncés à la police. Le comportement des victimes – leur plus ou moins grande propension à porter plainte – a peu d'incidence sur le nombre de cas enregistrés. Ce nombre est peu élevé et soumis à des fluctuations. Le comportement des victimes joue un rôle plus important dans les cas de violence corporelle d'intensité moyenne et dans les cas de violences psychologiques (telles que menaces ou chantage).

Les données sont collectées dans le cadre de la statistique policière de la criminalité et publiées par l'Office fédéral de la statistique en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police.

Dommages causés par des événements naturels

Extrait de l'objectif 16: *Les défis actuels de la politique de sécurité portent sur le délabrement des structures étatiques à l'étranger [...] et les dangers naturels. [...] Les instruments de la politique de sécurité doivent permettre de réagir en tout temps aux événements, y compris ceux qui ne sont pas prévisibles.*

Signification de l'indicateur: Les événements naturels tels que les crues, les laves torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de pierres et les éboulements peuvent causer d'importants dommages aux biens, aux personnes et à l'environnement. Pour le bien de l'économie et de la société, il importe donc de réduire les risques et de limiter les dégâts. L'ampleur des dégâts causés par des phénomènes naturels dépend de l'utilisation de l'espace bâti ainsi que de l'intensité et de l'étendue géographique des phénomènes naturels.

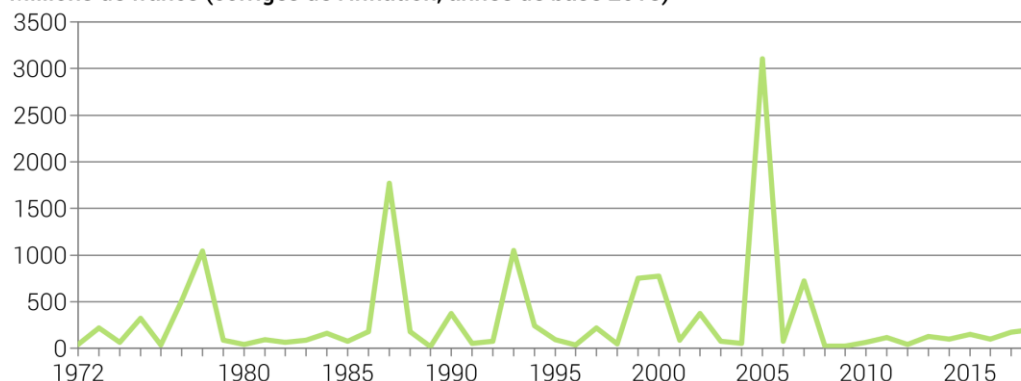
Cet indicateur mesure les coûts générés par des événements naturels comme les crues, les laves torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de pierres et les éboulements. Ces coûts dépendent entre autres du nombre et de la valeur des bâtiments et des biens sinistrés.

Objectif quantifiable: *Dans les lieux où il n'est pas possible d'éviter les dangers naturels, des mesures d'ordre technique, biologique ou organisationnel sont prises, afin de contrer les risques ou de limiter les dégâts.*

Dommages causés par des événements naturels

Crues, laves torrentielles, glissements de terrain, chutes de pierres et éboulements

Millions de francs (corrigés de l'inflation, année de base 2018)



Y c. les éboulements et les chutes de pierres depuis 2002

Source: Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

© OFS 2019

Commentaire

De 1972 à 2018, les crues, laves torrentielles, glissements de terrain, chutes de pierres et éboulements ont causé des dommages pour un montant de 14,3 milliards de francs, soit 304 millions de francs par an en moyenne. Durant cette période, les crues et les laves torrentielles ont causé pour 13,3 milliards de francs de dégâts, contre 1 milliard pour les glissements de terrain, les chutes de pierres et les éboulements (chiffres corrigés de l'inflation). En 2018, ces événements naturels ont provoqué pour 200 millions de francs de dommages.

La moitié environ des dommages enregistrés depuis 1972 ont été causés par les cinq principales catastrophes survenues durant cette période. À elles seules, les crues d'août 2005 ont provoqué des dégâts pour quelque 3 milliards de francs, soit le record des 45 dernières années.

En 2018, la Confédération a investi environ 233 millions de francs dans la protection contre les dangers naturels: 120 millions de francs ont été consacrés à la protection contre les inondations, 73 millions à l'entretien

des forêts de protection et 40 millions à des moyens de protection contre les laves torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de pierres, les éboulements et les avalanches. Sans ces investissements, les dégâts liés aux phénomènes naturels seraient plus importants.

La moitié environ de la surface forestière suisse protège contre des dangers naturels. Cela représente une superficie d'environ 585 000 hectares. Ces forêts protègent des zones bâties, des voies de communication et des sites industriels contre des événements tels que glissements de terrain, avalanches, éboulements ou chutes de pierre.

Le dégel des sols d'altitude qui étaient gelés en permanence (pergélisol) diminue leur stabilité, ce qui peut entraîner des chutes de pierres, des éboulements, des glissements de terrain ou des laves torrentielles. Le pergélisol couvre environ 5% du territoire suisse, principalement au-dessus de 2500 mètres d'altitude. La température du pergélisol augmente depuis quelques années en raison de conditions climatiques plus chaudes.

Méthodologie

Les dommages liés aux crues, aux laves torrentielles et aux glissements de terrain font l'objet d'un relevé depuis 1972, ceux liés aux éboulements depuis 2002. Les données sont tirées d'une banque de données de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, qui recense tous les événements d'une certaine ampleur depuis 1972. Les relevés se fondent essentiellement sur les comptes rendus d'environ 3000 journaux et revues suisses et, pour les événements d'une plus grande ampleur, sur les indications des cantons et des établissements d'assurance. Pour pouvoir comparer des événements survenus à plusieurs années d'intervalle, les montants des dégâts sont corrigés de l'inflation au moyen de l'indice national des prix à la consommation calculé par l'Office fédéral de la statistique. L'indicateur est compilé chaque année par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage.

Confiance dans l'armée

Extrait de l'objectif 16: *La vulnérabilité croissante de la société et des systèmes techniques exige une politique de sécurité globale qui permette de réagir de manière souple et rapide aux différents dangers et menaces. [...] Compte tenu de la situation diffuse en termes de menace, l'obtention et le traitement d'informations ainsi que la détection précoce des dangers prennent de l'importance.*

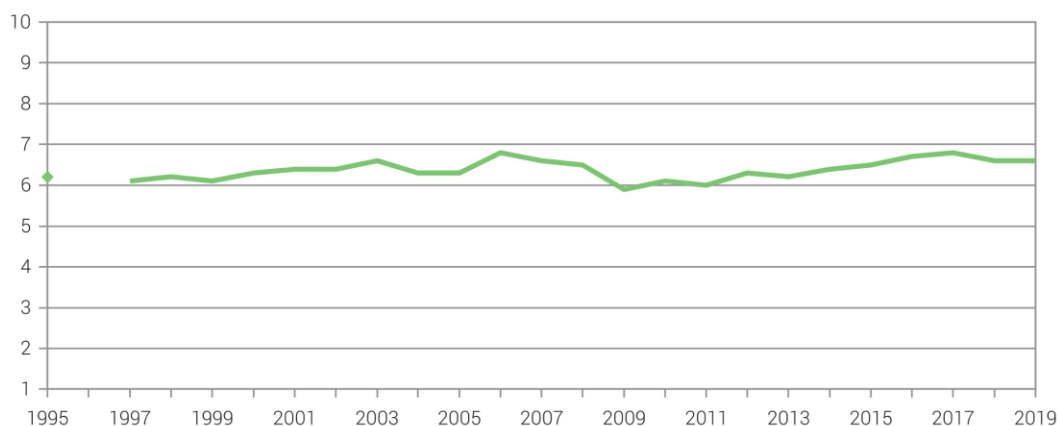
Signification de l'indicateur: L'armée est une institution centrale de la politique de sécurité. La confiance de la population dans l'armée est indispensable pour légitimer cette institution. Elle est par ailleurs étroitement liée au sentiment général de sécurité. La confiance se traduit par le sentiment que des institutions comme l'armée font les choses « comme il faut », sans pour autant qu'il soit nécessaire, pour un individu, de comprendre les tenants et les aboutissants de tous les processus en cours.

L'indicateur reflète le sentiment subjectif de la population par rapport à l'armée sur une échelle allant de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance).

Objectif quantifiable: *L'indice de confiance dont l'armée jouit dans la population se maintient au-dessus du niveau atteint en 2011.*

Confiance dans l'armée

Indice de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance)



Source: EPF de Zurich, Center for Security Studies

© OFS 2019

Commentaire

La confiance de la population dans l'armée varie selon les années. En 2006, l'indice avait provisoirement atteint un pic de 6,8. En 2009, l'indice se situait à 5,9, valeur la plus basse mesurée jusque-là. Il a retrouvé le niveau de 6,8 en 2017 et atteint 6,6 en 2019.

Outre l'armée, on mesure également la confiance dans la police, les tribunaux, l'économie, le Conseil fédéral, le Parlement, les partis politiques et les médias. En 2019, la police recueillait le niveau de confiance le plus élevé (8,0), les partis politiques (5,6) et les médias (5,8) le niveau le plus bas.

Ces variations traduisent peut-être la réaction de la population à certains événements et à leur compte rendu dans la presse. Une perte de confiance provisoire découle en général d'expériences ou de perceptions négatives et, parfois, d'une insatisfaction quant aux prestations des institutions. Une baisse à plus long terme peut correspondre à une perte de légitimité.

En 2018, l'armée suisse a consacré au total 184 526 jours de service à ses engagements et prestations d'appui. Plus de la moitié de ces jours de service (97 714) ont été accomplis dans des activités de promotion de la paix à l'étranger et 64 388 jours de service ont été consacrés à des engagements subsidiaires de sûreté en Suisse (protection des représentations étrangères, sécurité du trafic aérien, sécurité du World Economic Forum [WEF] de Davos). À titre de comparaison, le nombre de jours voués à des engagements subsidiaires de sûreté s'est avéré sensiblement plus élevé en 2014 (121 667 jours de services), en raison d'interventions extraordinaires lors de la Conférence des ministres de l'OSCE à Bâle et à l'occasion de la Conférence sur la Syrie à Montreux.

Méthodologie

L'indice de la confiance dans l'armée reflète le sentiment subjectif de la population par rapport à cette institution sur une échelle allant de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance). Les personnes interrogées indiquent, grâce à cette échelle, si l'armée jouit de leur confiance. La confiance dans diverses institutions est mesurée depuis 1995. Les sondages portent sur d'importantes autorités (Conseil fédéral, Parlement fédéral, tribunaux, police et armée), sur l'économie suisse, sur les médias et sur les partis politiques.

L'étude est menée par le Center for Security Studies de l'EPF de Zurich et l'Académie militaire, sur mandat du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. L'indicateur est mesuré chaque année depuis 1997.

Traités multilatéraux

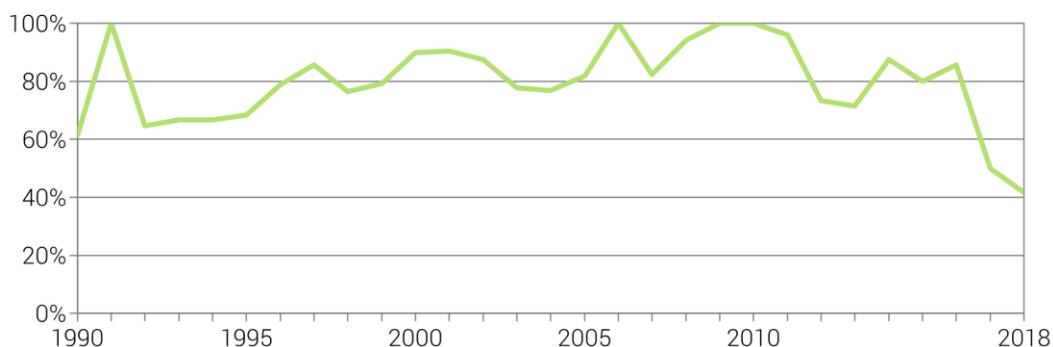
Extrait de l'objectif 17: *La communauté internationale est fortement mise à contribution pour faire face aux défis que représentent la paix, la sécurité, la stabilité financière, la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique sur le double plan national et international. En réponse à ces défis, la Suisse s'engage en faveur de la démocratie, de l'Etat de droit et de la protection des droits de l'homme. En sa qualité de défenseur du droit humanitaire et de médiateur entre les parties à un conflit, notre pays continuera d'œuvrer pour le maintien de la paix et pour la stabilité en Europe et ailleurs dans le monde.*

Signification de l'indicateur: Les traités internationaux constituent un instrument clé pour résoudre des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Ils abordent des thèmes importants tels que la transparence des processus politiques, la participation de la population, la volonté d'assumer des responsabilités et le respect des droits humains. Les efforts faits pour promouvoir la cohérence entre les traités dans les domaines du commerce, de l'environnement et des affaires sociales revêtent à cet égard une importance particulière. Les traités multilatéraux sont d'abord conclus au niveau international et ensuite ratifiés par les Etats. L'indicateur montre la part en pour cent de traités multilatéraux signés par la Suisse qui entrent en vigueur dans notre pays. Cette proportion reflète la volonté de la Suisse de mettre en œuvre ces traités dans un laps de temps raisonnable. L'indicateur ne renseigne pas sur les buts des traités ni sur leurs bénéficiaires. Il ne donne par ailleurs qu'un aperçu du volume de la coopération multilatérale, sans informer sur la portée et l'importance des traités.

Objectif quantifiable: *Les accords multilatéraux et les bons offices de la Suisse contribuent à améliorer la stabilité à l'échelle internationale.*

Traités multilatéraux

Part des traités multilatéraux entrés en vigueur en Suisse* par rapport au total des traités conclus pendant la même année



* Durant l'année de signature ou ultérieurement, état: 02.09.2019

Source: Département fédéral des affaires étrangères

© OFS 2019

Commentaire

La part de traités multilatéraux entrés en vigueur en Suisse fluctue depuis 1990. En 2018, elle s'est établie à 41,7%. Il faut relever ici que certains traités sont souvent ratifiés plus d'une année après leur signature, ce qui entraîne des modifications a posteriori de la série temporelle. Ce phénomène s'observe particulièrement sur les années les plus récentes de la série.

Sur le plan international, les réglementations économiques (en particulier de l'Organisation mondiale du commerce OMC) sont plus nombreuses que les réglementations environnementales et sociales. La Suisse a ratifié les principaux traités relatifs à la protection des droits de l'homme.

Méthodologie

L'indicateur montre combien de traités multilatéraux sont entrés en vigueur en Suisse et compare ce chiffre avec le total des traités multilatéraux signés par la Suisse. L'analyse rapporte le nombre de traités conclus chaque année au nombre de ceux qui sont entrés en vigueur la même année (ou ultérieurement). Comme les traités sont ratifiés souvent plus d'un an après leur signature, il arrive que la proportion de traités multilatéraux entrés en vigueur doive être révisée rétroactivement, ce qui influence les séries chronologiques, notamment pour les années les plus récentes. Les chiffres annuels sont révisés rétroactivement et actualisés chaque année.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) gère une banque de données sur l'ensemble des traités internationaux signés par la Suisse ou entrés en vigueur dans notre pays, ainsi que sur d'autres traités importants, contraignants ou non. Ces informations sont régulièrement contrôlées et mises à jour. Seuls les traités publiés dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO) sont contraignants.

Service militaire pour la promotion de la paix à l'étranger

Extrait de l'objectif 17: *La communauté internationale est fortement mise à contribution pour faire face aux défis que représentent la paix, la sécurité, la stabilité financière, la croissance économique, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique sur le double plan national et international. [...] En sa qualité de défenseur du droit humanitaire et de médiateur entre les parties à un conflit, notre pays continuera d'oeuvrer pour le maintien de la paix et pour la stabilité en Europe et ailleurs dans le monde.*

Signification de l'indicateur: La promotion de la paix dans le cadre d'opérations internationales est l'une des trois missions de l'Armée suisse, inscrite en tant que telle dans la loi sur l'armée. La Suisse participe depuis 1953 à des missions de maintien de la paix.

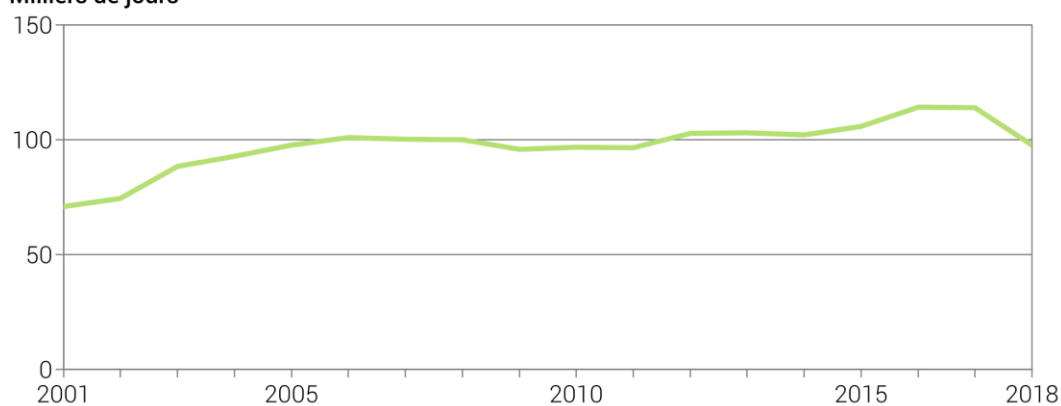
L'indicateur montre le nombre de jours de service accomplis chaque année par des membres de l'armée dans le cadre d'engagements à l'étranger en faveur de la promotion de la paix.

Objectif quantifiable: *La Suisse poursuit sa participation à des missions militaires de promotion de la paix à l'étranger.*

Engagements militaires pour la promotion de la paix à l'étranger

Jours de service accomplis dans les engagements de l'armée

Milliers de jours



Source: Armée suisse

© OFS 2019

Commentaire

Le nombre de jours de service militaire accomplis lors de missions de promotion de la paix a augmenté entre 2001 et 2017, puis a accusé une baisse: en 2018, l'armée suisse a consacré 97 714 jours de service à de telles missions, contre 114 078 l'année précédente. En moyenne, 268 membres de l'armée étaient quotidiennement en service dans 18 pays pour des missions de promotion de la paix.

La majeure partie d'entre eux (71%) faisaient partie de la Swisscoy et participaient à la mission de la KFOR au Kosovo. De leur côté, les experts suisses du déminage ont accompli 3558 jours de service dans le cadre des programmes de déminage de l'ONU. L'armée suisse a par ailleurs participé à la mission EUFOR ALTHEA en Bosnie et Herzégovine (7588 jours de service) et a dépêché des observateurs militaires auprès de diverses missions de l'ONU (16 949 jours de service).

Méthodologie

L'indicateur montre le nombre de jours de service militaire accomplis chaque année au profit de la promotion de la paix à l'étranger. L'Armée suisse participe depuis 1953 à la supervision par les nations neutres du cessez-le-feu entre les deux Corée, depuis 1999 avec la Swisscoy à la mission de soutien de la paix KFOR et depuis 2004 à la mission EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, la Suisse a détaché des observateurs militaires pour diverses missions de l'ONU et des experts pour des programmes de déminage de l'ONU.

Les jours de service accomplis en faveur de la promotion de la paix sont publiés par l'Etat-major de l'Armée suisse dans ses bilans annuels d'engagement.

.....
Information:

E-Mail: legislaturindikatorenbfs.admin.ch

ID-document: do-f-00.17-Legislaturindikatorenbfs-2015-2019